

Valorisation agricole et forestière de l'espace rural

établi par

Michel de GALBERT

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Max MAGRUM

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Georges-André MORIN

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	4
LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	6
1. PRÉSENTATION DES DONNÉES FORESTIÈRES DE 1912 À 2012.....	7
1.1. La statistique DAUBREE.....	7
1.2. Les données contemporaines.....	8
1.3. Une première remarque sur la comparaison des données.....	10
1.4. Remarques complémentaires sur les difficultés de la comparaison des données.....	10
1.4.1. Prise en compte de l'Alsace-Moselle.....	10
1.4.2. Une définition de la forêt différente.....	11
1.4.3. Le cas des forêts communales « non soumises ».....	12
2. PREMIÈRES CONSTATATIONS.....	13
2.1. Evolution des surfaces forestières.....	13
2.1.1. Forêts relevant du régime forestier.....	14
2.1.2. Forêts des particuliers.....	19
2.2. La proportion feuillus/résineux en superficie.....	20
2.3. Evolution de la structure des forêts.....	22
2.4. Les grands types de forêts.....	24
2.5. Les niveaux des prélèvements.....	24
2.6. Tendances.....	25
3. PREMIERS ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION.....	27
3.1. Des aspects environnementaux.....	27
3.2. Des aspects économiques.....	28
3.3. Des aspects statistiques.....	29
3.4. Des aspects juridiques :.....	30
3.4.1. Interface agriculture/forêt.....	30
3.4.2. Regroupement des communes forestières.....	30
4. ANALYSE COMPLÉMENTAIRE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES.....	31
4.1. Analyse départementale.....	31
4.1.1. Forêts domaniales :.....	31
4.1.2. Forêts communales :.....	31
4.1.3. Forêts des particuliers :.....	32
4.1.4. Les reboisements aidés par le FFN :.....	34
4.2. Une première approche de la localisation de la ressource.....	34
5. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS.....	35
5.1. Constats :.....	35
5.2. Objectifs.....	37
5.3. Outils d'intervention de l'État.....	38
5.4. Actions à conduire :.....	38
5.4.1. Faire connaître cette ressource :.....	39
5.4.2. Un problème culturel et d'éducation :.....	39
5.5. Recherche et formation.....	40
5.6. Gestion de l'interface agriculture forêt.....	40

5.7. Régime forestier et forêts communales.....	41
5.8. FCBA et CNPF.....	42
CONCLUSION.....	43
ANNEXES.....	45
Annexe 1 : Lettre de mission.....	46
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	48
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	49
Annexe 4 : Textes de références et bibliographie.....	50
Annexe 5 : Les différentes unités de mesure usitées en matière forestière.....	52
Annexe 6 : Fiches et forêts, extraits de textes.....	54
Annexe 7 : Schéma de la procédure des terres incultes.....	56
Annexe 8 : Rapport CGAAER n°9400-3 du 24 février 2009, Mission d'évaluation des domaines de réglementation, « Le code forestier », extrait portant sur le regroupement de la gestion des forêts relevant du régime forestier.....	57
Annexe 9 : L'extension de la forêt privée par Thomas FORMERY, DG CNPF, d'après les travaux de Thierry du PELOUX, juriste au CNPF, article présenté en janvier 2010 au GHFF.....	58
Annexe 10 : Historique des ventes de biens nationaux ou comment fabriquer une idée reçue.....	63
Annexe 11 : Gisements de bois en forêt française.....	64
Annexe 12 : Cartes.....	66
Annexe 13 - Carte des interventions du FFN.....	74
Annexe 14 - Forêts non soumises (NS) au régime forestier en 1912.....	75
Annexe 15 – Tableaux départementaux.....	78

RÉSUMÉ

Mots clés : statistiques forestières, inventaires forestiers, structure des propriétés, modélisation, forêt-friche, accrues

Ce rapport permet de poser un certain nombre de questions liées à la gestion à long terme d'une ressource renouvelable, le bois : ?

- l'insuffisante continuité des données statistiques,
- la relative abondance contemporaine de données qui met en évidence des problèmes de cohérence et la nécessité d'une grande précision dans les définitions,
- la possibilité de modéliser l'évolution globale de la forêt ce qui serait un outil fondamental pour la conception d'une politique forestière.

L'exploitation systématique des données de 1912, esquissée par ce rapport, permet d'établir un point de départ pour comprendre la situation contemporaine de nos forêts, à partir des grandes lignes de leur évolution au cours du siècle écoulé.

Le premier enseignement que l'on peut en tirer est celui d'une **évolution duale** des forêts françaises :

1°/ Une forêt gérée :

- les forêts des personnes publiques et celles des particuliers, objets d'une action publique ont évolué conformément aux objectifs fixés,
- les structures de gestion des forêts publiques sont cependant restées strictement inchangées au cours du siècle écoulé, c'est flagrant dans le cas des collectivités, malgré la loi du 22 mai 1971,
- contrairement à une idée reçue, la propriété des particuliers a connu une réelle concentration au cours du siècle,

2°/ Une forêt subie :

L'essentiel des extensions forestières du siècle écoulé, soit 5 millions d'ha se situent dans les forêts des particuliers sous forme d'accrues spontanées, conséquence de la déprise agricole, pour la prise en compte et la gestion desquelles les pouvoirs publics ne disposent pas, ou ne mettent pas en œuvre, d'outils adaptés. Malgré quelques publications le problème n'est pas pris en compte par l'action publique alors qu'il met en évidence l'étroite corrélation entre la politique agricole et la politique forestière pour l'évolution de la mise en valeur de l'espace rural.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS

(lors de l'établissement de la liste des recommandations, choisir entre la liste chronologique et la liste par thématiques)

R1. Veiller à la continuité et à la cohérence des séries statistiques.....	40
R2. Harmoniser la définition des seuils de prise en compte des parcelles forestières entre l'IGN, le SSP et les services du cadastre	40
R3. Consentir un effort de recherche pour mieux caractériser les accrues (nature et dynamique).	40
R4. Mettre en place un modèle de suivi global des forêts françaises, à partir d'une exploitation plus systématique des données de l'IGN.....	40
R5. Engager avec les acteurs cités plus haut, ainsi que les utilisateurs de matériau bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), un travail de modélisation spatialisée de la ressource et des utilisations du bois afin d'éclairer les acteurs industriels et optimiser les politiques publiques, tant nationales que territoriales, quant aux investissements possibles ou nécessaires.....	40
R6. Agir à tous les niveaux de l'enseignement pour éduquer la population au cycles de production forestière et à la nécessité des coupes.....	41
R7. Former les agents et responsables de l'administration à argumenter sur ce sujet	41
R8. Rétablir les principes fondamentaux et les bases scientifiques de la sylviculture aux différents niveaux de l'enseignement forestier.	41
R9. Utiliser les outils juridiques du code rural en matière de regroupement parcellaire, le cas échéant les compléter et les adapter. Créer des coupures agricoles en zone méditerranéenne. Revoir la réglementation des défrichements en distinguant le défrichement agricole et le défrichement « d'urbanisation », au regard de la nouvelle réglementation sur la « consommation » des terres agricoles et forestières.....	42
R10. mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport conjoint IGF, CGAAER, CGEDD de mai 2015 relatif au « Régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités »	43
R11. Faire connaître sous une forme simple pour les prescripteurs les caractéristiques mécaniques des essences forestières française.....	43
R12. Dans le cadre des missions du CNPF indiquer l'offre de bois potentielle, résultant de l'application des PSG agréés, dans une zones appropriées.	43

INTRODUCTION

Par lettre de mission en date du 05 mai 2014, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de le forêt a demandé au CGAAER de procéder à une analyse approfondie des extensions des surfaces forestières survenues au cours des 100 dernières années sur le sol métropolitain.

Le bureau du CGAAER a désigné le 22 mai 2014 MM. Michel de GALBERT, Max MAGRUM et Georges-André MORIN, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, membres du CGAAER pour réaliser cette mission enregistrée sous le numéro 14064.

La lettre de mission précise en particulier :

« Il convient en premier lieu de procéder à une analyse approfondie, notamment sur la base des données fournies par l'IGN, de ces extensions forestières survenues au cours du siècle dernier pour en établir précisément une typologie croisant leur localisation géographique, la nature et les volumes des peuplements, leur structure foncière, les caractéristiques de leur valorisation potentielle. Il est en effet important, et c'est à cela que doit conduire cette analyse, de disposer d'un état des lieux aussi précis que possible de surfaces dont la constitution plus ou moins naturelle est sans doute la cause d'une connaissance imparfaite. »

A ce jour, les travaux de la mission en cours, constituent en premier lieu un approfondissement et un complément de ce que l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière) a présenté le 6 décembre 2012, lors d'un colloque organisé dans ses locaux de Saint-Mandé, avec le concours de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et d'AgroParisTech, « 1912-2012, De la statistique Daubrée à l'inventaire forestier de l'IGN ».

A titre liminaire, il apparaît utile de rappeler quelques principes de base de sylviculture :

- la courbe des accroissements de la production de bois d'un peuplement forestier, chiffrée en m³ par hectare et par an, a toujours la forme d'une sigmoïde légèrement décroissante à maturité, dont les données varient en fonction de l'essence et des caractéristiques de la station,
- le traitement en futaie est le mode de sylviculture qui, sur longue période, permet la production maximale de bois sur une parcelle dédiée à la production forestière,
- l'âge d'exploitabilité optimale théorique correspond au moment où l'accroissement courant annuel devient inférieur à l'accroissement moyen sur la période,
- le traitement en futaie maximalise en outre la valeur unitaire moyenne du bois produit sur la parcelle¹.

¹Le rapport conjoint IGF/CGAAER/CGEDD « le régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités » établi en mai 2015 par Mmes Hélène Pélosse, Marie-Astrid Ravon, Claire Hubert et M. Max Magrum, comporte une analyse critique, tout à fait pertinente, de la « mode » de la futaie irrégulière, page 37 de son annexe 2 : « Sans se prononcer sur l'opportunité d'accentuer ou au contraire de limiter cette tendance à l'irrégularisation des forêts, la mission souligne que l'évolution actuelle est le résultat d'un ensemble de décisions individuelles sans stratégie d'ensemble, et ce alors même qu'elle est loin d'être neutre sur le coût des aménagements et l'approvisionnement en

La « *statistique Daubrée* » (du nom du directeur général des Eaux et Forêts alors en fonction), publiée en 1912 soit un demi-siècle avant la création de l'IFN, est la dernière statistique administrative générale des forêts françaises, et la plus complète. Elle constitue donc une base sérieuse de référence. Cela étant, elle fut précédée de plusieurs statistiques générales, notamment la statistique agricole de 1892, mais aussi d'autres statistiques, en fait dès le XVIII^{ème} siècle².

1. PRÉSENTATION DES DONNÉES FORESTIÈRES DE 1912 À 2012

1.1. La statistique DAUBREE

La «Statistique Daubrée» se présente sous la forme de deux volumes format Folio, comportant une brève note de présentation rédigée par Lucien Daubrée, alors directeur général des Eaux et Forêts, en date du 1^{er} octobre 1911³. Dans cette note, Daubrée explique qu'il s'agit du collationnement des données dont dispose l'administration des Eaux et Forêts sur le «*domaine soumis*», et d'estimation faites par les agents des Eaux et Forêts sur les forêts des particuliers. Ces observations sont «calées» sur l'année 1908⁴. Rappelons qu'à cette date, les particuliers étaient entièrement libres de la gestion de leurs forêts, à l'exception du contrôle des défrichements rétabli sous le «Second Empire».

Les deux volumes sont constitués de notices départementales toutes complétées par une carte couleur des forêts du département. Enfin, le volume 2 se termine par des tableaux dits «synoptiques» qui comportent la synthèse *d'une partie* des données exposées pour chaque département.

Chaque notice départementales comporte :

- une description géographique du relief et des sols, ce point est d'ailleurs souligné dans la présentation de Lucien Daubrée qui le met en relation avec la nature des productions

bois des industries ».

² L'utilisation des cartes permet de compléter ces travaux. A ce titre il convient de mentionner l'étude « *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles* », par Vallauri D., Grel A., Granier E., Dupouey J.L. 2012. Rapport WWF/INRA, Marseille, 64 pages.

Par ailleurs, un article de la revue forestière, n°6-1996, pages 547 à 562, de M. Bruno Cinotti « *Evolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^{ème} siècle* » fait un point sur ce sujet.

³ En octobre 1911, Joseph Caillaux est Président du conseil et ministre des finances, le ministre de l'agriculture est Jules Pams, élu des Pyrénées-Orientales, qui détient le portefeuille de l'agriculture depuis le 2 mars 1911, et le conservera jusqu'au 17 janvier 1913, sous le gouvernement de Raymond Poincaré.

⁴ En 1908, le Président du conseil est Clemenceau, le ministre de l'agriculture est Joseph Ruau, en fonction depuis le gouvernement Rouvier, le 24 janvier 1905, puis sous les gouvernements Sarrien, et Clémenceau, enfin sous le premier gouvernement Briand, soit jusqu'au 2 novembre 1910. Ministre pendant 5 ans et 9 mois, Ruau atteint ainsi le record historique de durée sur ce poste ministériel.

forestières,

- la superficie du département,
- la «contenance» boisée totale, puis détaillée par type de propriété :
 - surfaces forestières soumises au régime forestier :
 - forêts domaniales
 - forêts communales et d'établissements publics
 - surfaces forestières non-soumises au régime forestier :
 - forêts des particuliers
 - forêts communales non soumises
- les taux de boisement correspondant aux types de propriété,
- les modes de traitement des forêts (avec indication de l'âge d'exploitabilité), selon les types de propriété : futaie, taillis sous futaie, taillis en conversion, taillis simple, et surfaces improductives,
- la production annuelle, bois d'œuvre et bois de feu, par type de propriété, totale et à l'hectare,
- la répartition des forêts par catégories de contenance : inférieur à 10 ha, 10 à 50, 50 à 100, 100 à 200, 200 à 300, 300 à 400, 400 à 500, supérieur à 500 ha., donnée selon les types de propriété,
- la liste nominative des massifs de plus de 500 ha, avec indication du type de propriété, du mode de traitement, et de la durée de la révolution des peuplements,
- enfin, des tableaux reprenant les principales données par canton («circonscription»), puis regroupées par arrondissements.

Les tableaux «synoptiques» qui terminent la «statistique», sont une récapitulation par département des principales données, ventilées par type de propriété, surfaces, modes de traitements et production annuelle.

1.2. Les données contemporaines

Nous disposons aujourd'hui de données statistiques plus nombreuses sur le secteur forestier, couvrant des objets variés :

- l'IFN (Inventaire Forestier National) devenu IGN : parmi les grands pays forestiers producteur de bois la France a été relativement tardive à se doter d'un inventaire scientifique de ses forêts⁵. L'Inventaire forestier national a été créé par une ordonnance du général de

⁵ Selon l'ouvrage « *National Forest Inventories – pathways for common reporting* », édité chez Springer, 2010, 600p, dont des extraits nous ont été communiqués par l'IGN, on peut retenir les dates suivantes :

- Allemagne : 1878 première enquête forestière sur l'empire allemand ; 1937 enquête forestière sur la récolte, 1945-46 enquête des Alliés sur le stock, très inégale ; 1948 dans les zones d'occupation anglaises et américaines, 1950 dans la zone française, 1956-57 en RDA (République démocratique allemande), 1961-62 en RFA (République fédérale d'Allemagne) ... Première base de données commencée dans les années 70, enquête décennale ; premier IFN allemand 1990, second 2000-2002 publié en 2004

Gaulle du 30 septembre 1958⁶. Les données utilisées pour établir ce rapport sont reprises dans un fascicule de l'IGN «*résultats des campagnes d'inventaire 2008 à 2012*» ; surtout à l'automne 2014, l'IGN a publié une première statistique sur une mesure directe des prélèvements effectifs ;

- le SCEES (Service Central des Etudes Economiques et de la Statistique), devenu SSP (Service de la Statistique et de la Prévision) tant par ses enquêtes globales sur l'utilisation du territoire que par les enquêtes forestières spécifiques, et aussi par la publication du commerce extérieur de la filière-bois ;
- l'ONF (Office National des Forêts) dispose également de ses propres statistiques.

Cette abondance de données pose néanmoins des problèmes de cohérence : les définitions et choix d'unité ne sont pas les mêmes et de plus varient dans le temps. Les établissements qui produisent une information forestière, ont des objectifs différents, par conséquent des méthodes adaptées à leurs objectifs. Ainsi, la cohérence entre établissements n'est pas assurée du fait du cloisonnement, en particulier entre le SSP et l'IGN. Il peut être rappelé que ce point était déjà signalé il y a quarante ans ! Par ailleurs, on ne peut que regretter l'instabilité des méthodes et des changements plus ou moins intempestifs des échantillons.

Sur le long terme forestier, il convient également de signaler les difficultés liées aux modalités d'archivage, puis à l'accès aux archives. La mission a été surprise de constater que la sous-direction de la forêt ne disposait pratiquement pas de données sur les surfaces reboisées entre 1947 et 1999 avec l'aide du FFN⁷ (Fonds Forestier National).

-
- Pologne : premier inventaire moderne dans les années 1990 (1995)
 - Espagne : premier inventaire national conduit entre 1965 et 1974
 - Autriche : 1952-1956
 - Finlande : années 20
 - Suède : années 20 également avec une enquête pilote en 1911
 - USA : existence continue depuis 1928 du FIA '*Forest Inventory and Analysis*'
 - Suisse : commencé en 1956, politique nationale fin des années 60, première collecte 1983-85

6 Le rapport du CGGREF, n° 1542 Juin 2002, « *Valorisation des travaux de l'Inventaire forestier national* » rappelle, page 7, qu'« *au moment des travaux du groupe "Forêts" constitué en 1956 lors de l'élaboration du 3^{ème} Plan de modernisation et d'équipement, le constat de l'absence de données fiables permettant d'asseoir une politique forestière, fut à l'origine de la création d'un inventaire forestier national.* » Compte-tenu des délais de mise en place le premier cycle de mesure n'a été terminé qu'au début des années 1980. Ses résultats ont fait l'objet d'une contestation tenace, car ils allaient à l'encontre de nombre de présupposés de certains milieux forestiers.

7 Soit à ce jour un rapport au Comité de contrôle de 1999 comportant 5 pages intitulées « *bilan des actions mises en œuvre depuis 1947* », dont une carte stratifiant les surfaces aidées par département, jointe en annexe n°13.

1.3. Une première remarque sur la comparaison des données

La statistique Daubrée et l'IGN diffèrent sur un point fondamental :

- la première est une statistique administrative, fondée sur des déclarations,
- l'IGN applique pour l'inventaire forestier une mesure scientifique, reposant sur une définition de la forêt : « *parcelles de 0,50 ha, couvert de 10 %, essences forestière atteignant au moins 5 mètres de hauteur, hors usage agricole ou périurbain dominant* », issue d'une harmonisation internationale sous l'égide de la FAO et reprise depuis 2003 dans un règlement communautaire⁸. L'IGN recense également les « *terrains momentanément déboisés* », par exemple après une coupe rase.

Il est par ailleurs aisé de vérifier que la définition courante et contemporaine des mots « bois » et « forêts » est exactement celle de Baudrillart dans son « *Dictionnaire des Eaux et Forêts* » : « *un espace couvert d'arbres [non-fruitiers]* », ce qui relève somme toute de l'évidence.

1.4. Remarques complémentaires sur les difficultés de la comparaison des données

Les deux principaux problèmes sont :

- une insuffisante continuité des séries de données statistiques forestières,
- la définition des différentes unités de mesure utilisées, mal connues, mal comprises et source de confusion et d'interprétations erronées (voir annexe 5)⁹.

Le contenu de la statistique Daubrée conduit à examiner d'emblée trois difficultés pour la comparaison aux statistiques contemporaines.

1.4.1. Prise en compte de l'Alsace-Moselle

La prise en compte des surfaces forestières de l'Alsace-Moselle qui ne figuraient pas dans la «statistique Daubrée» du fait de l'annexion de ces territoires par l'Allemagne de 1871 à 1918, en est un exemple.

Une première option consistait à exclure l'Alsace-Moselle du champ de la comparaison, pour faire une comparaison stricte avec Daubrée. Cette option avait été retenue par l'IGN dans la présentation de ses premiers travaux comparatifs. La découverte de travaux d'Huffel¹⁰ pendant et

⁸ Article 3 du règlement (CE) n° 2152/2003 du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la surveillance des forêts et des interactions environnementales dans la Communauté : « *Aux fins du présent règlement, on entend par: a) "forêt", des terres avec un couvert arboré (ou une densité de peuplement) supérieur à 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 hectare* ».

⁹ Un autre point nécessiterait un examen spécifique : la distinction des mesures de surface selon qu'il s'agit de surfaces effectives ou de projection plane (par exemple les surfaces cadastrales correspondent à une projection plane. La différence n'est pas négligeable en zone de montagne.)

¹⁰ HUFFEL Gustave, « *Économie forestière* », tome 1^{er} deuxième partie, Paris, 1920, Librairie agricole de la maison rustique.

immédiatement après la Première Guerre mondiale, a conduit la mission à préférer « compléter » Daubrée, pour raisonner sur la France d'aujourd'hui. En effet, le travail d'Huffel complète le champ de la statistique Daubrée pour les trois départements annexés. Les données afférentes à ces trois départements ont d'ailleurs très peu évolué au cours du siècle écoulé, ce qui s'explique par deux raisons : l'importance de la forêt publique, et l'absence de déprise agricole significative.

1.4.2. Une définition de la forêt différente

Nous avons vu que l'inventaire forestier repose sur une mesure scientifique à partir de la présence d'arbres, conformément à une définition de la forêt internationalement reconnue. Par contre le caractère administratif de la statistique Daubrée a pour conséquence le fait que l'administration a décompté dans les surfaces forestières les accessoires de forêts, rochers, tourbières, etc

La mission s'est donc interrogée sur le point de savoir si les "*surfaces improductives* », incluses dans surfaces forestières totales de Daubrée ne seraient pas, au sens d'aujourd'hui, des surfaces non-forestières, devant être soustraites pour évaluer les évolutions forestières par comparaison aux mesures IGN d'aujourd'hui, ou encore si elles constituent des surfaces de terrains « *en cours de reboisement* ». Nous n'avons pas de définition des catégories retenues dans la statistique Daubrée. Cependant, la réponse apparaît clairement tant dans les tableaux récapitulatifs des statistiques départementales, que dans la synthèse nationale qui reprend ces tableaux à la fin du tome II de la statistique : la colonne « *terrains improductifs* » est toujours sous-titrée « *rochers, marais, tourbières, etc...* », donc il ne s'agit pas de forêts au sens d'aujourd'hui.

Cependant, une lecture approfondie de la statistique indique dans le corps de texte, pour 10 départements (exclusivement de montagne) et uniquement pour les forêts domaniales : « *surfaces improductives et séries de reboisement* ». Les totaux reportés dans les tableaux récapitulatifs pour la colonne « *terrains improductifs* » (dont l'intitulé ne mentionne pas les « séries de reboisement ») reprennent les chiffres de cette rubrique. En pratique nous ne disposons d'aucun moyen de distinguer les deux catégories ainsi agrégées. Cela étant la surface totale concernée par cette agrégation statistique n'est que de 48 774 ha pour la France entière (dont 12 297 ha pour les Hautes-Alpes et 12 589 ha pour les Pyrénées-Orientales) soit moins du 1/10ème de la surface totale des terrains improductifs, et 33 % des terrains improductifs domaniaux. Ce chiffre est un maximum, puisqu'il intègre des terrains improductifs au sens ordinaire du terme et les séries de reboisement.

Mais la lecture d'Huffel,¹¹ nous apporte une confirmation du sens à donner à cette extension de la notion de terrains improductifs. En effet, il développe l'idée de « *la forêt instrument de mise en valeur de terrains incultes* », précisant que « *la forêt peut prospérer sur un terrain stérile pour le laboureur* ». Ainsi, la « *série de reboisement* » désigne un terrain « *forestier par destination* », même s'il n'est pas encore planté. Donc en 1912, un tel terrain est normalement classé forestier dans une statistique administrative, alors qu'aujourd'hui dans une mesure scientifique seule la présence d'un couvert d'arbre suffisant sur une parcelle donnée emporte la qualification de forêt. D'ailleurs, depuis 1827 le Code forestier s'applique aux « *bois, forêts et terrains à boiser* », cf. L. 111-2 du Code forestier (nouveau). L'indication de cette forêt à venir est cependant un bon indicateur de l'effort de reboisement accompli il y a un siècle.

Enfin, il peut être vérifié à partir des tableaux de Daubrée que les estimations de production à l'hectare, sont calculées après déduction des terrains improductifs.

11 G. Huffel, op. cit. , pages 186 et suivantes

En conséquence, les terrains improductifs de 1912 doivent bien être retranchés des surfaces forestières de l'époque pour pouvoir comparer celles-ci aux surfaces inventoriées en 2012.

1.4.3. Le cas des forêts communales « non soumises »

En 1912, l'existence de forêts de collectivités non soumises au régime forestier, donc de fait en infraction avec le code forestier, est encore loin d'être négligeable. Leur appliquer la loi était alors un objectif de l'administration forestière. La statistique indique donc ces surfaces, mais les surfaces de ces forêts sont agrégées, avec celles des forêts des particuliers dans la catégorie « *forêts non soumises au régime forestier* » dans les tableaux de répartition des forêts par « catégories de contenance » (voir tableau général en annexe 14).

Considérant que ce problème est pour l'essentiel résolu aujourd'hui, même s'il subsiste encore des cas de « non relevance » en Aquitaine, la mission a pris le parti d'agréger pour 1912 dans les tableaux comparatifs le « *communal non soumis* » et le « *communal soumis* ». La subsistance de forêts non relevantes en Aquitaine se traduit d'ailleurs pour le département des Landes par une diminution apparente des surfaces de forêts communales, puisque les forêts non relevantes ne sont plus répertoriées donc agrégées de facto avec les forêts des particuliers (voir les tableaux départementaux de la Gironde et des Landes).

2. PREMIÈRES CONSTATATIONS

Les travaux conduits par la mission mettent en évidence un certain nombre de faits qui vont parfois à l'encontre des idées reçues et sont donc de nature à éclairer les décideurs. Ils ont permis d'établir :

- deux tableaux généraux (extensions forestières en forêt des particuliers et taux de prélèvement), ainsi qu'une présentation cartographique
- les tableaux des taux de prélèvement fournis par l'IGN, par région, par essence (feuillus/résineux), et selon les types de propriété (domanial, communal et particuliers), soit cinq tableaux.
- 87 tableaux départementaux¹² récapitulant la ventilation des surfaces forestières par type de propriété et par essence ainsi que les volumes sur pied et les prélèvements à partir de l'inventaire Daubrée de 1912 et des séries statistiques récentes

Ces travaux mériteraient d'être encore approfondis et mis au net, mais des faits saillants peuvent d'ores et déjà être relevés.

2.1. Evolution des surfaces forestières

Le point de départ de 1912 comporte deux éléments nécessitant une rectification préalable:

- le fait que l'Alsace-Moselle est sous occupation allemande, donc les données afférentes à ces trois départements doivent être ajoutées,
- et l'inclusion dans les surfaces forestières de 1912 des «terrains improductifs», heureusement clairement décomptés, qui doivent être retranchées dès lors qu'aujourd'hui l'IGN indique des surfaces forestières effectives.

Les surfaces forestières de 1912 reportées dans le tableau ci-dessous comportent donc cette double rectification.

En 2012, l'IGN indique 1506 milliers d'hectares pour le domanial, 2557 milliers d'hectares pour les autres forêts relevant du Régime forestier, 12360 milliers d'hectares pour les particuliers, soit un total de 16 424 milliers d'hectares de forêts de production (16 900 si on y inclut toutes les forêts).

L'augmentation de la surface forestière française est donc en un siècle de plus de 6,5 millions d'hectares, soit +66 %. Mais elle est fortement différenciée selon le type de propriété. Ainsi, elle est de 25 % pour le domanial, 23 % pour le communal et 94 % pour les forêts des particuliers. Du fait de l'importance relative des forêts des particuliers, l'augmentation de surface de cette catégorie de propriétaires représente donc 91,5 % de l'augmentation totale .

12 Les départements de l'île de France-ouest sont regroupés sous la dénomination en vigueur en 1912 de Seine et Seine-et-Oise. Les trois départements d'Alsace-Moselle, annexés par l'Allemagne en 1912, figurent regroupés dans un tableau complémentaire qui ne comporte pas de données sur la structure des propriétés « non soumises ».

Surface en 1000 ha	DAUBREE	Terrains improductifs à retrancher	Alsace Moselle à ajouter	1912 rectifié	2012 IGN	2012/1912 en %
Forêts domaniales	1199,4	148,2	150	1201	1506	+25 %
Forêts des collectivités	1948,6	76,3	199	2070	2557	+23 %
For.des coll. hors Rég. for.	268	33	ns	235	N. S.	N. S.
Forêts des particuliers	6470	247	153	6376	12360	+94 %
TOTAUX	9886	505	502	9882	16424	+66 %

2.1.1. Forêts relevant du régime forestier

Même si elles ne représentent que 10 % de l'augmentation totale des superficies forestières, la variation des surfaces relevant du régime forestier (soit une augmentation de l'ordre de +25%) n'est pas négligeable.

En fait, elle est en valeur relative plus importante qu'on ne le pense habituellement. Ainsi la lettre de mission relève «*une grande stabilité des surfaces de forêts appartenant à l'État et aux collectivités*», aussi cette variation mérite-t-elle une analyse plus fine :

- **Forêts domaniales**

Au cours du siècle écoulé de 1912 à 2012, la surface réelle des forêts domaniales a donc augmenté de 305 000 ha. Cette augmentation est la résultante de deux facteurs :

- des extensions forestières, essentiellement par la création de forêts de protection ; les 127 000 ha de peuplements installés dans le cadre des actions de RTM entre 1912 et 2012, constituent une part importante des extensions du domaine forestier de l'État au cours du XX^{ème} siècle¹³, ainsi que des reboisements de terrains nus, (par exemple dans les Cévennes, la Montagne Noire, boisements de plus de 10 000 ha hors RTM)
- des acquisitions de forêts :

¹³ La statistique agricole de 1892 citée par Meyer (ingénieur général des Eaux et Forêts) dans son ouvrage « *Législation et politique forestière* », Berger-Levrault, Paris, 1968, (p. 109) ne mentionnait que 1 089 096 ha de forêts domaniales (y compris terrains improductifs). L'augmentation de 110 000 ha constatée entre 1892 et 1912 procède essentiellement de la création de forêts de protection.

- *forêts d'anciennes familles régnantes* :

- Chambord 5 300 ha, acheté en 1930, au duc Élie de Bourbon de Parme, héritier d'Henri d'Artois, comte de Chambord,
- Eu 9 300 ha (achat de 1913), Dreux 3 300 ha, Arc en Barrois 15 000 ha (achat de 1971) achetées aux Bourbon d'Orléans

- *à la suite de la première guerre mondiale* :

- dans les « zones rouges » (zones de combat dont les sols étaient tellement bouleversés que leur restauration à usage agricole n'était pas possible) création de forêt, après la première guerre mondiale, soit 16 750 ha principalement dans la périphérie de Verdun,

- séquestres divers : 2 200 ha¹⁴

- achats par les alliés pendant la durée des hostilités : 8 700 ha

- *une politique générale d'acquisition de forêts par l'État* :

- dans les années 1930 environ 160 000 ha financés par un prélèvement sur les jeux¹⁵,

- après la deuxième guerre mondiale, une politique active d'acquisitions a été maintenue en région Région parisienne, achats de 7 000 ha autour du massif de Fontainebleau, achat en 1980 des 2 000ha de la forêt de Montmorency,

- *la réaffectation d'anciens terrains militaires au domaine privé de l'État, qui a permis au cours de ces dernières années de les placer sous le régime forestier.*

Mais viennent en déduction :

- le transfert des forêts domaniales de Corse à la collectivité territoriale : 47 000 ha
- le règlement de (très vieux) contentieux avec les communes (cas de l'Ariège¹⁶), d'où le transfert de quelques milliers d'hectares du domanial au communal.

Ces chiffres montrent :

- l'importance des forêts de protection créées pour l'essentiel sous la troisième République,
- la poursuite d'une politique active d'acquisition par l'État pendant l'entre-deux-guerres, poursuivie jusqu'aux années 1980.

14 Les Bourbon de Parme ayant la nationalité autrichienne, le domaine de Chambord fut mis sous séquestre en 1914 . Après-guerre, la levée du séquestre en 1928 a précédé de peu la vente survenue en 1930.

15 D'après une référence de Christian Delaballe dans son ouvrage « *le sentiment d'entreprendre* »

16 L'origine du problème tient au fait que par son grand-père maternel Henri d'Albret, Henri de Navarre était possessionné en France, en particulier dans l'actuel département de l'Ariège, avant qu'il ne devienne roi de France.

De fait près de 30 pour cent des forêts domaniales répondent à des objectifs d'intérêt général, au de-là de la seule production de bois.)

- **Forêts des collectivités et d'établissements publics**

Daubrée indique 1 948 632 ha de forêts communales, dont 76 300 ha de terrains improductifs ; les forêts communales de l'Alsace-Moselle occupée représentent 190 000 ha, d'où un total rectifié de 2 070 000 ha.

Le chiffre indiqué par l'IGN pour 2012 est de 2 557 000 ha, soit une augmentation au cours du siècle écoulé de 487 000 ha.

Cette augmentation a pour origine :

- *des boisements de terrains « à boiser »*, ¹⁷,
- la soumission au régime forestier de biens antérieurement non soumis¹⁸, *pour environ 250 000 ha*
- le transfert à la collectivité territoriale de Corse, 47 000 ha,
- le transfert dans l'Ariège de quelques milliers d'hectares domaniaux au communal,
- *de nouvelles acquisitions forestières, (à préciser)*
- l'incorporation de la forêt de La Marta en 1947, 1 032 ha à la suite de la rectification de frontière avec l'Italie.

Les données de Daubrée ont nécessité une exploitation spécifique car les classes de surface des forêts communales (et des établissements publics¹⁹) sont indiquées par département et n'ont pas fait l'objet d'une synthèse. Cette synthèse a donc été établie par la mission, en dépouillant les données départementales de l'inventaire Daubrée. Ce travail a permis d'établir le tableau suivant indiquant la structure des forêts communales et assimilées en 1912 :

¹⁷ Meyer, op. cit., p. 66 indique, s'agissant des forêts communales « [leur superficie]... *s'accroît chaque année des nouvelles soumissions. De l'ordre de 10 000 ha, elles résultent principalement du reboisement de terrains nus communaux par l'intervention du Fonds forestier national.* ». On retrouve donc dans la forêt communale la notion de « terrains à boiser », inscrite dans le code forestier depuis 1827, qui s'applique à des terrains nus, par nature « forêts par destination ».

¹⁸ En 1912 Daubrée estimait les forêts communales non soumises à 268 142 ha. Meyer, op. cit. (p. 109) indique sur la base de la statistique agricole de 1892, 297 852 ha de terrains communaux non soumis, ce qui est cohérent avec Daubrée et montre les actions alors en cours de soumission au régime forestier, soit 30 000 ha en vingt ans. Les superficies de forêts communales « non relevantes » semblent aujourd'hui être très faibles, la gestion des suites des tempêtes de 1999 a conduit plusieurs communes de Gironde et des Landes à rentrer spontanément dans le droit commun.

¹⁹ Au sens ancien de ce vocable, tel qu'usité en 1827.

Classes de surfaces en ha	Nombre de propriétés	Surface totale en ha
Moins de 10 ha	1 005	5 705
De 10 à 50 ha	3 434	100 314
De 50 à 100ha	2 459	166 373
De 100 à 200 ha	2 279	326 296
De 200 à 500 ha	1 777	588 151
Plus de 500 ha	768	742 368
TOTAUX	11 800	1 948 600

Étant précisé que la ventilation des forêts communales par classe de surface faite par Daubrée inclut les terrains improductifs. Ce tableau ne comporte donc ni la correction afférente à ces terrains, soit 76 300 ha en moins, ni la correction « Alsace-Moselle », soit 199 000 ha en plus. Cette correction peut donc être portée sur les chiffres totaux, soit 12 949 forêts pour 2 071 300 ha. (Cf. tableau page 13).

En 2014, les données de l'ONF pour les forêts des collectivités et autres forêts «*relevantes du régime forestier*» s'établissent à 2,910 M d'ha, se répartissant ainsi qu'il suit :

Classes de surfaces en ha	Nombre de propriétés	Surface totale en ha
Moins de 10 ha	1 643	8 954
De 10 à 50 ha	4 475	121 616
De 50 à 10 ha	2 698	195 934
De 100 à 200 ha	2 908	415 963
De 200 à 500ha	2 649	818 879
Plus de 500 ha	1 293	1 348 896
TOTAUX	15 666	2 910 242

Mais ces chiffres incluent des superficies à caractère non-forestier, terrains non productifs et terrains de parcours. Après rectification de ces données, pour avoir les surfaces effectivement forestières comparables à celle de l'IFN, le tableau devient :

Classes de surfaces en ha	Nombre de propriétés	Surface totale en ha
Moins de 10 ha	1 634	88 256
De 10 à 50 ha	4 456	113 345
De 50 à 100 ha	2 706	185 719
De 100 à 200 ha	2 903	394 511
De 200 à 500ha	2 638	754 165
Plus de 500 ha	1 292	1 115 091
TOTAUX	15 629	2 571 085

L'ONF dispose également d'une statistique des forêts dites « en sylviculture », qui aboutit à une surface totale des forêts communales de 2 306 029 ha.

Enfin l'ONF dispose d'une statistique des « surfaces boisées », reprise dans le tableau ci-dessus, dont le total est très proche du chiffre indiqué par l'IGN, soit 2 571 085 ha (ONF) pour 2 557 000 (IFN), donc moins de 1 % de différence. Au passage, il est intéressant de noter la multiplication par 6 des superficies de terrains improductifs communaux, relevant du régime forestier

Meyer²⁰ cite une statistique forestière de 1958 qui indiquait 4228 forêts sectionales, dont seulement 970 de plus de 50 ha, et 10 100 forêts communales.

Il ressort clairement de ces données qu'au cours de la période 1912-2012, la structure des forêts communales est restée très stable. En effet, Daubrée chiffre à 11 800 le nombre de forêts communales (et d'établissements publics²¹) soumises au régime forestier. Si on ajoute à ce chiffre celui des forêts d'Alsace-Moselle pour lesquelles on peut retenir les données d'aujourd'hui, puisque la surface totale n'y a pratiquement pas évolué, soit 1149 forêts, on arrive à 12 949 forêts. Au surplus, si on majore ce chiffre d'une estimation au pro rata des surfaces de celui des forêts communales «non soumises» en 1912, mais soumises aujourd'hui, soit environ 1500 forêts on arrive à 14 500 forêts.

La catégorie «moins de 10 ha» est la seule à avoir fortement augmenté en nombre, passant de 959 forêts (soit 887, chiffre Daubrée, plus 72 dues à la correction Alsace-Moselle) à 1665, soit 706 nouvelles forêts relevant du régime forestier, donc une augmentation de + 72 % pour cette catégorie.

Ainsi, on peut reconstituer l'essentiel de l'évolution des forêts communales depuis 1912.

La loi du 21 mai 1971 qui créait trois modalités de regroupement de gestion (SIGF, SMGF, GSF²²)

20 Meyer op. cit. pages 65 à 67

21 Au sens de l'expression « établissement public » en 1827. Ce vocable, usité depuis la formulation de l'article 1^{er} du code de 1827 (devenu le 211-1 du code forestier actuel), désigne « *les hospices, les maisons d'éducation et de charité, les fabriques, églises, chapitre et généralement tous les établissements ou corporations autorisés ou maintenus par le gouvernement pour l'utilité publique.* » Ce n'est donc pas l'établissement public au sens moderne de l'expression : « *service public doté de la personnalité morale.* » Plus récemment, le « *dictionnaire du vocabulaire juridique* » du professeur Cornu distingue pour l'entrée « établissement public » un « sens ancien » qui correspond à la définition de 1823, puis il donne d'autres définitions , soulignant le principe de spécialité.

22 Syndicat intercommunal de gestion forestière, Syndicat mixte de gestion forestière, et Groupement syndical

n'a, en un plus de quarante ans, porté que sur 2% des surfaces des forêts communales. De même aucune suite n'a été donnée depuis 2003 au rapport «Lemoine» sur le «Régime des biens sectionaux des communes»²³.

2.1.2. Forêts des particuliers

L'extension des surfaces de forêts appartenant à des particuliers est beaucoup plus importante que celle des forêts de l'État et des collectivités, tant en pourcentage qu'en valeur absolue. Entre 1912 et 2012, leur superficie passe en effet de 6 376 000 ha à 12 360 000 ha, soit une augmentation de 94 %.

La politique d'acquisition par l'État ne porte tout au plus que sur 3 % de la superficie des forêts de particuliers existantes en 1912 ; importante dans son principe, appréciable dans ses effets, cette politique d'acquisition, donc de transfert de la propriété forestière de particuliers vers l'État n'a pas d'incidence significative sur l'évolution globale des forêts appartenant à des particuliers.

Certes, la base de comparaison 2012 pose problème, dans la mesure où un écart appréciable subsiste entre les données Agreste 2012 et les données IGN. Les données «Agreste» sont inférieures de plus de deux millions d'ha à celle de l'IGN pour trois raisons :

- un problème de définition de la notion d'état boisé²⁴,
- le fait que l'enquête « Teruti » d'Agreste repose sur des données cadastrales alors que l'IGN mesure l'état réel des parcelles à partir de photos aériennes. Or, les avancées de lisières, au de-là des limites cadastrales des parcelles agricoles ne sont pas négligeables, du fait du caractère invasif²⁵ de certaines essences feuillues (et aussi résineuses dans une moindre mesure).
- **la prise en compte des forêts de moins de 1 ha** : Daubrée ne donne pas de limite inférieure ; l'IGN est tenu par la limite de 0,5 ha qui figure dans la définition internationale, en 2012 Agreste renonce dans son enquête sur la structure des forêts des particuliers à prendre en considération les forêts de moins de 1 ha, et indique un chiffre de 9,8 millions ha, appartenant à 1,14 millions de propriétaires, ce qui d'ailleurs relativise grandement le problème du morcellement. Lors de l'enquête précédente de 1999, Agreste procédait à une estimation globale des forêts de moins de 1 ha à 0,7 millions d'ha supposés appartenir à 2,9 millions de propriétaires... Nous nous limiterons à un constat sur trois départements Alpes-de-Haute Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes, où l'écart entre la surface des forêts des particuliers « IGN », et « Agreste-plus de 1 ha », est important, de 1 à 3 dans les Alpes-

forestier).

23 Il s'agit du rapport d'un groupe de travail constitué à l'initiative du ministère de l'intérieur, présidé par M. Jean-Pierre Lemoine, Inspecteur général de l'administration, remis en mars 2003. Il est regrettable, que ce rapport n'ait pas été porté à la connaissance de la mission IGF/CGAAER/CGEDD « *le régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités* » mentionnée ci-dessus en note n°1. Le service juridique de l'ONF avait non seulement participé au groupe de travail « Lemoine », mais a produit à la mission IGF/CGAAER/CGEDD, une notice « historique » citée en annexe 5 de son rapport, déjà produite lors de la mission Lemoine.

24 Ce point est détaillé dans l'annexe 5.

25 Ces effets de lisière ont été intégrés dans la PAC 2015 au titre des catégories de culture.

Maritimes. La mesure IGN est supérieure respectivement de 110 000, 87 000 et 121 000 ha à celle d'Agreste. Pour la Corse l'IGN indique 387 000 ha, Agreste 268 000 ha. Incontestablement il y a là un problème de prise en compte et de mesure des accrues forestières qui a contribué à surestimer les effets de la parcellisation des forêts.

Cette extension est pour l'essentiel localisée dans un « grand Sud-Est ». Elle traduit surtout l'effet d'**une déprise agricole non contrôlée**.

L'analyse de l'évolution de la structure foncière des forêts des particuliers montre clairement que depuis la première enquête du SCEES (1976) la perception qu'en a eu l'administration forestière, le prétendu «*morcellement des forêts des particuliers*», s'est avérée largement erronée (voir annexe 10 «*comment fabriquer une idée reçue*»).

Dire que la forêt s'est morcelée parce que le nombre de propriétaires a doublé est à l'évidence absurde, puisque la surface a également quasiment doublé (+ 94%).

Comme il semble que les chiffres de Daubrée n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation systématique, il convient de les examiner²⁶. La stratification des deux séries statistiques (Daubrée et IGN) n'est pas la même, mais on peut cependant regrouper trois classes de surface comparables : les propriétés de 0 à 10 ha, celles de 10 à 100 ha et celles de plus de 100 ha. Pour les deux dernières catégories, les résultats sont clairs :

- la superficie totale des forêts de plus de 100 ha augmente de 28,6 %, passant de 2 158 000 ha en 1912 à 2 775 200 ha en 2012, et le nombre de propriétaires de 8000 à 10700, la surface moyenne est donc relativement stable, passant de 270 à 254 ha²⁷ ;
- la superficie des forêts de 10 à 100 ha augmente quant à elle de 76 %, passant de 2 225 350 ha à 3 922 300 ha, et le nombre de propriétaires de 75 000 à 160 000, avec une surface moyenne en baisse de l'ordre de 20 %, soit de 29,8 ha à 23,5 ha.

Pour ce qui est des forêts de moins de 10 ha, se pose pour la comparaison avec Daubrée le problème de la cohérence entre les statistiques IFN et le SSP. *Ce point, au cœur de la problématique des accrues, sera traité dans le rapport définitif*

2.2. La proportion feuillus/résineux en superficie

En 1912, les estimations de Daubrée relatives à la répartition des superficies forestières par groupes d'essences feuillues ou résineuses sont données par 1/10^{ème} de la surface départementale et par type de propriété, ce qui rend l'exploitation de ces données difficiles. Cela

²⁶ Sur la base de la précédente étude des structures forestières par le SCEES, ce point avait été l'objet d'une très intéressante communication au GHFF (Groupe d'histoire des forêts françaises) par M. Formery directeur général du CNPF en janvier 2010, communication dont on ne peut que regretter qu'elle n'ait pas été mieux connue et intégrée dans les réflexions de politique forestière. Pour bien montrer la permanence de certaines fausses idées, deux extraits de l'« *Histoire des forêts* » (Arthaud, Paris, 1983) de Louis Badre sont également cités en annexe, accompagnés de brèves références historiques.

²⁷ La politique d'acquisitions par l'État de grands massifs appartenant à des particuliers, notamment près de 40 000 ha de forêts ayant appartenu aux anciennes familles régnantes explique l'essentiel de la diminution, certes faible, de la taille moyenne des propriétés de plus de 100 ha. Cette remarque conforte donc à la marge le constat de concentration de cette classe de taille des forêts de particuliers.

étant, Huffel²⁸ a entrepris l'exploitation de ces données, ce qui a permis d'établir le tableau suivant :

En %	Feuillus	Résineux
Forêts domaniales	70,1	29 ,9
Forêts des collectivités	76,6	23, 3
Forêts des collectivités hors régime forestier	55,1	44,8
Forêts des particuliers	74,35	25,65
TOTAUX	73,7	26,3

Le pourcentage élevé de résineux dans les forêts communales non soumises au régime forestier s'explique par le poids des forêts de Gironde et des Landes peuplées essentiellement de pin maritime. Les pourcentages totaux pourraient être pondéré par ceux de l'Alsace–Moselle, non incorporés dans les chiffres ci-dessus, pour laquelle Huffel indique 66,9% de feuillus et 33,1 % de résineux, ce qui donnerait comme chiffre global respectivement 73,25 % pour les feuillus et 26,64 % pour les résineux, ce qui en fait ne modifie pas significativement les chiffres précédents.

Aujourd'hui, l'inventaire forestier donne la répartition suivante, pour les surfaces «*par essence principale*», soit sur 14,401 millions d'ha, ou encore 92,5 % des surfaces totales (ce qui a pour effet de diminuer la proportion apparente des résineux) :

En %	Feuillus	Résineux
Forêts domaniales	64,7	35,3
Forêts des collectivités	64,7	33,4
Forêts des particuliers	73,6	26,4
TOTAUX	71,8	28,2

Au final, en un siècle la proportion feuillus/résineux varie très faiblement pour l'ensemble des forêts françaises :

- elle augmente dans les forêts publiques par l'effet des actions de restauration des terrains de montagne. En effet, ces forêts de protection, créées dans le cadre de la RTM, ont été pour l'essentiel constituées de boisements d'essences résineuses, pins noirs, mélèzes, sapins, épicéas, douglas, ... et aussi par l'effet de l'application du régime forestier aux forêts communales des Landes de Gascogne, essentiellement constituées de pin maritime ;
- elle est pratiquement stable dans les forêts des particuliers, l'incidence des accrues spontanées ayant assez exactement maintenu la proportion antérieure, malgré l'effet des reboisements financés par le FFN, essentiellement en résineux.

28 G. Huffel, « *Economie forestière* », tome 1^{er} deuxième partie, pages 420 et 421, Paris, 1920, Librairie agricole de la maison rustique.

2.3. Evolution de la structure des forêts²⁹

La structure des forêts est un point essentiel. L'objectif de conversion des peuplements en futaies est en effet un point central et séculaire de l'action des forestiers. Le long terme du cycle de la futaie a en effet le double avantage de maximiser sur longue période le volume de bois produit à l'hectare et la valeur unitaire moyenne de ce volume.

La différence de classification entre les deux statistiques peut compliquer la comparaison :

- Daubrée ventile les forêts en futaies et taillis, eux-mêmes subdivisés en taillis en conversion, taillis sous futaie (TSF), et taillis simple, sarté ou fureté,
- L'IGN distingue les futaies régulières et irrégulières, les mélanges de futaies, les taillis simples et les peuplements sans structure.

Les sous-catégories de taillis, définies par Daubrée n'ont guère de signification aujourd'hui. Aussi, la plus grande prudence doit-elle être de mise sur l'analyse des structures, et de leur évolution historique.

Cela étant, si nous considérons le cas des futaies, leur surface passe en un siècle de 3,4 millions d'hectares³⁰ à 8,5 millions d'hectares, soit + 150 % ou encore une multiplication par 2,5. En tenant compte de l'augmentation des surfaces forestières, soit + 6 millions d'hectares, aussi la proportion globale de la futaie passe-t-elle de 34 à 55 %.

Pour ce qui est du taillis simple sa proportion passe de 25 à 11%. En valeur absolue, on passe de 2,4 millions (après une correction Alsace-Moselle) à 1,7 millions d'hectares.

Le taillis sous futaie de 1912 soit 3,8 millions d'hectares est sensiblement inférieur à l'augmentation constatée des surfaces de futaie, soit 5,1 millions d'hectares, ce qui confirme la conversion prioritaire de ces surfaces, mais aussi le poids des reboisements résineux financés par le FFN, que l'on estime à 1 million d'hectares pour ce qui est des extensions de surface.

La mission constate que la ventilation des accrues³¹ entre les catégories « taillis » et « peuplements sans structures » pose problème. Des recoupements au niveau départemental devraient permettre d'approcher ce point. Ces formations, constituées le plus souvent d'espèces pionnières, sont très différentes d'un endroit à l'autre, tant dans les espèces qui s'y développent que dans leur aspect.

29 Ce mot doit être pris ici dans son sens technique forestier, répartition spatiale des arbres, tant dans le plan vertical (étagement des houppiers) que dans le plan horizontal. Voir en annexe 5 une explication plus détaillée ; il ne s'agit donc pas de la structure foncière.

30 Comme les données disponibles pour l'Alsace-Moselle ne comportent pas cette ventilation, le chiffre Daubrée a été augmenté à due proportion de la moyenne nationale, ce qui conduit très probablement à une légère sous-estimation de la base de départ, mais sans incidence sensible sur l'appréciation des évolutions globales.

31 Il est précisé que le mot « *accrue* », qui désigne un accroissement de forêt est du genre féminin, comme le mot forêt, depuis son apparition au XIII^e siècle, ce que confirme le Larousse. Dans les dictionnaires forestiers anciens, Chailan (1769) et Baudrillart (1823), les citations d'extraits des coutumes de Chaumont, Sens et Troyes, montrent clairement que le mot s'accorde au féminin.

Constituées d'arbres «francs de pied», elles peuvent prendre l'allure de forêt plus ou moins dense avec des faciès de futaie, voire de futaie régulière. Dans certains cas, lorsque des coupes y ont été faites sur des espèces rejetant bien, elles peuvent prendre l'aspect de taillis.

Cependant, il y a lieu de noter :

- qu'une partie des accrues, constatées comme «boisées» selon les définitions de l'IGN doit sans doute échapper au recensement terrain du fait que les plus récentes de ces accrues n'atteignent pas le seuil de recensabilité fixé à 7,5 cm de diamètre, à partir duquel il est procédé aux mesures de volume (voir définition en annexe 5). Il y a donc là un effet d'inertie du système d'inventaire qui va à l'encontre de la perception de leur extension,
- que ces accrues étant des peuplements jeunes, de développement spontané, non-gérés, mélangés, absolument pas stationnaires, leur structure est difficile à définir.

Cette évolution globale de la structure des peuplements forestiers vers la futaie est un des points essentiel des évolutions constatées pendant le siècle écoulé. En effet, le volume moyen de bois sur pied dans une futaie est voisin du triple de ce qu'il est dans un taillis. La statistique de 1912, ne donne aucune indication sur le volume sur pied, cependant en appliquant les volumes sur pied par type de formation, tels qu'indiqués par l'IGN aux surfaces par type de structure de peuplement telles qu'indiquées par Daubrée, on peut avoir une approximation du volume sur pied dans les forêts françaises en 1910, ce qui permet d'établir le tableau suivant :

Volumes sur pied en millions de m³	Feuillus	Feuillus en % du total	Résineux	Résineux en % du total	total
Daubrée	N. d.	N. d.	N. d.	N. d.	900 <i>estimation</i>
IFN, 1er cycle	806	61 %	522	39 %	1328
IFN, 2ème cycle	1101	62 %	670	38 %	1771
IFN, 3ème cycle³²	1275	61 %	807	39 %	2082
IGN (2012)	1626	65 %	891	35 %	2518

Ce tableau montre que l'on est pas loin d'un triplement du volume de bois sur pied en un siècle, soit une augmentation de 1 600 millions de m³ en volume bois fort, chiffre qu'il faut majorer de 30 % pour avoir la biomasse totale. Donc au final la forêt française a fixé en un siècle un peu moins d'un milliard de tonnes de carbone.

Par ailleurs ce tableau fournit une indication utile qui, avant même les mesures directes des prélèvements, pouvait permettre d'approcher le prélèvement réel, par différence à partir de l'augmentation du volume de bois stocké : si en dix ans ce volume augmente de 400 millions de m³, c'est qu'annuellement il est en moyenne stocké 40 millions de m³ sur la période considérée, la différence entre ce volume stocké et les accroissements courants correspond aux prélèvements

32 Les trois cycles de l'IFN se sont échelonnés ainsi : 1966/1980 pour le 1^{er}, 1976/1995 pour le second, et 1988/2004 pour le troisième.

corrigés de la mortalité.

2.4. Les grands types de forêts

Les évolutions montrent d'évidentes disparités régionales. Ces disparités correspondent aux grands types de forêts.

Dans les premières pages de « *l'identité de la France* », BRAUDEL souligne l'importance de la longue durée et la diversité de la France « *plurielle* ». Dans leur diversité, les forêts françaises sont le fruit d'une présence humaine ancienne sur un espace très varié, et d'un haut niveau global de productivité naturelle. Déjà, sous le premier Empire, un forestier écrivait : « *Ayant pratiqué les forêts pendant vingt-cinq ans, tant dans le nord que dans le midi de l'empire je me suis convaincu qu'il n'en existait peut-être pas deux dont les coupes devront être réglées de la même manière.* »³³ Ainsi, l'IGN a cartographié 86 « sylvo-éco-régions », elles-mêmes regroupées en 11 « grandes Régions écologiques » (cette dernière carte figure en annexe 12) . L'analyse complémentaire devra examiner tant l'évolution des surfaces, que le niveau des prélèvements au regard de ce critère écologique.

2.5. Les niveaux des prélèvements

En 1912, Daubrée indique une « *production annuelle* » de bois d'œuvre de 6,7 millions de m³ et de bois de feu de 16,7 millions de m³. Après correction Alsace-Moselle³⁴ on retiendra 8,4 millions de m³ de bois d'œuvre et 18,8 millions pour le bois de feu. Il s'agit là d'une évaluation d'un volume de prélèvement, estimé par les agents de l'administration forestière et ventilée par type de propriétaires, sans indication d'essence.

Les statistiques du SSP (Enquête annuelle de branche exploitation forestière et scierie) de 2012 donnent pour les volumes commercialisés 28,9 millions de m³ de bois d'œuvre et d'industrie (catégorie qui ne figure pas dans la statistique de 1912) et 7,1 millions de m³ de bois de feu commercialisés, chiffres qu'il convient de majorer de 8 à 9 millions de m³ pour intégrer l'autoconsommation de bois de feu. Ces chiffres sont cohérents avec les mesures directes de l'IGN.

Les différences de nature entre les deux statistiques, n'enlèvent rien à l'évidence des chiffres :

- une relative stabilité du prélèvement de bois de feu,
- la multiplication par 3,5 des bois à usage d'œuvre et d'industrie, qui montre bien l'effet et des politiques de reboisement passées et de la conversion en futaie des TSF et taillis simple.

Pour la France entière, il s'avère qu'en 2012 le niveau de prélèvement est de l'ordre de 50 % de la production biologique calculée par l'IGN. Ce niveau de prélèvement varie considérablement selon le type de propriété. Il est de 70 % pour le domanial, 57 % pour le communal et de 42 % pour les

33 DRALET : « *Traité de l'aménagement des bois et forêts* », 1812, introduction, p. iv.

34 Voir DAUBRÉE T. II, page 338, tableau récapitulatif et HUFFEL, op. cit. page 439,

particuliers. Pour ces derniers, si on tient compte du massif de pin maritime des Landes où le taux de prélèvement est pratiquement de 100 %, le taux effectif moyen du prélèvement dans les autres forêts des particuliers est en réalité de l'ordre de 32 %. Une analyse plus détaillée montre qu'en fait dans les extensions forestières du XX^{ème} siècle les prélèvements sont très faibles, voire nuls. S'agissant d'espaces ruraux désertifiés, l'autoconsommation y est également faible. A contrario, on peut estimer à partir d'une simple règle de trois que dans les forêts particulières déjà existantes en 1912 le prélèvement est de l'ordre de 55 %.

Type de forêt	Essence	Production brute (en M m3)	Prélèvements (en Mm3)	Mortalité (en Mm3)
DOMANIAL	Résineux	3,9	2,7	0,3
	Feuillus	5,2	3,7	0,2
	Sous total	9,1 (+/- 0,6)	6,4 (+ /- 1,0)	0,5
COMMUNAL	Résineux	6,2	3,5	0,5
	Feuillus	8,0	4,4	0,6
	Sous total	14,2 (+/- 0,7)	7,9 (+/- 1,4)	1,1
PRIVE	Résineux	25,7	15,4	2,5
	Feuillus	41,6	12,2	4,4
	Sous total	67,2 (+/- 1,7)	27,6 (+/- 2,8)	6,9
TOTAUX toutes forêts		90,5 (+/- 1,9)	41,9 (+/- 3,2)	8,5

Source : IGN 2014

La comparaison des cartes des taux de prélèvement par département et des extensions de la forêt des particuliers entre 1912 et 2012, montre une étroite corrélation inverse : **C'est dans les départements où les surfaces forestières ont le plus augmenté, que le taux de récolte est le plus faible**, (voir cartes en annexe 12).

Les chiffres par département montrent toutes forêts confondues que les huit départements où le taux de prélèvement est le plus élevé, soit supérieurs à 75 %, sont :

- la Gironde et les Landes,
- trois départements de l'Est, la Moselle, le Haut-Rhin et la Haute-Saône du fait de l'importance historique des forêts publiques gérées selon des aménagements,
- les Deux-Sèvres,
- le Nord,
- **la Nièvre par l'effet de la création de la scierie de Sougy en 1988.**

2.6. Tendances

Si on considère une situation intermédiaire, celle du début des années 1980, la question était alors de savoir si les ressources forestières françaises permettaient quantitativement d'assurer l'approvisionnement des restructurations industrielles nécessaires, y compris des augmentations de capacité de production induites par la modernisation des sites existants (Strasbourg), voire la

création de nouveaux sites de production de pâte à papier (Tarascon en 1980³⁵, Golbey en 1988). Les résultats du premier cycle de l'inventaire IFN indiquaient au début des années 1980 un accroissement biologique d'environ 65 millions de m³ (selon la définition alors en vigueur du «volume bois-fort tige»), pour des volumes commercialisés de 32 millions de m³, l'autoconsommation étant alors estimée à une dizaine de millions de m³.

Compte-tenu de la différence des unités de mesure de ces volumes et de la nécessaire prise en compte de l'autoconsommation, la récolte réelle en «bois-fort tige» était estimée à un peu plus de 40 millions de m³, ce qui laissait une marge substantielle pour le développement des capacités industrielles (étant ici rappelé que l'équivalent bois-rond – selon la définition du bois-fort tige alors en vigueur - du déficit commercial de la filière-bois française était alors de l'ordre de 10 millions de m³³⁶).

En outre, il était aisé de faire des projections sur l'évolution de la production à venir qui mettaient toutes en évidence la perspective d'une forte augmentation de cette marge. Ainsi une étude de la direction des forêts montrait en 1982³⁷ que par le seul impact des reboisements du FFN l'offre potentielle de bois résineux allait augmenter fortement au début du XXI^e siècle, soit une augmentation d'au moins 15 millions de m³. Le même raisonnement pouvait s'appliquer aux essences feuillues, (extensions forestières et vieillissement de taillis, soit par l'effet d'une conversion en futaie soit spontané, qui rentraient ainsi dans une phase de production maximale à l'hectare) ce qui est également confirmé aujourd'hui par les chiffres de l'IGN. Enfin, il n'a peut-être pas été assez souligné que l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique contribue à accroître l'activité de la photosynthèse, donc la productivité forestière.

Les données d'aujourd'hui confirment et valident donc de façon indiscutable les estimations antérieures fondées sur les premières publications de l'IFN et les recoupements avec d'autres statistiques pour apprécier la récolte effective. Cela étant, il est certain que la mesure directe du prélèvement permet de mettre un terme à quarante ans de débats parfois oiseux sur ce sujet, débats qui ont parfois introduit le doute quant au niveau réel des ressources forestières disponibles.

Force est donc de constater que depuis 25 ans alors que l'offre de bois potentielle augmentait fortement et de façon parfaitement prévisible et prévue, les débouchés industriels après avoir stagné au niveau atteint à la fin des années 1980 sont tendanciellement en baisse depuis 10 ans³⁸.

35 Dans ses souvenirs, (*"Patron de droit divin"*, Gallimard, Paris, 1984), M. Roger Martin, alors PDG du groupe Saint-Gobain qui était concurrent du groupe La Rochette-Cenpa propriétaire de l'usine de Tarascon, évoque ce dossier en écrivant *"Les ressources en bois économiquement accessibles à partir de Tarascon relevaient pour une large part de la galéjade"*.

36 Comme ce déficit est resté très stable pendant les trente dernières années, son équivalent bois-rond n'a pratiquement pas changé, si ce n'est qu'il convient de prendre en compte la nouvelle méthode de mesure de l'IGN, donc on est plutôt à 8,5 millions de m³

37 Cette étude fut reprise dans une publication de la Direction des forêts de juin 1983 *« La filière-bois française, importance de la ressource potentielle en bois, nécessité de sa valorisation »*, qui comporte un tableau *« production potentielle des reboisements résineux réalisés avec l'aide du FFN »*.

38 L'enquête annuelle de branche du SSP indique clairement que hors « bois énergie » la récolte est passée de 2003 à

3. PREMIERS ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

A partir de ces quelques points plusieurs remarques peuvent d'ores et déjà être faites au regard des aspects environnementaux, économiques, statistiques et juridiques.

3.1. Des aspects environnementaux

Il est clair que la situation actuelle de la France, où globalement le taux d'exploitation de la forêt est de l'ordre de 50% n'est pas une situation « durable » au sens actuel de ce terme. Un tel niveau de sous-exploitation conduit inéluctablement à une dégradation de la forêt du fait de son vieillissement, et en zone méditerranéenne à un accroissement du risque d'incendies donc à une augmentation du coût des mesures de prévention et de lutte mises en œuvre. Une forêt vieillie non seulement ne joue plus son rôle de fixation dans le cycle du carbone, mais elle relâche du carbone et du méthane (par décomposition du bois). Le Président François Mitterrand expliquait en mars 1986 lors d'un dialogue radiodiffusé avec Marguerite Duras : *"quand la forêt n'est plus entretenue... les espèces nobles disparaissent... et comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, la mauvaise forêt chasse la bonne"*³⁹.

Depuis 1912, d'une part l'augmentation de 66 % de la superficie des forêts françaises, d'autre part, la réalisation sur les forêts existantes de la conversion des taillis en futaie, objectif général de gestion sylvicole, ont permis, par leur effet cumulé, d'augmenter le volume de bois produit à l'ha et par voie de conséquence le volume total de bois sur pied. Cette augmentation a été amplifiée par les reboisements 1947-1990 du FFN.

Ces deux facteurs ont donc joué de façon convergente pour une augmentation du stock de carbone fixé dans les forêts françaises, de l'ordre du triplement au cours du siècle écoulé ; cela étant cette tendance peut être contrariée, en particulier par l'effet des tempêtes (en 2000 par exemple, suite aux tempêtes de 1999, la forêt française a plus libéré de CO₂ qu'elle n'en a stocké).

Si cet accroissement continu du stockage de bois donc de carbone dans les forêts françaises, estimé à 69 MtCO₂ par an⁴⁰, constitue un élément majeur pour la lutte contre le changement climatique, ce n'est pas un acquis intangible. Cet accroissement est même appelé à s'annuler sur le long terme à surface forestière fixe, soit par prélèvement humain, soit par l'augmentation de la mortalité si les forêts restent sous-exploitées.

Jusqu'à maintenant, cet accroissement n'avait pas été suffisamment pris en compte par la politique forestière française tant au plan économique qui sera abordé au paragraphe suivant, qu'environnemental. Par ailleurs, il en a été de même de l'effet « substitution » du bois à des matériaux plus énergivores dans leur mise en œuvre.

En effet, si d'ici 2030 on portait les prélèvements de bois en forêt à 90 M m³ équivalent bois rond

2013 de 32,3 à 29,1 millions de m³. Certes pendant la même période les volumes récoltés pour l'usage énergétique (et commercialisés, hors autoconsommation) sont passés de 2,4 à 6,9 millions de m³.

³⁹ Sur France-Culture, le 19 mars 1986. Ce texte a depuis été repris dans une publication plus générale « *Les entretiens de la rue Dupin* », Gallimard, 2006.

⁴⁰ Chiffres du rapport CGAAER n° 14056 « *Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique* » Source IGN/CITEPA.

par an, soit au niveau de l'accroissement courant annuel, par l'effet d'un développement du bois construction et du bois énergie et de la chimie du bois, on augmenterait le potentiel d'atténuation du changement climatique de la filière forêt-bois de l'ordre de 40 Mt de CO₂ par an.

Ces 40 Mt de CO₂ «évitées» correspondent à une augmentation du stockage de l'ordre de 5 Mt CO₂ par an principalement dans les matériaux de construction bois et environ 35 Mt de CO₂ par an au titre de la substitution du bois construction aux matériaux énergivores comme le béton, l'acier ou l'aluminium et du bois énergie à des énergies fossiles.

Ces objectifs environnementaux ne pourront être atteints que par une gestion et une dynamisation des sylvicultures des surfaces forestières françaises. Or, seulement 46 % des forêts françaises sont dotés d'un document de gestion durable, ce qui est notoirement insuffisant. Alors que 82 % des disponibilités forestières se situent dans les forêts des particuliers, seuls 27 % de leur superficie sont couverts de plans de gestion !

Les plantations du Fonds Forestier National avaient pour objectif de compenser notre déficit de bois résineux. Pendant 50 ans, et malgré quelques erreurs d'implantation ou de choix d'essences, elles ont permis de reboiser un peu plus de 2 millions d'hectares, par moitié par transformation de forêts existantes (anciens taillis), par moitié par extension sur des terrains abandonnés par l'agriculture.

La disparition du FFN n'a pas permis de planter continûment pendant 60 ans une révolution résineuse complète, ce qui a un effet négatif à long terme sur les cycles de production de bois résineux⁴¹. Quinze ans après la fin du FFN, la mission n'a pu que constater une réelle difficulté pour l'obtention de données statistiques fiables sur ces reboisements. La sous-direction de la forêt a pu être en mesure de produire le dernier rapport au Comité de contrôle, dont l'analyse devrait permettre dans le rapport complémentaire de bien distinguer au niveau départemental, les extensions forestières permises par le FFN, soit 1 million d'ha, des extensions forestières spontanées, soit 5 millions d'hectares.

Les extensions forestières par enrichissement incontrôlé ont des effets pervers, tel que fermeture des paysages dont les vallées vosgiennes (hajis) sont un exemple particulièrement frappant et surtout augmentation du risque d'incendie en zone méditerranéenne.

3.2. Des aspects économiques

Depuis vingt-cinq ans, (après une « décrue » à la fin des années 1980), le déficit commercial de la France en « *bois et produits dérivés* », est chroniquement stable (voire en hausse) au niveau de 5,8 milliards d'€. Nos importations brutes représentent 13 millions de m³ équivalents bois rond, soit 0,2 m³ par habitants. Compte-tenu du taux de couverture par les exportations, l'équivalent bois-rond du déficit commercial de la France en bois et produits dérivés peut être estimé entre 8 et 9 millions de m³ bois-forêt tige (dans la nouvelle méthode de mesure de l'IGN) . Ce déficit ne représente donc en fait qu'à peine 20 % du volume théoriquement disponible dans les forêts

⁴¹ A cet égard, le volet forestier de la loi [n° 2014-1170 du 13 octobre 2014](#), a introduit à l'article L. 121-1, 5° du code forestier parmi les objectifs de la politique forestière « *la satisfaction des besoins des industries du bois, notamment par l'équilibre des classes d'âge des peuplements forestiers au niveau national* »

françaises.

Cela étant, il convient d'examiner les principales composantes de ce déficit. De l'amont à l'aval de la filière, trois niveaux principaux peuvent être distingués :

- le bois matériau :
 - la France est exportatrice nette de bois ronds feuillus et résineux pour un solde positif de 180 millions d'€ (cette catégorie est en fait excédentaire depuis 1972 il s'agissait alors principalement de bois de trituration feuillu)
 - par contre les sciages résineux sont un poste lourdement déficitaire, avec un solde net de 0,48 milliards d'€ ; il s'agit de sciage en provenance de Scandinavie et d'Allemagne, en volume ce solde est de l'ordre de 2,5 millions de m³ ; une statistique de 1913 indique à cette date un volume d'importations de sciages résineux du même ordre ; cela étant en 1913 les sciages importés assuraient plus de la moitié de la consommation nationale, aujourd'hui ils n'en représentent plus qu'un quart)
 - le « *travail mécanique du bois* » pour un déficit de -700 millions d'€, malgré l'excédent de 327 millions d'€ apporté par les « ouvrages de tonnellerie, inclus dans cette catégorie.
- le bois matière première, la pâte à papier, les papiers et cartons, -2,1 milliards d'€E niveaux
- l'ameublement, mais les 2,1 milliards d'€ d'importations nettes de « *meubles et sièges en bois* » ne relèvent pas à proprement parler de la filière, et ne sont pas réellement connectés aux problèmes forestiers .

Mais pour être exhaustif le poste « *autres produits* », rajoute un déficit non négligeable de -200 millions d'€, auquel le « liège et produits dérivés » contribue à hauteur de 160 millions d'€.

3.3. Des aspects statistiques

Il est certain que la mesure directe des prélèvements par l'IGN permet de mettre un terme à des débats qui n'avaient que trop duré.

Cela étant, il apparaît que la complexité des problèmes d'unités (par exemple pour les volumes, on utilise le volume bois–fort tige, le volume total, le volume sur ou sous écorce, les volumes «aménagement»), est trop souvent mal connue et mal comprise, d'où une source de confusion. L'annexe 5 reprend les définitions les plus importantes. Il est regrettable que les responsables n'aient pas mieux tenu compte de ces données, ce qui a eu pour effet secondaire que les séries statistiques ne sont pas toujours suivies, ce qui nuit à une connaissance précise du milieu et de ses évolutions. La présentation des statistiques du commerce extérieur uniquement en valeur rend difficile le calcul de la part des importations dans la consommation totale.

Le cas de l'Alsace-Moselle est un exemple parmi d'autres. L'administration ne paraissait pas disposer de données permettant de compléter l'inventaire Daubrée sur ce point. La mission a eu la chance de découvrir une publication de 1920⁴² qui a permis de combler cette lacune.

42 G. Huffel, Op. cit. pages 434 à 440.

3.4. Des aspects juridiques :

3.4.1. Interface agriculture/forêt

Cette extension massive des surfaces forestières conduit à s'interroger globalement sur la façon dont est traitée l'interface agriculture/forêt :

- Le contrôle des défrichements et les processus nouveaux de contrôle de l'artificialisation des terres, sont deux procédures à rapprocher.
- Les procédures relatives aux terres incultes, manifestement inutilisées et probablement en l'état peu utilisables, de même que la réglementation des reboisements.
- L'aménagement foncier également inutilisé, même dans des procédures « a minima » qui n'ont pour but que de faciliter les mutations de petites parcelles.
- L'agroforesterie et la prise en compte des arbres isolés : rien n'a été fait depuis la loi paysage de 1993 qui a permis un quasi arrêt des arrachages de haies et une relance de leurs plantations.
- Le rôle et les missions du CNPF.

3.4.2. Regroupement des communes forestières

L'évolution des surfaces, comme celle du nombre d'entité gérées, montre que la structure des «*autres forêts relevant du Régime forestier*», essentiellement les communes forestières, est restée très stable depuis 1912. Peu après la création de l'ONF la loi 71-384 du 22 mai 1971 «*relative à l'amélioration des structures forestières*» dont le titre premier codifié aujourd'hui sous les articles L. 231-1 à L. 233-10 portait sur les «*forêts soumises au régime forestier*» avait pour objectif de faciliter les regroupements de gestion de ces forêts. Ce dispositif prévoit trois formules de regroupement de la gestion des communes forestières, lesquelles au bout de quarante-quatre ans n'ont porté que sur environ 2 % de la superficie de cette catégorie de forêts.

Par ailleurs, l'importance numérique des «*biens sectionaux*» a conduit à se poser la question de leur regroupement. Ce point a fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de l'administration en 2002 (le rapport Lemoine) auquel il n'a pas été donné de suite à ce jour. L'option du «groupement syndical forestier» défini aux articles L. 233-1 à 10 paraît parfaitement adaptée au cas des forêts sectionales, et à celui des forêts des «établissements publics». (Voir en annexe ce qui était écrit sur ce point dans le rapport CGAAER n°9400-3 du 24 février 2009, Mission d'évaluation des domaines de réglementation, Le code forestier).

4. ANALYSE COMPLÉMENTAIRE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

4.1. Analyse départementale

4.1.1. Forêts domaniales :

L'examen des tableaux départementaux montre que l'augmentation totale de la surface des forêts domaniales constatée au niveau national résulte d'une augmentation dans moins du tiers des départements. Parmi ces départements on peut aisément distinguer ce qui relève des reboisements RTM et ce qui relève d'une politique d'acquisition.

Pour une surface augmentée de 305 000 ha, on relève donc :

- au titre de la création de forêts de protection : les Alpes de Haute Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes maritimes, l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude, la Drôme, le Gard, l'Hérault, l'Isère, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, la Savoie, la Haute-Savoie et le Var, pour un total de l'ordre de 180 000 ha, soit 60 % de l'augmentation totale, dans 16 départements.
- au titre des acquisitions, la Charente-Maritime, la Côte d'Or, l'Eure, la Haute-Garonne, la Gironde, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse (création de forêt dans la zone rouge de Verdun), la Nièvre, l'Oise, la Seine-maritime, l'ancienne Seine et Oise, pour un total de l'ordre de 120 000 ha, soit 40 % de l'augmentation totale dans 12 départements.

Ces données montrent que l'augmentation de la superficie des forêts domaniale au cours du dernier siècle résulte majoritairement de la création de forêts de protection, donc d'une mission de service public. **Au final, les forêts domaniales répondant à une mission de service public de protection (RTM, protection du littoral et périurbain), constituent plus du quart du domaine forestier de l'État.**

4.1.2. Forêts communales :

L'augmentation de surface des forêts communales, en incluant dans la base de départ les « *communales non soumises* » de 1912, est de l'ordre de 250 000 ha.

L'examen des tableaux départementaux montre que l'augmentation de la surface des forêts communales constatée au niveau national résulte d'une augmentation dans moins du tiers des départements.

Une moitié de cette augmentation est le fait de 11 des départements de montagne signalés ci-dessus pour les reboisements RTM en forêts domaniales, à l'exception des Hautes-Alpes, de l'Ariège, du Gard, de la Savoie, et de la Haute-Savoie.

L'autre moitié résulte de reboisements de terrains non forestiers et d'acquisitions, dans 18 départements : Aube, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute-Loire, Lozère, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Tarn, Vaucluse et Vosges. Il peut en outre être relevé que plusieurs de ces départements, sont en fait proches de la catégorie précédente et sont des départements de moyenne montagne :

- massif central : Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme,
- massif du Jura : Doubs et Jura,;
- et le département des Vosges.

4.1.3. Forêts des particuliers :

Au niveau de la France entière la progression de leur surface est considérable : + 94 %, en ne considérant que les superficies en « forêts de production ». L'extension des forêts des particuliers représente donc 91,5 % du total des extensions forestières du siècle écoulé. Leur localisation est en quelque sorte le corollaire de la déprise agricole. La carte jointe en annexe 12 « *variation des surfaces des forêts des particuliers 1912-2012* » permet de situer géographiquement ces variations.

Le cas du département de la Marne : l'examen de la carte de ces extensions montre qu'il n'y a qu'un seul département français où se constate une diminution des surfaces forestières. Rappelons rapidement que la grande plaine centrale de ce département, la « champagne crayeuse », était constituée historiquement d'une vaste steppe herbeuse, les savarts. A la fin du XIXème siècle l'administration des Eaux et Forêts, à l'instar de ce qui avait été réussi dans les Landes, a suscité le reboisement de cette zone en pin sylvestre et aussi en pin noir. La qualité de la provenance des graines et aussi la nature du sol très calcaire ont fait que ces reboisements n'ont pour le moins pas répondu aux espérances initiales. En 1912, Daubrée indique donc pour le département de la Marne 146 000 ha de forêts appartenant à des particuliers dont les 5/10ème sont constitués de résineux, soit environ 75 000 ha de plantations en Champagne crayeuse. Après la deuxième guerre mondiale, alors que l'échec des plantations était manifeste, la mécanisation a permis d'installer une agriculture prospère après défrichement des plantations de pin. Aussi, aujourd'hui la superficie des forêts de particuliers a-telle diminué substantiellement, soit de 43 000 ha, et l'inventaire forestier n'indique plus de présence significative de résineux dans les forêts de ce département. La différence entre le défrichement de 75 000 ha de plantations résineuses et la diminution de surface constatée, soit 32 000 ha, s'explique par la déprise dans les zones périphériques du département.

L'examen du reste de la France montre que l'essentiel des extensions se situe dans les zones de montagne et de moyenne montagne, et aussi en Bretagne.

Le cas de la Bretagne où en moyenne pondérée sur les 4 départements l'importance de l'augmentation des surfaces forestières des particuliers, soit +180 %, est le double de la moyenne nationale, s'explique par le fait qu'initialement les départements bretons étaient très peu boisés. En y incluant les superficies relevant du régime forestier, soit 13 000 ha pour l'ensemble de la Bretagne, le taux de boisement est passé de 5 à 14 % en un siècle ce qui reste très inférieur à la

moyenne nationale. Cette augmentation globale s'accompagne d'une augmentation de la proportion de résineux qui passe de 13 à 23 % des superficies. C'est d'autant plus appréciable que les conditions naturelles de la Bretagne sont favorables, aussi peut-on constater que ces peuplements ont une productivité à l'hectare relativement élevée, au moins de l'ordre de 10m³ par ha et par an pour les résineux.

La Corse constitue aussi un cas extrême particulièrement intéressant, d'autant qu'historiquement l'occupation de l'île par la République de Gênes, puis son acquisition par la France en 1768 répondait à un souci d'approvisionnement en bois de marine. Les superficies « soumises » en 1912, puis désormais « relevant » du régime forestier, sont restées parfaitement inchangées en un siècle, soit 107 000 ha. Le seul changement étant le transfert de la forêt domaniale à la collectivité territoriale de Corse. Par contre les superficies appartenant à des particuliers se sont multipliées par quatorze, passant de 27 800 à 387 000 ha. Ce fait traduit la disparition quasi totale de l'agriculture traditionnelle, avec des cultures en terrasse peu mécanisables. Sous cette forêt la présence des terrasses est encore visible. Aucun modèle agricole de substitution n'a été conçu, et la friche est progressivement devenu une forêt spontanée en évolution. A l'inverse, la récolte de bois qui n'était pas négligeable en 1912 (57 000 m³ de bois d'œuvre et 94 000 m³ de bois de feu), s'est réduite à 20/25 000 m³ de bois d'œuvre et à 50 000 m³ estimés de bois de feu (source Agreste 2006).

Les 29 départements restants sont pour l'essentiel situés dans un « grand sud-est », à cheval sur les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. A part le Massif Central, ces extensions forestières ne paraissent pas corrélées aux reboisement financés par le FFN. (voir carte des reboisements financés par le FFN en annexe 13).

Le département des Vosges est le plus septentrional de ces départements où les surfaces forestières appartenant à des particuliers ont presque triplé. En fait dans ce département les forêts domaniales et communales sont largement dominantes, 82 % de la surface forestière en 1912, comme cette surface ne varie pratiquement pas, l'augmentation des surfaces est donc le fait exclusif des forêts appartenant à des particuliers, ce qui réduit à 62 % du total la proportion des forêts relevant du régime forestier. Ces extensions forestières, soit 73 000 ha, couvrant 12 % de la superficie du département, sont notamment constituée du boisement de fonds de vallée induisant une fermeture paysagère. Mais on s'aperçoit que, même dans cette région très forestière, ces nouveaux boisement sont pour l'essentiel peu exploités, puisque les Vosges, sont le département lorrain où le taux de prélèvement est le moins élevé. (voir carte départementale des taux de prélèvement en annexe 12).

Les huit départements méridionaux où s'observe la plus forte augmentation de la superficie des forêts de particuliers, totalisent plus de 1,2 millions d' ha d'extensions forestières. Or, ces départements sont tous parmi les départements où la production à l' ha est la moins élevée⁴³, de 2,2 à 3,3 m³/ha/an pour une moyenne nationale de 5,8 m³/ha/an. Ce faible niveau de production s'explique pour deux raisons, la première, les conditions moins favorables de la zone méditerranéenne, la deuxième le fait qu'il s'agit de peuplements jeunes, donc qui n'ont pas atteint la phase des accroissements courants (production biologique) les plus élevés. Ces constatations conduisent cependant à relever que ces extensions forestières, où la production biologique est de

43 Seuls le Var et le Vaucluse ont une production biologique inférieure à 2 m³, soit dans les deux cas 1,7 m³/ha.an ;

moins de la moitié de la moyenne nationale doivent être pondérées dans l'appréciation de l'écart entre production et prélèvement. En outre ces superficies correspondent, du fait même de leur origine, à une structure foncière morcelée, ce qui a contrario conduit à souligner que la parcellisation de certaines forêts n'est pas un fait général, mais la conséquence de leur structure foncière antérieure qui a contribué à la déprise agricole. Pour les mêmes raisons, ces forêts sont dans des espaces d'accessibilité difficile.

Les mêmes remarques s'appliquent de façon moins marquées pour les vingt autres départements, si ce n'est que dans le massif central plusieurs de ces départements, doivent être considérés au regard d'un autre critère, l'importance des interventions du FFN.

4.1.4. Les reboisements aidés par le FFN :

La carte des reboisements FFN, (voir annexe 13), permet, faute de mieux, de constater que les extensions forestières financées par le FFN, soit selon une estimation traditionnelle la moitié des 2,3 millions d' ha dont le boisement a bénéficié d'interventions de ce fond, (l'autre moitié ayant financé des opérations de reconstitution, notamment en Aquitaine), ne coïncident pas avec les extensions forestières globales.

Parmi les département les plus aidés par le FFN⁴⁴ (voir carte les départements en rouge où les interventions du FFN se sont situées entre 30 000 et 80 000 ha) on distingue nettement deux zones :

- Franche-Comté-Bourgogne,
- Massif Central

Dans la zone Massif Central, le rapprochement avec les extensions forestières conduit à considérer deux sous-ensembles :

- au nord : Corrèze, Creuse, Puy-de-Dôme et Loire : Ces départements sont respectivement 11ème, 10ème, 2ème et 3ème dans le classement des départements en terme de productivité à l' ha soit de 8,2 à 9,1 m³./ha/an. La Corrèze et la Creuse ont un taux de prélèvement de 47,5 et 61,5 % ce qui est pour la Creuse nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 50 % rappelons-le. Cela étant l'écart prélèvement par rapport à la production est de 0,5 millions de m³ pour la Creuse et la Corrèze, de plus d'1 million pour le Puy-de-Dôme, et de 0,8 millions pour la Loire.

- au sud l'ensemble Tarn, Aveyron, Lozère et Ardèche affiche une productivité moins élevée, de l'ordre de 3,8 pour l'Aveyron à 6,5 m³./ha/an pour le Tarn, mais les écarts entre au prélèvement et production sont respectivement de 0,7 millions de m³ pour le Tarn, l'Aveyron, et la Lozère et de 1 millions de m³ pour l'Ardèche.

4.2. Une première approche de la localisation de la ressource

En conclusion sur ce point, il apparaît nécessaire de démythifier le thème du morcellement. Il y a en fait une parcellisation des extensions forestières les plus récentes qui ont en quelque sorte figé

⁴⁴ Hors Landes et Gironde qui sont (très largement) au-dessus de 80 000 ha.

les structures foncières agricoles du début du XIX^{ème} siècle. Ces espaces forestiers sont encore récents, mais dans des régions moins productives. Par nature, ils sont situés en outre pour l'essentiel dans des zones d'accès difficile. En fait la combinaison de ces deux facteurs avec leur faible productivité actuelle ne concerne au maximum qu'environ 10 millions de m³ sur les 45 millions de m³ d'écart entre la production et le prélèvement au niveau national.

L'examen de ce qui précède conduit à considérer dans la perspective d'une augmentation de la production de sciages résineux, quatre zones géographiques, correspondant pour les trois premières aux zones principales d'intervention du FFN :

- le nord Massif Central où dans quatre départements parmi les plus productifs de France , l'écart entre production et prélèvement est de l'ordre de 3 millions de m³
- le sud Massif Central, où là encore, malgré une productivité à l'ha plus faible (de 3,8 à 6,5 m³./ha/an) on peut estimer sur quatre départements l'écart entre production et prélèvement à un peu plus de 3 millions de m³
- les confins Bourgogne-Franche-Comté, où là encore l'écart sur les départements franc-comtois et les deux départements de l'est Bourgogne, Côte d'Or et Saône et Loire dépasse les 3 millions de m³.
- et enfin la Bretagne, où la création depuis 70 ans de 100 000 ha de forêts résineuses à fort potentiel de production biologique, conduit à envisager une ressource globale de l'ordre du million de m³ qui jusqu'alors est peu exploité, sauf en Ille-et-Vilaine,

5. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

La comparaison des statistiques forestières de 1912 et de 2012, montre donc un certain nombre de tendances lourdes qui ont marqué le siècle écoulé, ce qui peut éclairer les réflexions quant à la politique forestière à venir. Le présent chapitre résulte d'une demande formulée le 28 mars 2015 par le Président Fradin (4^{ème} section de CGAAER) qui, au vu des premières données qui venaient de lui être présentées, souhaitait une note complémentaire de « *conclusions en matière de politique de la gestion de la ressource* ».

5.1. Constats :

Les principales constatations relatives à l'évolution des forêts françaises depuis 1912 sont donc les suivantes :

- **une augmentation importante des surfaces forestières**, de 9,8 à 16,1 M ha, soit + 66 %, fortement différenciée selon le type de propriété :
 1. *domanial* : +25 %, du fait de la RTM et d'une politique active d'acquisitions,
 2. *communal* : +23 %, du fait de l'application plus systématique du régime forestier, et du boisement de terrains nus,
 3. *particuliers* : + 94 %, du fait des reboisements du FFN pour moins du quart, et de boisements spontanés à la suite d'une forte déprise

agricole essentiellement dans un grand sud-est,

-

- une **augmentation de la taille moyenne des forêts des particuliers**, contrairement à une idée reçue, en partie masquée par la hausse du nombre de propriétaires particuliers du fait du **morcellement préalable des terrains agricoles en déprise**,
- la **structure foncière des forêts communales** est inchangée, malgré une velléité législative en 1971,
- Une **stabilité de la proportion feuillus/résineux**, $\frac{3}{4}$ feuillus, $\frac{1}{4}$ résineux,
- Une **augmentation forte de la proportion de futaies** et une réduction corrélative de la part des taillis ce qui se traduit par une forte augmentation du volume de bois sur pied à l'hectare, et corrélativement de la valeur unitaire des bois produits, ce qui est un des objectifs fondamentaux de la sylviculture.
- Une augmentation de la récolte de bois de l'ordre de 50 %, mais avec une **très forte augmentation de la production de bois d'œuvre et d'industrie qui a plus que triplé**.

Pour résumer, les actions de l'administration ont contribué en un siècle au tiers de l'augmentation de surface constatée, à une amélioration qualitative importante des forêts, et même à une amélioration des structures foncières. Parallèlement une déprise agricole non contrôlée a contribué aux deux tiers de l'augmentation, sur des surfaces appartenant à des particuliers et sur lesquelles la récolte est très faible sinon nulle.

- **Un taux de prélèvement insuffisant (50 %) et en baisse sensible depuis 30 ans**, les volumes commercialisés sont stables depuis la fin des années 1980, voire en baisse tendancielle ces dernières années ainsi que le montre l'enquête annuelle de branche du SCEES, (voir supra note 34) alors que la production de bois a fortement augmenté pendant cette période, de façon parfaitement prévisible (et d'ailleurs prévue !) Aucun projet industriel significatif n'a été créé depuis les années 1980, Sougy- scierie industrielle -Golbey- usine de pâte à papier et aussi Biolandes-huiles essentielles. Là encore, la situation est très différenciée selon le type de propriété. Le prélèvement est de 71 % dans le domanial, 59 % dans le communal et 42 % chez les particuliers (chiffre qui intègre pour cette dernière catégorie le massif des Landes qui est à 100%, ce qui laisse 32 % pour le reste, avec de forts contrastes selon l'importance de la présence d'accruës).

- **Un commerce extérieur déficitaire,**

Au regard du seul examen de ses disponibilités forestières la France pourrait trouver sans difficultés sur son sol la matière première lui permettant de résorber son déficit commercial en bois et produits dérivés. (voir en annexe 11 le tableau intitulé « gisement ».) Nous avons vu que l'équivalent bois-rond de notre déficit commercial ne représente pas plus de 20 % de l'écart entre

le prélèvement et l'accroissement courant annuel de nos forêts.

Les industries du bois ont un niveau élevé d'intensité capitalistique⁴⁵ : de 1,5 à 2 pour les sciages, de 4 à 5 pour la pâte à papier et les panneaux et aussi la chimie du bois, ce qui en fait un secteur assimilable aux industries lourdes (sidérurgie, nucléaire) et rend difficile la recherche d'investisseurs.

Un projet industriel lourd ne sera pas financé si ses promoteurs n'ont pas une garantie d'approvisionnement à moyen et long terme, d'où l'importance de la localisation physique des ressources forestières disponibles.

Le déficit en sciage résineux est le poste sur lequel des investissements importants seraient le plus aisément envisageables. La ressource existe dans des conditions d'accessibilité. A l'exemple de la réalisation de Sougy en 1986, des contrats d'approvisionnement passé avec l'ONF, confortés par les données du CNPF sur l'offre de bois potentielle résultant de l'application effective des plans de gestion dans une zone donnée, devraient faciliter le déblocage de la situation.

Dans le secteur de la pâte à papier et du papier la situation est d'autant plus difficile qu'il n'y a pas en France d'intégration entre la production de papier et la production de pâte chimique et que l'essentiel de la production française de pâte à papier est le fait de groupes étrangers. Ce sont des dossiers très lourds, à examiner au cas par cas dans l'hypothèse où un opérateur se manifesterait.

Le cas de l'ameublement constitue en soi un sujet socio-culturel, distinct de la filière-bois ainsi que cela avait déjà été souligné en 2009 par le rapport Puech.

5.2. Objectifs

Cette situation de sous-exploitation globale de la forêt française, où le taux réel de prélèvement est à peine de l'ordre de 50 %, n'est pas durable, dans l'acception actuelle de ce terme, tant au regard du cycle du carbone que de la pérennité à long terme de la forêt. Il convient donc de relever le niveau de la récolte à celui du potentiel de production, pour établir les cycles de production assurant le renouvellement de la forêt.

En outre, l'établissement d'un cycle de production à l'échelle de cette ressource potentielle :

- couvrirait largement notre déficit commercial, puisque l'écart entre l'accroissement et le prélèvement est de 50 % soit 42 millions de m³, alors que l'équivalent bois-rond de notre déficit commercial est d'un peu moins de 10 millions de m³,
- et ouvrirait des perspectives appréciables en matière de chimie du bois et de production d'énergie, notamment en matière de production de carburants liquides, c'est-à-dire la catégorie de combustibles pour lesquels la substitution aux énergies fossiles est la plus difficile.

⁴⁵ Il est utile de rappeler ici cette notion économique : l'importance des capitaux nécessaires pour générer un chiffre d'affaires.

5.3. Outils d'intervention de l'État

Par rapport à la situation des années 1980, les moyens d'intervention de l'État sur la filière sont réduits, mais du fait de l'importance des forêts publiques et de la qualité de leur gestion ils ne sont pas négligeables.

- L'IGN, après 4 cycles de mesure des accroissements et des volumes, est enfin en mesure de procéder à une mesure directe des prélèvements ; la politique forestière dispose de l'outil de base qui pourrait permettre d'estimer et de localiser la ressource disponible,
- le FCBA et les normes
- l'ONF :
 - un outil de gestion efficace, mais qui reste financièrement fragile,
 - la question trop longtemps pendante de la possibilité de passer des contrats d'approvisionnement a cependant été enfin clairement tranchée par le législateur en 2005, ce qui facilite considérablement la commercialisation du bois et surtout peut faciliter l'implantation ou le développement de nouveaux sites industriels dans des zones où existent d'importantes disponibilités forestières.
 - rien n'a été entrepris depuis la loi de 21 mai 1971 pour le regroupement des forêts communales, loi aujourd'hui sans effet tangible ; de fait la structure des forêts communales est quasi inchangée depuis un siècle. Le rapport conjoint IGF/CGAAER/CGEDD « *le régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités* », déjà cité, établi en mai 2015, comporte des indications intéressantes sur ce point, déjà relevées en 2009 dans le rapport d'analyse du CGAAER sur le code forestier.
- le CNPF qui encadre la gestion de la forêt des particuliers, notamment par l'agrément des PSG

5.4. Actions à conduire :

Ces actions ne consistent pas en une habituelle demande de ressources budgétaires supplémentaires, mais plutôt en l'esquisse de « cet ensemble de desseins continus, de décisions mûries, de mesures menées à leur terme qu'on appelle une politique ⁴⁶».

S'agissant de la forêt, le « *dessein continu* » est de valoriser cette ressource, en suscitant des investissements de transformation du bois. Ces industries sont semi-lourdes (scieries, intensité capitaliste de 2), ou lourdes (pâte à papier, chimie du bois, intensité capitaliste de l'ordre de 4 à 5), aussi ont-elles besoin d'une connaissance à moyen et long terme de leurs approvisionnements.

46 Charles de Gaulle, « *mémoires de guerre* », T. 1 « *l'Appel* », Paris, Plon, 1954, p.8.

5.4.1. Faire connaître cette ressource :

L'inventaire forestier doit être placé au centre de la politique forestière. En fait, des intérêts en place ont régulièrement contesté l'existence des ressources forestières⁴⁷, chaque nouveau projet industriel donne lieu à un concert de protestations d'entreprises installées qui se prétendent menacées dans leurs approvisionnements (exemples récents : ERSIA dans la Nièvre, POLLMEIR dans les Vosges).

Nous avons parfaitement les moyens de **modéliser la forêt française** à partir des données de l'IGN. Un des rares travaux de ce type réalisé par la direction des forêts en 1983, s'avère parfaitement exact 32 ans plus tard. De tels travaux peuvent contribuer à la recherche de l'équilibre des classes d'âge (ce qui peut conduire à envisager, dans certaines zones des actions de reboisement). Au delà de la mobilisation de la ressource forestière, la nécessité de disposer de séries de données sur les statistiques forestières (surfaces, volumes, ...) constituent autant d'élément déterminants pour la définition de stratégies pour la filière forêt-bois.

- R1.** Veiller à la continuité et à la cohérence des séries statistiques
- R2.** Harmoniser la définition des seuils de prise en compte des parcelles forestières entre l'IGN, le SSP et les services du cadastre
- R3.** Consentir un effort de recherche pour mieux caractériser les accrues (nature et dynamique).
- R4.** Mettre en place un modèle de suivi global des forêts françaises, à partir d'une exploitation plus systématique des données de l'IGN.
- R5.** Engager avec les acteurs cités plus haut, ainsi que les utilisateurs de matériau bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), un travail de modélisation spatialisée de la ressource et des utilisations du bois afin d'éclairer les acteurs industriels et optimiser les politiques publiques, tant nationales que territoriales, quant aux investissements possibles ou nécessaires.

L'identification de zones à forte disponibilité, permettrait de mieux prospecter les investisseurs potentiels, lesquels auraient une garantie partielle d'approvisionnement par des contrats avec l'ONF : ce fut la méthode qui a permis la création de la scierie de Sougy en 1986.

5.4.2. Un problème culturel et d'éducation :

En fait l'enseignement général n'explique pratiquement pas les cycles de production forestière et la nécessité de procéder à des coupes pour assurer le renouvellement de la forêt. Flaubert avait justement répertorié dans son « *Dictionnaire des idées reçues* » (DIR) : « **Sacrilège** : C'est un

⁴⁷ En 2006 le CGAAER a publié un rapport niant l'existence de disponibilités forestières !

sacrilège d'abattre un bel arbre. »⁴⁸

Le débat oiseux feuillus/résineux, chaque type d'essence étant au cours des temps alternativement de droite ou de gauche, vient régulièrement inférer avec les politiques de replantation. Ce point fut évoqué avec une fine ironie dans le rapport Betolaud-Méo de 1979. De fait le choix des essences est d'abord guidé par des considérations pédoclimatologiques, puis pour une essence, dans une zone géographique donnée, par la recherche de l'équilibre des classes d'âge.

Cela étant, il conviendrait d'agir de façon claire et soutenue sur ce point culturel où paradoxalement l'ignorance gêne la gestion d'une ressource renouvelable.

R6. Agir à tous les niveaux de l'enseignement pour éduquer la population au cycles de production forestière et à la nécessité des coupes

R7. Former les agents et responsables de l'administration à argumenter sur ce sujet

5.5. Recherche et formation

L'enseignement supérieur forestier à ses différents niveaux manque aujourd'hui totalement de lisibilité, et le contenu des programmes privilégie les généralités au détriment des fondamentaux de la sylviculture.

R8. Rétablir les principes fondamentaux et les bases scientifiques de la sylviculture aux différents niveaux de l'enseignement forestier.

5.6. Gestion de l'interface agriculture forêt

- la législation sur les terres incultes n'a pas joué le moindre rôle, (le tableau annexe 7 se suffit comme explication)
- utilisation effectives des procédures d'aménagement foncier,

48 Les plus anciennes éditions du DIR ne comportent pas l'entrée « **sacrilège** ». Une explication est donc nécessaire pour le lecteur qui s'y reporterait. Tout au long de sa vie, Flaubert a relevé des « perles », utilisées pour la rédaction de « *Bouvard et Pécuchet* ». Aussi, a-t-il laissé un dossier comportant ces notes écrites de sa main ou de celle de Laporte son secrétaire; c'est le « *manuscrit c* ». Peu avant sa mort, survenue en 1880, il avait entrepris de les reporter sur des feuillets de grand format, par ordre alphabétique ; ces transcriptions inachevées, souvent raturées ou complétées de sa main, constituent le « *manuscrit a* », base de la première édition réalisée en 1910, et des suivantes. Seules les éditions les plus récentes (depuis en 1966) reprennent la totalité des entrées du manuscrit c.

- agroforesterie,
- une réflexion est nécessaire à partir des causes de la déprise (en apparence évidentes), sur la possibilité de réinstaller des activités agricoles dans ces zones,
- est-ce que toutes les surfaces forestières actuelles doivent être conservées ? trois cas illustrent l'opportunité de cette question :
 - les effets de lisière qui ne sont pas reportés au cadastre, (il est intéressant de noter que pour la PAC-2015 la « *liste des cultures à utiliser pour renseigner le descriptif des parcelles* » introduit au point 1.14 une possibilité de prise en compte de ces parcelles),
 - les fermetures de paysage, par exemple les vallées vosgiennes ou encore les zones de montagnes sèches,
 - la possibilité (voire la nécessité) de créer des coupures agricoles en zone méditerranéenne, dans un but de prévention des feux de forêt, ou encore la création de suberaies (voir déficit du commerce extérieur en liège qui atteint 160 millions d'Euros)

R9. Utiliser les outils juridiques du code rural en matière de regroupement parcellaire, le cas échéant les compléter et les adapter. Créer des coupures agricoles en zone méditerranéenne. Revoir la réglementation des défrichements en distinguant le défrichement agricole et le défrichement « d'urbanisation », au regard de la nouvelle réglementation sur la « consommation » des terres agricoles et forestières

5.7. Régime forestier et forêts communales

Dans le cadre des débats en cours, sur le coût pour l'ONF de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales, le constat de l'invariance de la gestion des forêts communales au cours du siècle écoulé, en particulier le fait que la loi n° 71-384 du 22 mai 1971 n'a pratiquement pas eu d'effet, conduit a contrario à des réflexions sur des pistes d'économies et de recettes supplémentaires qui peuvent être mentionnées :

- Sur la gestion des forêts relevant du régime forestier au titre du L. 211-1, 2° du code forestier, dont le coût global de gestion est estimé à 175 M€ :
 - forêts sectionales et forêts dites d'« établissement public » : application combinée du rapport Lemoine (2003) et des dispositions actuelles sur le regroupement de la gestion des forêts communales : économie 8/10 M€,
 - sur la gestion des autres forêts communales, regroupement et aménagements communs le cas échéant avec des forêts domaniales contiguës : économie 5/6 M€ au minimum,
 - élargissement de l'assiette des recettes soumises aux frais de garderie (concessions, droits de chasse cédés à titre gratuit, etc...),
 - réexamen des contraintes que l'ONF s'impose du fait de son interprétation du droit de la concurrence : un ordre de grandeur de 8/10M€ paraît raisonnable, bien que ce

- soit en l'état difficile à chiffrer,
- cas de micro forêts communales en zone périurbaine prévoir une facturation spécifique.

R10. mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport conjoint IGF, CGAAER, CGEDD de mai 2015 relatif au « *Régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités* »

Les trois premiers points nécessitent pour être pleinement efficaces un réexamen des articles L. 231-1 à L. 233-10 du code forestier qui constituent le « Titre III du Livre II du code forestier (nouveau).

- Une simplification des aménagements et un réexamen des modalités de la gestion en futaie irrégulière.
- Une mobilisation accrue de bois : l'IGN nous indique un volume disponible de l'ordre de 2 Mm3 en forêts domaniale, et de 5 Mm3 en forêt communale, la mobilisation du quart de ce volume apporterait au prix actuel du bois une recette supplémentaire de 20 M€ en domanial et de 5 M€ en communal (via les frais de garderie).
- Une remise à plat de tous les aspects non forestiers de la gestion du patrimoine géré par l'ONF, par exemple dans la plupart des cas les tarifs de concession apparaissent manifestement sous-évalués.

5.8. FCBA et CNPF

Pour le FCBA, le rapport Caullet pose bien ce qui doit être fait.

R11. Faire connaître sous une forme simple pour les prescripteurs les caractéristiques mécaniques des essences forestières françaises.

Pour le CNPF, cet organisme devrait être en mesure de donner une indication sur l'offre de bois potentielle résultant de l'application effective des PSG qu'il agréer, indication précieuse pour un investisseur éventuel. L'administration se doit de veiller à la cohérence entre les plans de gestion et les modalités d'agrément, d'une région à l'autre.

R12. Dans le cadre des missions du CNPF indiquer l'offre de bois potentielle, résultant de l'application des PSG agréés, dans les zones appropriées.

CONCLUSION

"... et tout à coup il m'a semblé que la forêt se mettait en mouvement"
Shakespeare, Macbeth, scène XXIII

Par de là les difficultés tenant à l'insuffisante continuité des données statistiques, malgré leur abondance contemporaine apparente, le siècle écoulé entre 1912 année de publication de la statistique Daubrée et 2012, montre des évolutions intéressantes et riches d'enseignement.

Le point essentiel est que **l'évolution des forêts françaises au cours de ces cent années est duale.**

On peut constater avec satisfaction, aussi bien avec les forêts de l'État et des collectivités, et aussi des particuliers la poursuite de quatre objectifs d'intérêt général traditionnels, intégrant le long terme :

- Une protection efficace de l'affectation forestière des sols,
- Le reboisements de terrains agricoles jugés « improductifs »,
- La poursuite active des programmes RTM,
- La conversion vers la futaie.

Pour l'essentiel les forêts existantes en 1912 ont été maintenues et améliorées et les programmes de reboisements du FFN réussis.

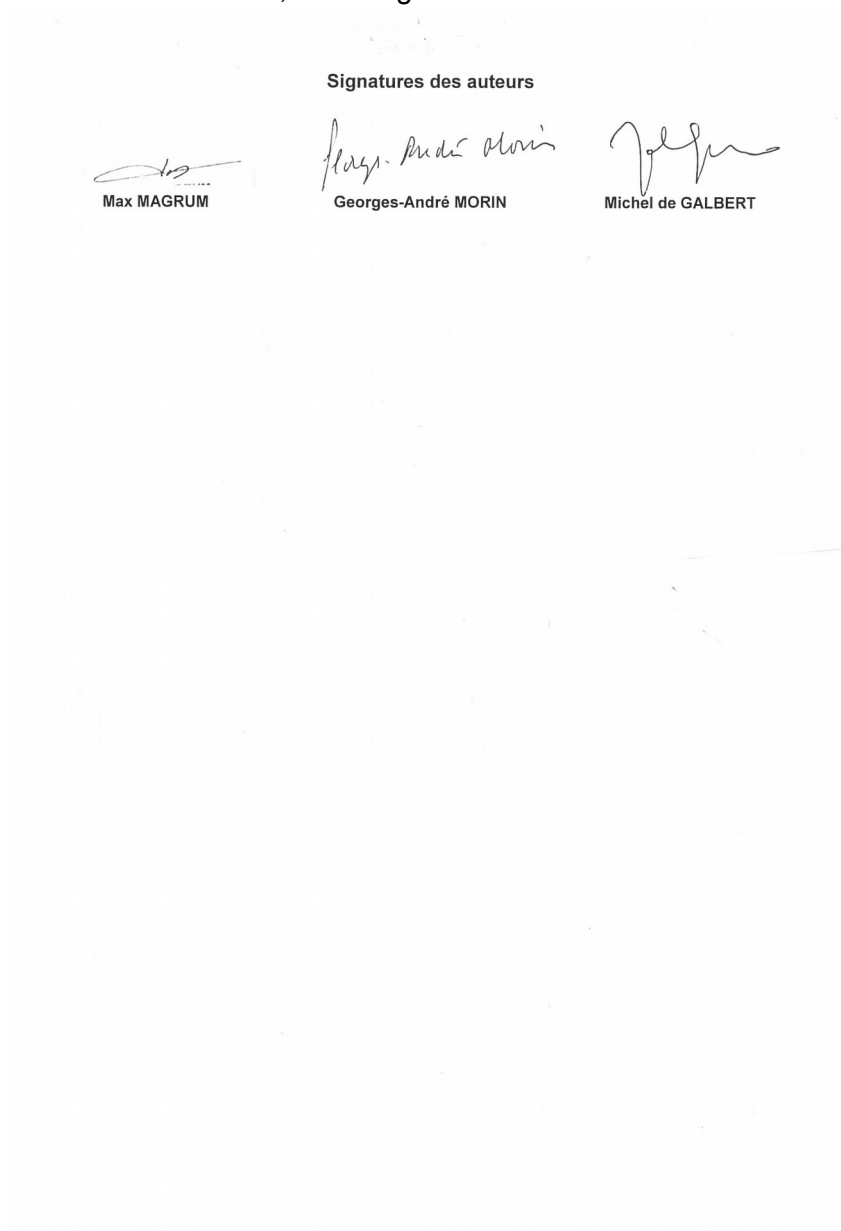
Mais, il n'en reste pas moins que l'essentiel de l'augmentation des surfaces forestières au cours de la période, soit environ 5 millions d'hectares est en quelque sorte subie et ne résulte pas d'une volonté politique. Ces surfaces sont d'une certaine façon méconnues, inexploitées, et risquent de poser dans le futur de réels problèmes environnementaux et de sécurité, aggravés par l'effet du changement climatique. Cette extension révèle l'absence de gestion de l'interface agriculture/forêt et rappelle un phénomène naturel simple et évident : la forêt succède à la friche, mais ce n'est qu'une friche forestière. Ces espaces nécessitent une double action :

- contrôler le processus qui conduit à l'enfrichement, voire remettre en cause certaines extensions forestières qui pourraient parfaitement retrouver une vocation agricole dans le cadre d'une politique d'aménagement de l'espace.
- mise en valeur de ces espaces forestiers, ce qui veut dire action foncière : là où il y a forêt sur déprise agricole, il n'y a plus d'intervenants.

Cette insuffisance de prise en compte de la relation entre la forêt et l'agriculture quant à une gestion globale de l'espace rural, conduit bien entendu à proposer un certain nombre de mesures et d'ajustements législatifs, mais elle a de profondes racines culturelles dont il faut être conscient.

L'analyse des données départementale, encore sommaire et appelant des approfondissements, confirme la dualité de l'évolution des forêts françaises, et permet de tirer quelques enseignements complémentaire :

- l'importance du rôle de service public dévolu au domaine de l'État,
- la nécessité de traiter distinctement le problème des accrues qui est à la fois important en superficie, résulte de problèmes agricoles hors champ de la politique forestière, et appelle des mesures spécifiques, notamment de traitement du foncier distinctes des autres actions de la politique forestière,
- le fait qu'au regard de la composition de notre déficit commercial, une priorité doit être donnée au développement de la production de sciages : Bourgogne-Franche-comté, nord et sud du massif central, et de façon peut-être inattendue, la Bretagne.



ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

Annexe 4 : Liste des textes de références et bibliographie

Annexe 5 : Les différentes unités de mesure usitées en matière forestière

Annexe 6 : Friches et forêts, extraits de textes

Annexe 7 : Schéma de la procédure terres incultes

Annexe 8 : Rapport CGAAER n°9400-3 du 24 février 2009, Mission d'évaluation des domaines de réglementation, «Le code forestier», extrait portant sur le regroupement de la gestion des forêts relevant du régime forestier.

Annexe 9 : «*L'extension de la forêt privée*» par Thomas FORMERY, DG CNPF,

Annexe 10 : Historique des ventes de biens nationaux ou comment fabriquer une idée reçue.

Annexe 11 : Gisement bois et emplois en forêt française cf notice des sources

Annexe 12 : Cartes

- Variation des surfaces des forêts des particuliers 1912-2012
- Taux de prélèvement par département 2012
- Taux de prélèvement en forêt domaniale par région 2012
- Taux de prélèvement en autres forêts publiques par région 2012
- Taux de prélèvement en forêt privée par région 2012
- Taux de prélèvement en peuplements de résineux par région 2012
- Taux de prélèvement en peuplements de feuillus par région 2012
- Grandes régions écologiques

Annexe 13 : Carte des interventions du FFN

Annexe 14 : Forêts non soumises au régime forestier en 1912

Annexe 15 : Tableaux départementaux

Annexe 1 : Lettre de mission

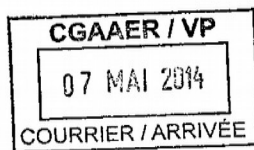


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 05 MAI 2014

N/Réf : CI 719 852



Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président CGAAER
251, rue de Vaugirard

Objet : valorisation agricole et forestière de l'espace rural

L'analyse des données de l'IFN montre que l'évolution des forêts françaises entre 1912 (année de la publication de la « statistique Daubrée ») et 2012 se marque par une importante augmentation des surfaces forestières qui passent de 11 à 16 millions d'hectares.

L'examen plus détaillé de ces chiffres confirme une grande stabilité des surfaces de forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités ; il met également en évidence le maintien, voire une légère consolidation des structures foncières des forêts des particuliers existantes en 1912, ce qui va à l'encontre d'idées communément admises.

Les extensions des surfaces forestières de la France au cours du siècle écoulé ont donc principalement eu lieu sur des terrains privés et il semble en première approche qu'elles résultent davantage d'une colonisation forestière naturelle de terres agricoles que des effets d'une politique volontariste de reboisement. Apparemment l'augmentation du nombre de propriétaires forestiers au cours de cette période est étroitement corrélée à ces extensions forestières majoritairement sur des terres abandonnées par l'agriculture. Sur les 5 millions d'hectares d'extension forestière on peut considérer qu'environ 1 million d'hectares a été reboisé, sinon géré, par la prise en charge du Fonds forestier national dont un des objectifs initiaux était d'ailleurs d'aider le boisement de terres agricoles.

Aujourd'hui, ces surfaces représentent une part probablement substantielle de la sous-exploitation globale des forêts françaises, estimée pratiquement à 50%, et constituent ce que l'on peut appeler des « friches forestières ». En tout état de cause elles portent désormais un volume non négligeable de biomasse dont la valorisation représente un atout certain pour l'économie de la filière forêt/bois

Dans la perspective d'une valorisation optimale de l'espace rural et du renforcement de la filière française de la forêt et du bois je souhaite vous confier une mission d'analyse de la valorisation agricole et forestière de l'espace rural.

.../...

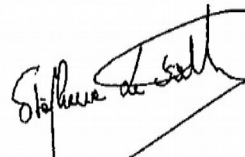
VF2014 - 82

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Il convient en premier lieu de procéder à une analyse approfondie, notamment sur la base des données fournies par l'IGN, de ces extensions forestières survenues au cours du siècle dernier pour en établir précisément une typologie croisant leur localisation géographique, la nature et les volumes des peuplements, leur structure foncière, les caractéristiques de leur valorisation potentielle. Il est en effet important, et c'est à cela que doit conduire cette analyse, de disposer d'un état des lieux aussi précis que possible de surfaces dont la constitution plus ou moins naturelle est sans doute la cause d'une connaissance imparfaite.

Il faut ensuite faire l'inventaire des dispositions législatives et réglementaires de gestion de ces espaces et analyser ce qui dans leur mise en œuvre ou leur dysfonctionnement éventuel a conduit à cet état de fait. Ces dispositions figurent principalement dans le livre Ier du code rural et de la pêche maritime, « *aménagement et équipement de l'espace rural* » (zone agricole protégée, mise en valeur des terres incultes, boisement de terres agricoles, agriculture de montagne, aménagement foncier, etc...) mais aussi dans le code forestier, en particulier la réglementation des défrichements. Cette analyse doit conduire à des propositions d'évolution pour optimiser la valorisation forestière ou éventuellement agricole de ces espaces.

La question de la valorisation à court terme de ces espaces forestiers sera examinée dans le cadre d'une mission complémentaire.



Stéphane LE FOLL

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
FREMONT Jean-Marc	IGN	Conseiller du DG	20/06:2014
DALMASSO Marine	IGN	Cheffe de projet	19/12/2014
COMMAGNAC Loïc	IGN	Chef de projet	06/03/2015
BORZEIX Véronique	DGPE	Ss-dir de la forêt-bois	07/07/2014
SOULÉ Patrick	ONF	DG adjt	24/09/2014
VINÉ Pascal	ONF	DG	12/02/2015
MAILLET Albert	ONF	Chef de département	10/03/2015
HIRBEC Patrice	ONF	Chef de mission	24/04/2015
MENGIN-LECREULX Patrice	ONF	Chef de département	09/06/2014
SOULERES Olivier	ONF	DG p. i.	10/07/2015
FALCONE Patrice	MAAF	Cabinet du ministre	29/04/2015
FORMERY Thomas	CNRF	Directeur général	26/02/2015
Agreste-info			04/11/2014

Nota : ce travail s'étant essentiellement fait sur pièces, après des rencontre de cadrage avec l'ONF, la sous-direction de la forêt, et l'IGN, cette liste mentionne les personnes avec lesquelles il a été procédé à des échanges de courriers électroniques. La date indiquée comme date de rencontre est celle d'un premier échange de courrier électroniques. Pour certains interlocuteurs (M. Frémont par exemple) le nombre d'échanges se chiffre en dizaine, complété par plusieurs rencontres.

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGGREF	Conseil général du génie rural des eaux et des forêts
CNPF	Centre national de la propriété forestière
FCBA	Institut technologique forêts, construction, bois et ameublement
FFN	Fonds forestier national
GHFF	Groupe d'histoire des forêts françaises
GSF	Groupement syndical forestier
IFN	Inventaire forestier national
IGF	Inspection générale des finances
IGN	Institut géographique national
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PPR	Plan de prévention des risques
PSG	Plan simple de gestion
RTM	Restauration des terrains de montagne
SCEES	Service central des études économiques et de la statistique (devenu SSP)
SIGF	Syndicat intercommunal de gestion forestière
SMGF	Syndicat mixte de gestion forestière
SSP	Service de la statistique et de la prospective
TSF	Taillis sous futaie

Annexe 4 : Textes de références et bibliographie

1 : Rapports administratifs

- DAUBRÉE Lucien, Directeur général des Eaux et Forêts, « *statistique et atlas des forêts de France d'après les renseignements fournis par les agents des eaux et forêts* », Paris, Imprimerie nationale, 1912
- Direction des forêts de juin 1983, étude sur « *La filière-bois française, importance de la ressource potentielle en bois, nécessité de sa valorisation* »,
- CGGREF, rapport n° 1542 Juin 2002, « *Valorisation des travaux de l'Inventaire forestier national* », présenté par un groupe de travail composé des ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts : Jean-Paul LANLY, Président, Georges-André MORIN, rapporteur, Jean-Marie BALLU, Gilles BLANCHARD, Francis CAILLIEZ , Alfred ESTRADÉ, Jean-Paul LACROIX , Alain REVEL, Yves RICHER de FORGES
- *rapport de l'inspection générale de l'administration en 2003 (le rapport Lemoine)*
- CGAAER rapport n°9400-3 du 24 février 2009, Mission d'évaluation des domaines de réglementation, « *Le code forestier* », établi par Mme *Françoise FOURNIÉ* et MM. *Georges-André MORIN* et *François SIGNOLES*.
- CGAAER rapport n° 1888, de mai 2009 « *Audit de la Safer de Martinique* » établi par MM. *Jean-Noël MENARD* et *Georges-André MORIN*,
- IGN « *Résultats d'inventaire forestier, méthodologie* » campagne 2009 à 2013
- « *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles* », par Vallauri D., Grel A., Granier E., Dupouey J.L. 2012. Rapport WWF/INRA, Marseille, 64 pages
- IGF/CGAAER/CGEDD « *le régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités* », rapport établi en mai 2015 par Mmes Hélène PÉLOSSE, Marie-Astrid RAVON, Claire HUBERT et M. Max MAGRUM.
- *Agreste Conjoncture Bois et dérivés Avril 2015*

2 : Publications

- BADRE Louis « *Histoire de la forêt française* », Arthaud, Paris, 1983.
- BRAUDEL Fernand « *l'identité de la France* »,

- CINOTTI Bruno « *Evolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIXème siècle* » Revue forestière, n°6-1996, pages 547 à 562.

- DELABALLE Christian « *le sentiment d'entreprendre* », ce sont les souvenirs du premier directeur général de l'ONF, présents à l'état de dactylographie dans divers centres de documentation forestiers ; en cours de publication début 2016 à l'occasion des cinquante ans de l'ONF.

- DRALET Etienne-François : « *Traité de l'aménagement des bois et forêts* », Paris, 1812, Arthus Bertrand

- FLAUBERT Gustave, « *dictionnaire des idées reçues* », éditions « mille-et-une nuits », Paris, 1997,

- de GAULLE Charles, « *mémoires de guerre* », T. 1 « *l'Appel* », Paris, Plon, 1954

- HUFFEL Gustave, « *Économie forestière* », tome 1^{er} deuxième partie, Paris, 1920, Librairie agricole de la maison rustique.

- LÉONARD Jean-Pierre « *forêt vivante ou désert boisé ?* », préface de Jacques STURM, Paris, 2003, L'Harmattan

- MARTIN Roger : "*Patron de droit divin*", Gallimard, Paris, 1984.

- MEYER Francis (ingénieur général des Eaux et Forêts), « *Législation et politique forestière* », Berger-Levrault, Paris, 1968.

- MITTERRAND François et DURAS Marguerite « *Les entretiens de la rue Dupin* », Paris, 2006, Gallimard.

- MITTERRAND François « *L'abeille et l'architecte* », éditions Rencontre, Paris, 1977

Annexe 5 : Les différentes unités de mesure usitées en matière forestière

● Volume :

Volume « bois-fort tige » : C'est le volume mesuré par l'IGN. L'IGN a récemment modifié sa méthode de mesure il s'agit donc d'un changement de la définition de l'unité utilisée. A tort certains n'ont pas hésité à affirmer que les publications dans la nouvelle unité montraient que les chiffres antérieurs de l'IFN étaient surévalués. Ce volume est défini comme le volume géométrique sur écorce de la tige arrêté à la découpe bois fort (7 cm). La majeure partie du houppier n'est pas comptabilisée dans le calcul du volume IFN. Le diamètre de recensabilité des arbres à 1,30 m du sol est fixé à 7,5 cm.

Biomasse totale : c'est le bois-fort tige majoré des éléments aériens (et souterrains) qui par nature en peuvent faire l'objet d'une mesure précise directe, mais que l'on peut évaluer par corrélation

Volume sur pied : c'est le volume estimé (et non garanti) des adjudications de l'ONF

Volume des bois abattus : c'est une mesure plus facile donc plus précise

Volume « sur écorce » ou « sous écorce » : l'incidence du volume de l'écorce varie selon l'âge des arbres (son incidence diminue avec l'âge - donc la taille - de l'arbre, et surtout selon les essences (elle est plus importante pour les résineux que pour les feuillus.

● Régime

La notion de régime est liée à l'origine des arbres composant le peuplement forestier :

- soit ces arbres sont issus de la germination sur place de semences (on dit qu'il s'agit d'**arbres de franc-pied**). Il s'agit alors d'arbres obtenus par semis ou plantation ;
- soit ces arbres sont issus de **rejets** (on parle alors de **cépée**). Il s'agit alors d'arbres obtenus par multiplication végétative.

La combinaison de ces deux possibilités de reproduction des arbres donne trois régimes possibles :

- le régime de la **futaie** dans lequel tous les arbres sont de franc-pied,
- le régime du **taillis** dans lequel tous les arbres sont regroupés en **cépée** et issus d'une multiplication végétative,
- soit une combinaison des deux, le mélange taillis-futaie, représenté très souvent par le **taillis sous futaie**.

● Structure des peuplements forestiers

Elle se définit par la répartition spatiale des arbres, tant dans le plan vertical (étagement des houppiers) que dans le plan horizontal.

Si, sur une surface donnée, on constate une individualisation très nette d'un étage formé par les houppiers et par la dominance d'une catégorie de diamètres, on parle alors de structure régulière du peuplement forestier.

Par contre, si on observe un étagement continu des houppiers des arbres et la présence de toutes les classes de diamètre en mélange plus ou moins intime, on parle alors de structure irrégulière.

Dans ce dernier cas, lorsque sur une surface donnée, on note un étagement parfait des houppiers et que l'ensemble des classes de diamètre est représenté, on se trouve devant une structure irrégulière parfaite communément dénommée structure « jardinée ».

• Combinaison du régime et de la structure des peuplements forestiers

Ces combinaisons sont récapitulées sur le tableau ci-après ; elles permettent de qualifier les grands types de peuplements :

	Structure régulière	Structure irrégulière	Structure jardinée
Régime de la futaie	FUTAIE REGULIERE	FUTAIE IRREGULIERE	FUTAIE JARDINEE
Régime du taillis	TAILLIS SIMPLE	TAILLIS FURETE	-
Mélange taillis-futaie	-	TAILLIS SOUS FUTAIE	-

Annexe 6 : Friches et forêts, extraits de textes

1/ Rapport CGAAER n° 1888, de mai 2009 « Audit de la Safer de Martinique » établi par Jean-Noël MENARD et Georges-André MORIN, Ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts

« ... l'existence d'un important volant de friches curieusement mal connu, alors que toutes les statistiques montrent un recul de la SAU, passée au cours des 40 dernières années d'environ 60 000 ha à un peu plus de 30 000 ha aujourd'hui, et surtout intempestivement « verrouillé » :

- par l'ONF chargé du contrôle de la législation sur les défrichements alors même que depuis la LOF de 2001 l'article L. 315-1 du code forestier précise que cette législation ne s'applique pas aux anciennes terres agricoles (le délai existant antérieurement a été supprimé de façon involontaire probablement, mais la loi est ce qu'elle est !) ;*
- par les classements du PPR, qui interdisent très largement le retour à l'agriculture des friches boisées, sans doute dans un souci excessif de prudence ; un lien devrait être fait, à l'occasion d'une révision, entre les risques réels et la mise en œuvre de techniques culturales compatibles avec la protection des sols.... »*

2/ François Mitterrand, « La paille et le grain »

page 72, en date du 30 août 1975 :

« Les Paysans d'ici appellent « Maroye », un champ perdu parce que la forêt, dans cette partie de clairière n'en est qu'à sa première génération. Auparavant, on cultivait la vigne et le maïs. Les pins y sont moins robustes, et les bois de moins bonne qualité que dans les anciennes plantations »

3/ Jean-Pierre Léonard : « Forêts vivante ou désert boisé ? »

- pages 78 à 82 : « La Forêt-friche »

« Ainsi, la forêt, dont la présence n'est justifiée par aucune exploitation de biens échangeables, type d'espace arboré relativement récent, voit son étendue se renforcer rapidement dans certain pays développés ».

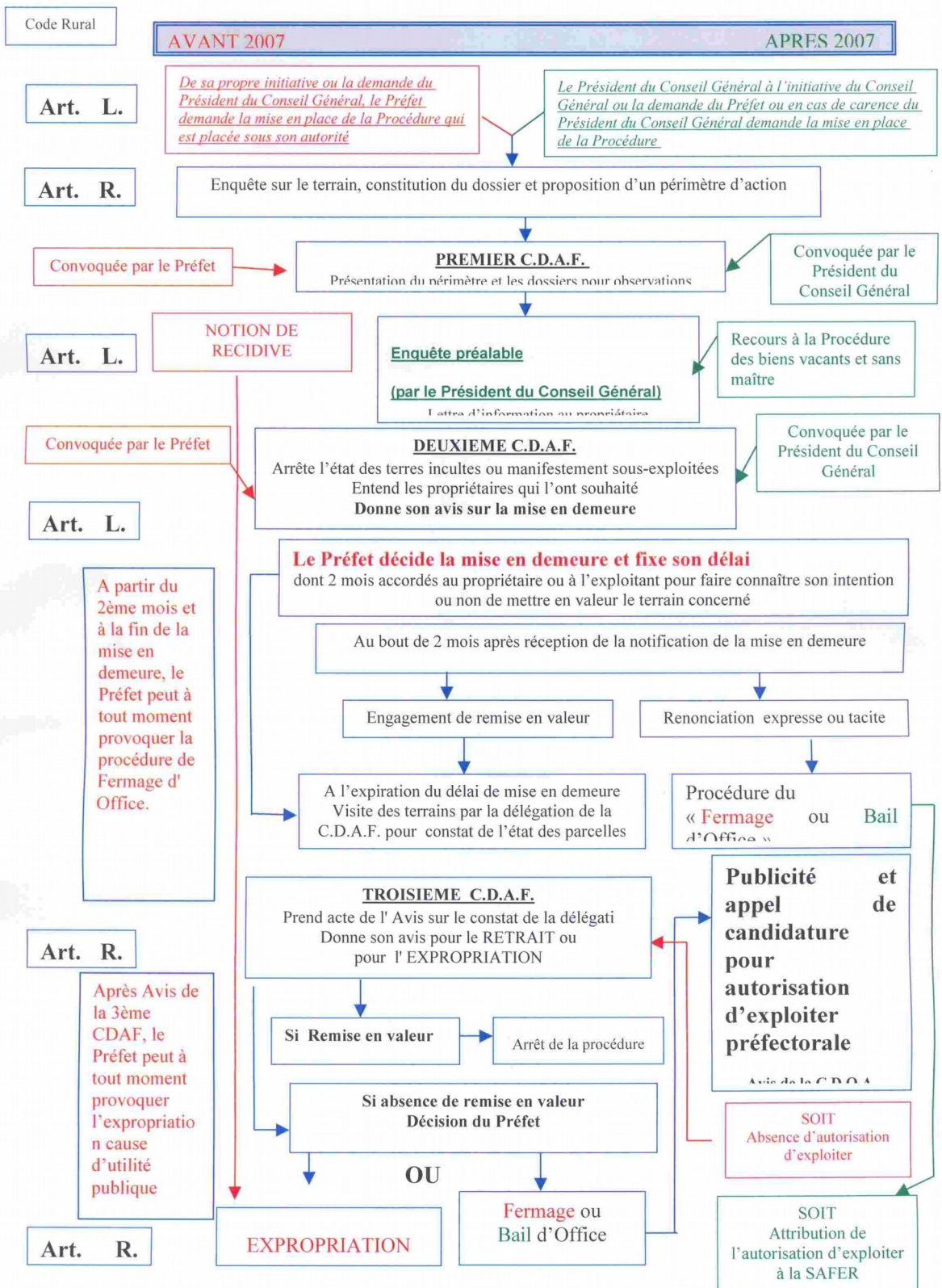
- pages 292 et 293 (conclusion) :

«Le reflux de la vague agricole a libéré d'immenses étendues de terrain, mais en ordre dispersé et en commençant par les lots les plus petits. La forêt française a ainsi pu doubler de surface, mais beaucoup plus par des boisements subis, les accrus de végétation, qu'à la suite de projets dont les Landes de Gascogne sont le plus notable exemple. La structure foncière et la composition interne des parcelles devenues forestières par hasard sont un handicap...

Dès à présent, une part majoritaire de l'espace arboré n'est soumise qu'à des pressions sporadiques, voire à aucune récolte, comme c'est particulièrement le cas en zone méditerranéenne. Ces espaces arborés, qui ne sont plus encadrés par une activité économique constituent une menace pour les populations avoisinantes. Les dépenses de lutte contre les feux ... constituent les principales dépenses des collectivités en milieu forestier...

Les inconvénients de la forêt laissée sans maître ni soins sont assez évidents pour que tout soit fait pour en limiter l'extension» .

Annexe 7 : Schéma de la procédure des terres incultes



Annexe 8 : Rapport CGAAER n°9400-3 du 24 février 2009, Mission d'évaluation des domaines de réglementation, « Le code forestier », extrait portant sur le regroupement de la gestion des forêts relevant du régime forestier.

« 232 - Les formes de regroupement

Les dispositions relatives au regroupement de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier comportent au total 24 articles législatifs et 25 articles réglementaires.

Elles sont énoncées aux articles :

- L. 148-1 à L. 148-8 pour les Syndicats intercommunaux de gestion forestière (SIGF) qui regroupent exclusivement des communes,
- L. 148-9 à L. 148-13 pour les syndicats mixtes qui regroupent des communes et d'autres entités énoncées à l'article L. 111-1 2° du code forestier,
- et enfin L. 148-13 à L. 148-24 pour les groupements syndicaux forestiers qui dépassent le regroupement de gestion pour aller jusqu'au transfert de propriété, ainsi que le précise le dernier alinéa de l'art. L. 148-13 : « *La propriété de ces bois, forêts et terrains est transférée au groupement* ».

Mais elles sont en fait peu usitées. Les SIGF totalisent un peu plus de 42 000 hectares de forêts, soit 1,8% des forêts communales, les syndicats mixtes, environ 10 000 hectares, soit 0,45% des forêts communales et enfin les groupements syndicaux 4500 hectares environ⁴⁹, soit 0,2%.

Les dispositions afférentes au regroupement de la gestion des forêts des collectivités territoriales renvoient de fait à des catégories définies par le CGCT. La mise à jour de ces articles a été manifestement « oubliée » lors de la loi de 2001, puisqu'il y est toujours fait référence au code des communes, alors que le CGCT a été promulgué en 1996. Ces forêts restent en outre « soumises » et non pas « relevant », ce qui n'a pas d'importance mais confirme une fois de plus l'inconvénient des modifications rédactionnelles ornementales.

L'examen attentif de ces textes montre des redites inutiles par rapport au CGCT, ou même dans le corps des articles, par exemple à l'article L. 148-18 qui prévoit que « *Le budget du groupement syndical pourvoit aux dépenses de gestion et d'investissement des bois forêts et terrains à boiser dont il est propriétaire* »...

Outre la nécessaire actualisation, une simplification de ces rédactions ne devrait garder que ce qui relève exclusivement d'une spécificité forestière, le reste étant renvoyé au CGCT.

233 - Les biens sectionaux

Les biens sectionaux, forestiers pour une large part, ne sont en fait l'objet d'aucune disposition spécifique dans le Code forestier, hormis leur mention au L. 111-1, 2° et au L. 141-1, comme biens soumis au régime forestier. Il peut être rappelé ici qu'en 2003 un rapport de l'Inspection générale de l'Administration (rapport établi sous la coordination de l'Inspecteur général Lemoine) avait proposé une simplification drastique du régime des biens sectionaux. A ce jour, il n'a pas encore été donné de suite aux propositions de ce rapport).

49 Source ONF.

Annexe 9 : L'extension de la forêt privée par Thomas FORMERY, DG CNPF, d'après les travaux de Thierry du PELOUX, juriste au CNPF, article présenté en janvier 2010 au GHFF

**Journées d'études 2010 – Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine
Extension forestière et mosaïque paysagère**

Thomas FORMERY, DG CNPF, d'après les travaux de Thierry du PELOUX, juriste au CNPF

L'extension de la forêt privée

Le propos des auteurs est de montrer qu'une analyse simple des trop rares chiffres que nous possédons sur l'histoire de la structure de la forêt privée française, permet de tordre le coup à une idée fausse : le morcellement actuel de la forêt privée serait le fruit d'un démembrement continu de grandes propriétés, de structures supposées idéales...

Il faut en passer par quelques chiffres...

Il existe seulement trois enquêtes statistiques sur la structure de la forêt privée française : l'enquête Daubrée achevée en 1908, l'enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES) 1976-1983 et l'enquête sur la structure de la forêt privée (SFP) 1999-2001.

La comparaison de ces trois enquêtes est un peu compliquée par le fait que :

- l'enquête forêt privée 1999 ne prend en compte que les propriétés forestières de + de 1 ha ; elle n'utilise que les bornes de 10 et 25 ha, et pas celles 50 ha.
- l'enquête Daubrée n'utilise que les bornes de 10 et 50 ha, mais pas celle de 25 ha.
- l'enquête ESSES 1976-83 utilise les bornes 10, 25 et 50 ha.

Pour comparer les chiffres, il est donc nécessaire de procéder à des ajustements, notamment sur la ventilation de la tranche 10 – 50 ha. Les comparaisons Daubrée – SFP en dessous de un ha sont impossibles.

Le tableau ci-dessous résume les résultats :

Au-delà du fait, bien connu, de l'extension considérable de la surface de la forêt privée en un siècle (on cite aujourd'hui le chiffre de 11 millions d'hectares), la comparaison des enquêtes Daubrée et ESSES montre une explosion des propriétés de moins de 10 ha de 1908 à 1980, plus en nombre (+ 144 % et 2 millions de petits propriétaires de plus) qu'en surface (la surface de ces petites propriétés n'augmente que de 68 % et de 1,6 millions d'ha). Ce constat a créé la stupéfaction lorsque les résultats de l'enquête ESSES sont parus : depuis 75 ans on estimait invariablement le nombre de propriétés forestières privées à 1,6 millions et on est passé du jour au lendemain à 3,6 millions...

	Daubrée 1908		ESSES 1976 -1983		SFP 1999		Variation Daubrée / ESSES ou SFP	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
- de 1ha	1 444 747	2 351 452	3 525 450	3 959 980			144%	68%
1 à 10					915 700	2 961 000		
10 à 25 ha	49 481	848 120	100 297	1 463 638	126 500	1 875 000	156%	121%
25 à 100 ha	24 781	1 339 818	41 950	1 904 630	63 800	2 913 000	157%	117%
+ de 100 ha	7 929	2 152 351	9 339	2 409 889	12 400	2 980 000	56%	38%
Total	1 526 938	6 691 741	3 677 036	9 738 137				

Mais par ailleurs, le nombre et la surface des moyennes et grandes propriétés (10 à 50, 50 à 100 et plus de 100 ha) augmente fortement entre les deux enquêtes, ce qui est toujours passé inaperçu. L'enquête SFP confirme très fortement cette tendance.

On est donc loin du poncif de l'inexorable morcellement de la forêt privée par suite des divisions successorales, dont les règles du code civil napoléonien seraient les grandes coupables.

Concernant la forte augmentation des micro propriétés forestières depuis 1908

L'explication du grand nombre des micro-propriétés ne réside pas dans la division à chaque héritage des propriétés forestières, ce qui n'est cohérent ni avec le fait que les moyennes et grandes propriétés forestières se développent au lieu de régresser sur la période, ni avec la démographie française (évolution la plus faible d'Europe), ni avec l'absence manifeste d'intérêt de diviser des parcelles forestières de cette taille, qui n'ont aucune valeur, à moins que ce ne soit du terrain à bâtir.

Cette forte augmentation s'explique par un constat évident : Près des 2/3 de la surface de la forêt privée actuelle sont issus du reboisement naturel (2/3) ou artificiel (1/3) de terres agricoles abandonnées depuis 150 ans.

Or :

- l'enquête agricole de 1892 (la première), dénombrait 5,7 millions d'exploitations agricoles,

dont 4 064 000 exploitations de moins de 5 ha et, parmi celles-ci, 2 000 000 de moins de 1 ha. Il restait encore 1 000 000 d'exploitations agricoles de moins de 1 ha au recensement agricole de 1929. Mais en 1999, il reste moins d'un million d'exploitations agricoles en tout : en un siècle, près de 5 millions de micro exploitations agricoles ont disparu, dont 40 % faisaient moins de 1 ha avant la guerre de 1939-45.

- vers 1905-1914, la SAU est de 37,5 M ha. Elle se situe autour de 30 M ha vers 1999 : 6 M ha de terres agricoles exploitées à la fin du 19^e siècle ont été abandonnées, et c'est ainsi que la surface boisée passe de 9,7 Mha en 1908 (enquête Daubrée) à 15 Mha en 1999.

Les 2 millions de propriétaires forestiers de moins de 10 ha et les 1,6 millions d'ha de petites propriétés forestières que l'on trouve en plus en 1980 par rapport à 1908 sont naturellement le résidu de l'abandon de ces millions de micro exploitations agricoles, souvent les parcelles les plus médiocres.

L'énorme ampleur de ce mouvement d'abandon de micro parcelles agricoles par des millions de personnes est évidemment l'explication essentielle du fort développement de micro propriétés forestières nouvelles sur la période.

L'idée d'une *aggravation* continue du morcellement foncier forestier français qu'il serait urgent d'enrayer est donc manifestement fausse, puisque l'extrême morcellement *préexistant* de ces parcelles, du temps où elles étaient agricoles, est une évidence.

S'il y a bien évidemment eu des divisions de grandes propriétés forestières sur la période, un mouvement général contraire d'agrandissement de celles-ci prédomine, puisque la surface des propriétés de plus de 25 ha passe de 3,5 millions d'hectares en 1908 à 5,9 millions d'hectares en 1999.⁵⁰

L'accroissement de surface des moyennes et grandes propriétés forestières privées au 20^e siècle peut s'expliquer par une donnée de l'enquête ESSES 1976-1983 : 75 % des propriétaires de plus de 1 ha de forêt possédaient en même temps + de 1 ha de terre agricole, et la surface des terres agricoles possédées simultanément est généralement en proportion de la surface forestière possédée.

Ainsi, sur les 40 000 ha d'accroissement moyen annuel de la surface boisée au 20^e siècle, essentiellement dus à la forêt privée, il est probable que les $\frac{3}{4}$ ont été des agrandissements de propriétés forestières préexistantes, agrandissements qui, sur la période, se montent ainsi à près de 3 millions d'hectares, partie ajoutée seule.

Si l'on additionne la surface avant agrandissement et celle des agrandissements, la surface des propriétés ayant fait l'objet de tels agrandissements représente 50 à 60 % des forêts privées actuelles. Ce phénomène d'agrandissement a donc été très important et répandu.

Pour affiner l'analyse sur cette question du développement des moyennes et grandes propriétés forestières révélée par les trois enquêtes, trois points sont à préciser :

⁵⁰ *Observation des auteurs du rapport* : Ce chiffre résulte d'un calcul de MM. du Peloux et Formery car la limite de 25 ha n'apparaît pas dans les stratifications de l'inventaire Daubrée. Cela étant, ces données sont parfaitement cohérentes avec celles retenues dans le présent rapport, avec la stratification suivante : forêts de 10 à 100 ha et forêts de plus de 100 ha.

- L'enquête ESSES incluait les forêts publiques non soumises au régime forestier, chiffre de l'ordre de 450 000 ha, au sein duquel les forêts de plus de 25 ha ne devaient pas dépasser 200 000 ha, car la proportion de grandes forêts y est réduite (ces forêts publiques non soumises ne font que 6 ha de moyenne). La surface des forêts privées de plus de 25 ha en 1976-83 doit être minorée d'autant. Par contre, l'enquête forêt privée de 1999 a en principe exclu ces forêts publiques non soumises et ne devrait pas comporter ce biais.
- En sens inverse, les résultats de l'enquête ESSES n'ont pas été redressés de la proportion des non-répondants, de 7 %, ce qui les sous-évalue de 7 % en moyenne. La surface des forêts de plus de 25 ha serait à majorer de 300 000 ha de ce fait.
- De plus, une surface importante de grandes forêts privées existant lors de l'enquête Daubrée a été acquise par l'État ou d'autres collectivités publiques entre temps : elles n'ont ni disparu, ni été morcelées, et sont toujours là, intactes. Les acquisitions par l'État de forêts privées ont été notables au 20^e siècle, avec des exemples connus comme l'expropriation ou l'achat des forêts d'Eu (9 300 ha en 1913) et de Dreux (3 300 ha en 1917), à la famille d'Orléans, l'acquisition de la forêt d'Arc-en-Barrois (15 210 ha en 1974) au comte de Paris, la forêt de Saint Amand expropriée en 1920, etc... : au total de l'ordre de 200 000 ha. Alors que les départements et régions ne possédaient pratiquement pas de forêt en 1908, ils en avaient acquis 47 000 ha en 2006 (hors Corse, qui s'est vu attribuer les forêts domaniales de l'île), les communes ayant probablement acquis une surface comparable de 1908 à 1999. S'ajoutent des forêts d'établissements publics ou d'utilité publique, de mutuelles créés après 1908 ou que ceux-ci ont acquis après cette date. On peut ainsi évaluer à de l'ordre de 300 000 ou 400 000 ha ces acquisitions publiques de forêts privées qui, pour l'essentiel, ont été des grandes forêts de plus de 100 ha.

Si l'on tient compte de ces correctifs, les 3,5 Mha de forêts privées de plus de 25 ha de 1908 auraient abouti à 4,7 M ha de forêts de plus de 25 ha en 1976-1983 : plus 34 % et un gain de 1,2 millions d'hectares.

Ainsi, au final, en tenant compte des nombreuses imperfections statistiques, un doublement de la surface des forêts privées de 10 à 25 ha et le passage de celles de plus de 25 ha de 3,5 M ha à 5,5 Mha entre 1908 et 1999 est probable, **ce qui dément amplement l'idée reçue de la dégradation continue du foncier forestier par de perpétuelles divisions.**

Le problème de fond de la structure foncière des forêts privées n'est pas là. D'un côté, grâce à l'extension forestière, il y a un mouvement notable d'agrandissement des moyennes et grandes propriétés forestières, alors que pèse lourd d'un autre côté un morcellement d'origine de 4 à 5 M ha qui reflète la grande pauvreté de millions d'agriculteurs avant l'exode rural massif du 20^e siècle.

L'idée reçue comme quoi le code civil est une "machine à hacher les héritages" et que "le morcellement [de la forêt privée] est le résultat du partage des héritages comme le permet le code civil napoléonien" ne tient donc pas. Cela fait partie des idées reçues parmi lesquelles on peut citer, entre autres :

- les propriétaires forestiers, partis en ville, vivent éloignés de leur forêt, ce qui les voue à l'abandon ; l'enquête ESSES a démontré le contraire : 80 % habitent dans le département de leur forêt et dans des communes de moins de 2 000 habitants.

- la récolte de bois de feu n'était plus estimée qu'à 3 Mm³ jusqu'en 1980 et on jugeait cette production totalement dépassée ; l'enquête EASEA 1977, puis les enquêtes de l'ADEME à partir de 1980 ont réduit à néant cette idée reçue en montrant que le volume de bois de feu utilisé était en fait de l'ordre de 20 Mm³, voire plus, dont 15 Mm³ autoconsommés par plus d'un million de propriétaires forestiers ; tout le monde juge maintenant cette production d'un grand avenir...

- la production des forêts privée était nécessairement bien inférieure à celle des forêts publiques, comme sa récolte, le ministère de l'agriculture allant jusqu'à écrire que la forêt publique assurait 50 % de la récolte de bois en France ; l'achèvement du 1^{er} cycle de l'IFN au début des années 1980 et les enquêtes sur le bois de feu ont alors démontré que la production/ha des forêts privées était supérieure à celle des forêts publiques (5,5 m³/ha an contre 5,0 vers 1980), que les forêts privées assuraient 72 % du volume récolté.

Il serait donc utile de faire d'abord le ménage de ces idées fausses pour réfléchir correctement à des mesures pour remédier au morcellement forestier et régler enfin l'héritage qu'a fait la forêt de centaines de milliers de micro-parcelles agricoles ou du parcellement des terres agricoles d'il y a quelques siècles, comme on a réussi à le faire au 20^e siècle pour celles qui sont restées agricoles, en développant fortement les échanges, cessions et regroupements de ces petites parcelles.

Mais c'est un autre sujet...

Annexe 10 : Historique des ventes de biens nationaux ou comment fabriquer une idée reçue

Extraits de l'histoire des forêts françaises de M. l'ingénieur général Louis Badre (éditions Arthaud, Paris, 1983) :

Page 120 : « *Les lois sur les ventes des biens des émigrés prévoient la division en lot séparés, pour en rendre la vente plus aisée. Ce morcellement des grands domaines boisés est le premier pas vers le démantèlement de la propriété forestière en France, en un nombre constamment croissant depuis deux siècles. Le code Napoléon aura, nous le verrons, une lourde responsabilité dans cette pulvérisation de la propriété forestière, amorcée en 1793 et poursuivie sans interruption depuis lors.* »

Page 126 : « *En modifiant le régime des successions, en supprimant le droit d'aînesse, en établissant l'égalité de tous les héritiers, ce code nouveau est à l'origine d'une modification fondamentale de la structure de la forêt privée en France, qui en deux siècles – cinq ou six générations dans une famille – a vu le nombre de ses propriétaires, à surface égale⁵¹, se multiplier par trois ou quatre. Ce morcellement qui va s'aggravant constamment a une incidence désastreuse sur la mise en valeur de certaines forêts, devenues minuscules et inexploitable dans des conditions économiques satisfaisantes.* »

Commentaire :

La lecture d'Huffel indique plusieurs arguments qui permettent de démentir ces assertions : les forêts des émigrés, comme celles du clergé, ont été intégrées au domaine de la Nation, les ventes ont été exceptionnelles, par contre d'importantes restitutions ont eu lieu sous le Consulat avec le retour d'une proportion importante d'émigrés. Le texte cité mentionne des « *lois sur les ventes des biens des émigrés* » sans en donner la référence... et pour cause

En fait, de 1791 à 1794 on ne recense pas moins de 7 lois⁵² afférentes à la vente des biens des émigrés. Les variations de ces textes reflètent assez bien les évolutions politiques du moment. En fait une seule de ces lois esquisse une notion de morcellement pour faciliter l'acquisition par des paysans. Dans la plupart des cas la mise en lot était au contraire soigneusement évitée pour faciliter l'achat par des spéculateurs. En outre, dès 1795 des restitutions ont été effectuées par delà l'usage des prête-noms, restitutions systématiques sous le Consulat quand sont rentrés la plupart des émigrés. Le problème est resté épineux essentiellement du fait des biens du clergé nationalisés dès 1789 (loi du 2 novembre), point « réglé » par le Concordat de 1801. Enfin, dès 1789 (loi du 11 décembre) était posé le principe selon lequel les biens nationalisés en nature de forêts resteraient propriété de la Nation, d'où d'ailleurs la virulence du débat en 1818 devant les chambres lors des ventes de forêts de la Couronne, car quelques anciens propriétaires espéraient toujours une restitution en nature de forêts incorporées au domaine de l'Etat. La loi dite du milliard des émigrés a définitivement réglé le sujet en 1826.

51 Chiffre est manifestement faux puisque le thème du morcellement n'a été repris qu'après la première enquête du SCEES qui indiquait une augmentation importantes des surfaces de forêts privées.

52 Il est d'ailleurs intéressant de constater que la formulation de ces textes est souvent directement reprise d'Ordonnances de Louis XIV concernant les biens des « religionnaires » émigrés.

Annexe 11 : Gisements de bois en forêt française

GISEMENT BOIS ET EMPLOIS EN FORET FRANCAISE											
		Surface	Production (tiges)/ha	Accroissement Tiges	Récolte Tiges	Mortalité	Taux de récolte	Gisement Tiges	dont Grumes	dont petits bois	Total gisement
		Mha	m3/ha/an	Mm3	Mm3	Mm3		Mm3	Mm3	Mm3	Mm3
Public	Résineux	1,26	8,0	10,1	6,2	0,8	0,61	3,5	1,8	2,5	4,2
	Feuillus	2,75	4,8	13,2	8,1	0,8	0,61	4,7	3,3	5,9	9,2
Privé plus de 25ha	Résineux	1,4	8,6	12,1	8,5	1,2	0,70	3,0	1,5	2,1	3,6
(47% des surfaces)	Feuillus	3,9	5,1	19,6	9,8	2,1	0,50	8,7	6,1	10,9	17,0
Privé moins de 25ha	Résineux	1,6	8,6	13,6	6,9	1,3	0,51	6,1	3,0	4,2	7,3
(53% surfaces)	Feuillus	4,3	5,1	22,0	2,4	2,3	0,11	18,5	12,9	23,1	36,1
Total privé	Résineux	3	8,6	25,7	15,4	2,5	0,60	9,1	4,5	6,3	10,9
	Feuillus	8,2	5,1	41,6	12,2	4,4	0,29	27,2	19,0	34,0	53,0
Total Forêt Française		15,2	6,0	90,6	41,9	8,5	0,46	44,5	28,6	48,7	77,3
	Total Rx	4,3	16,6	35,8	21,6	3,3	0,60	12,6	6,3	8,8	15,1
	Total Fs	11,0	9,9	54,8	20,3	5,2	0,37	31,9	22,3	39,9	62,2
Ratio privé sur totalité	%forêt privée	0,74	2,29	0,74	0,66	0,81		0,82	0,82	0,83	0,83
Références		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Références : Sources et modes de calcul par colonne (source Michel de GALBERT)

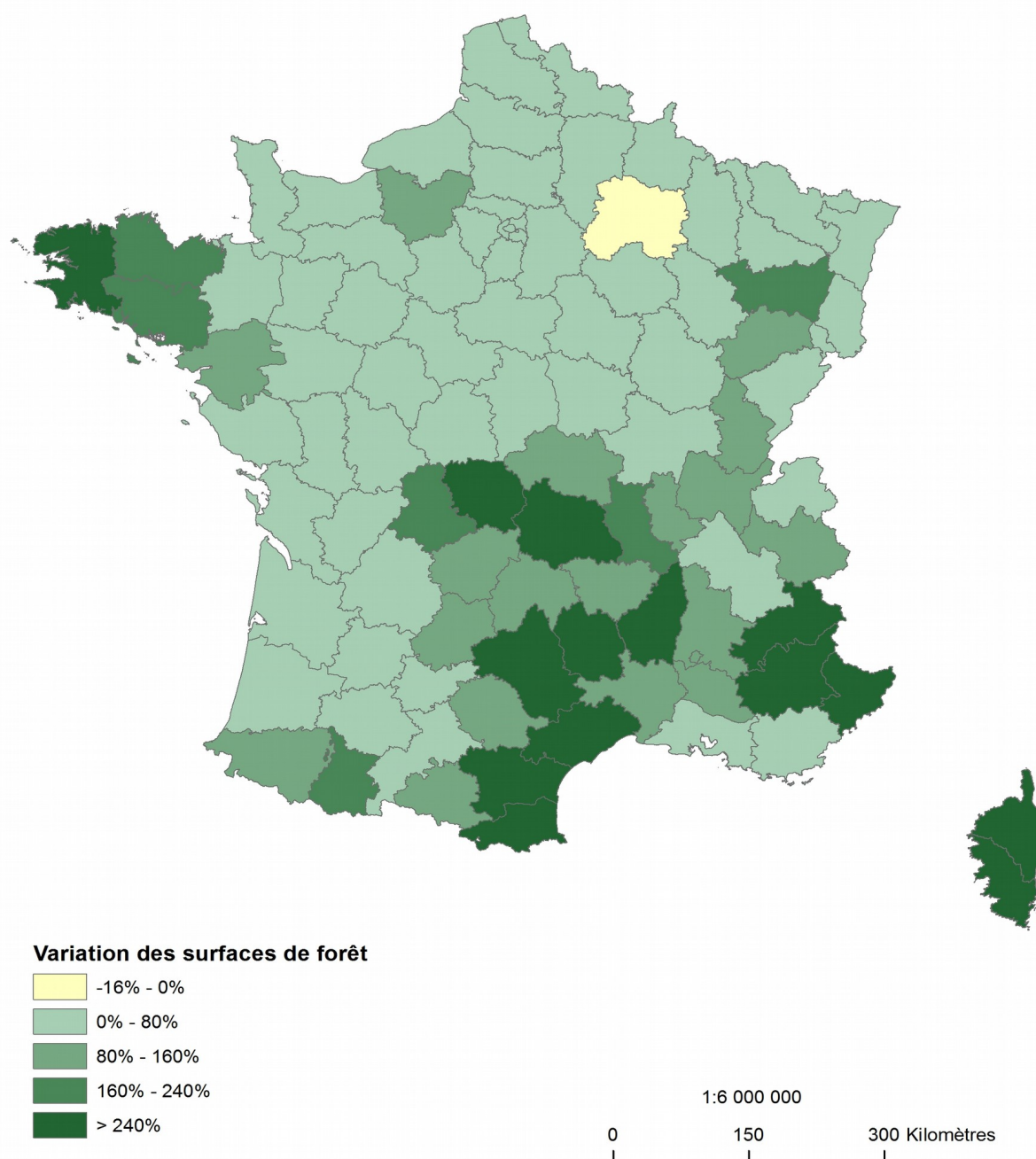
1- AGRESTE

2- Colonne 3 / colonne 1

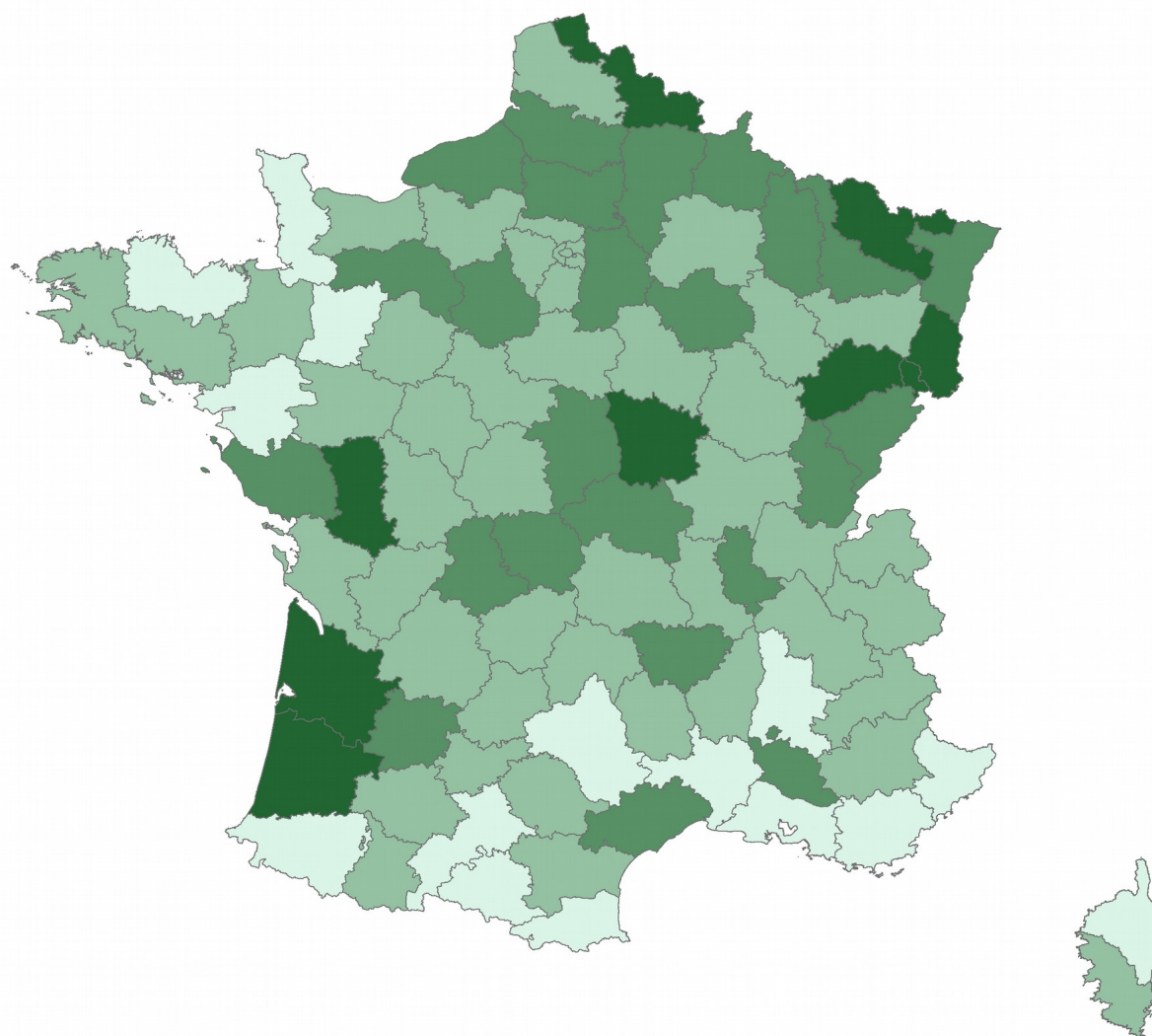
3- IGN Répartition de la production entre la petite et la grande forêt privée au prorata des surfaces

- 4- Traitement spécial IGN Taux moyen de prélèvement pour l'ensemble des forêts privées (70 % pour les résineux et 50 % pour les feuillus) auquel est retranché le taux de prélèvement de la grande forêt privée estimé à 70 % selon le CNPF = Prélèvements dans la petite forêt privée.
- 5- Mortalité selon IGN
- 6- Colonne 4 / colonne 3
- 7- Gisement brut = colonne 4 – colonne 3
- 8- Colonne 7 x par rendement tige pour les résineux (50%) et rendement tige pour les feuillus (15%)
- 9- Petits bois = colonne 7 – colonne 8 majoré de 50 % représentant le volume des branches comprises entre la découpe commerciale et la découpe 7cm.
- 10- Total du gisement ligneux.

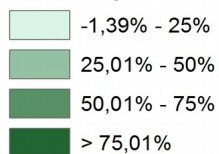
Variation des surfaces des forêts des particuliers 1912 - 2012



Carte du taux de prélèvement par département



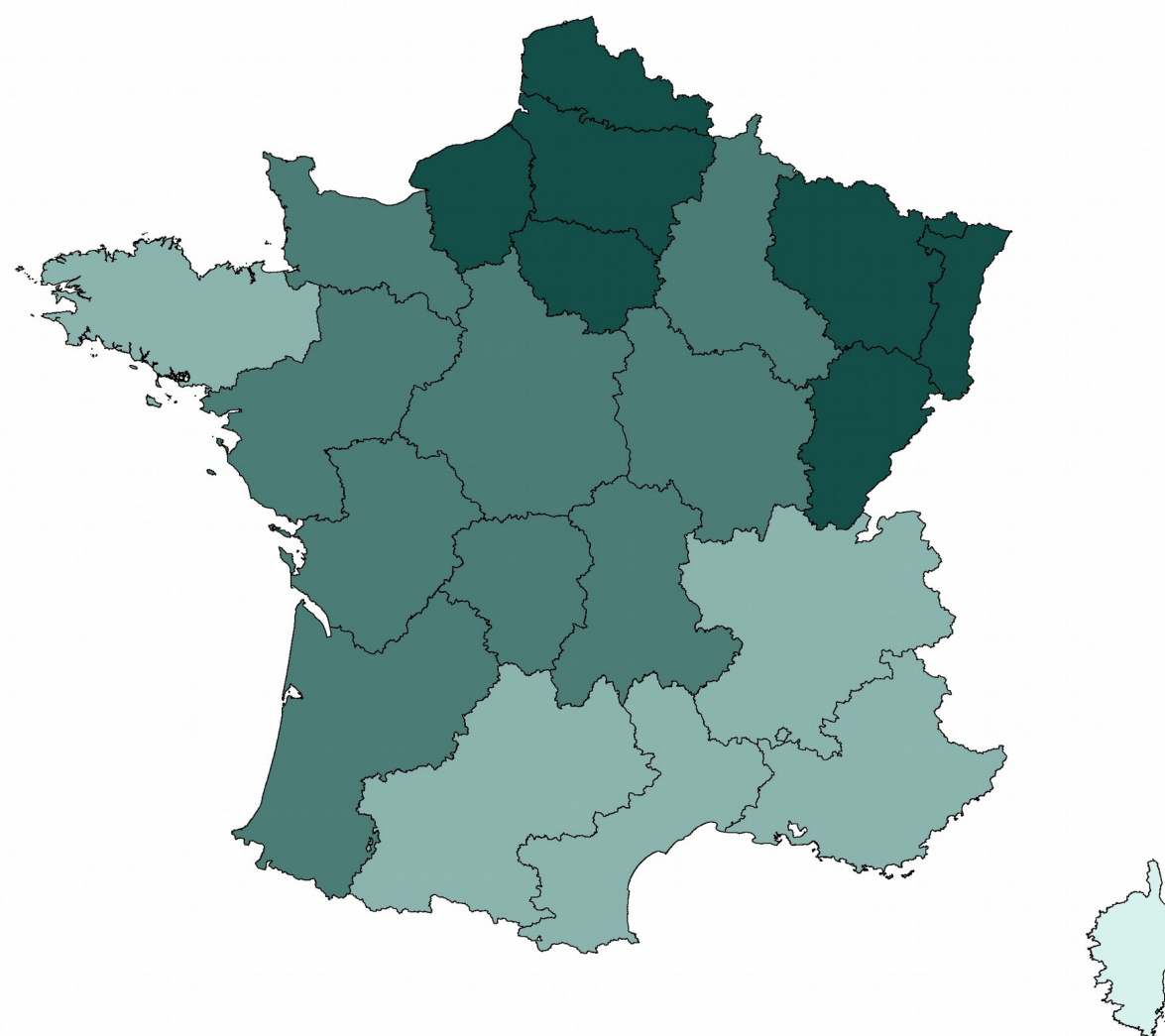
Taux de prélèvement



1:6 000 000
0 150 300 Kilomètres

Chiffres IGN 2005 - 2012

Taux de prélèvements en peuplements de feuillus par région



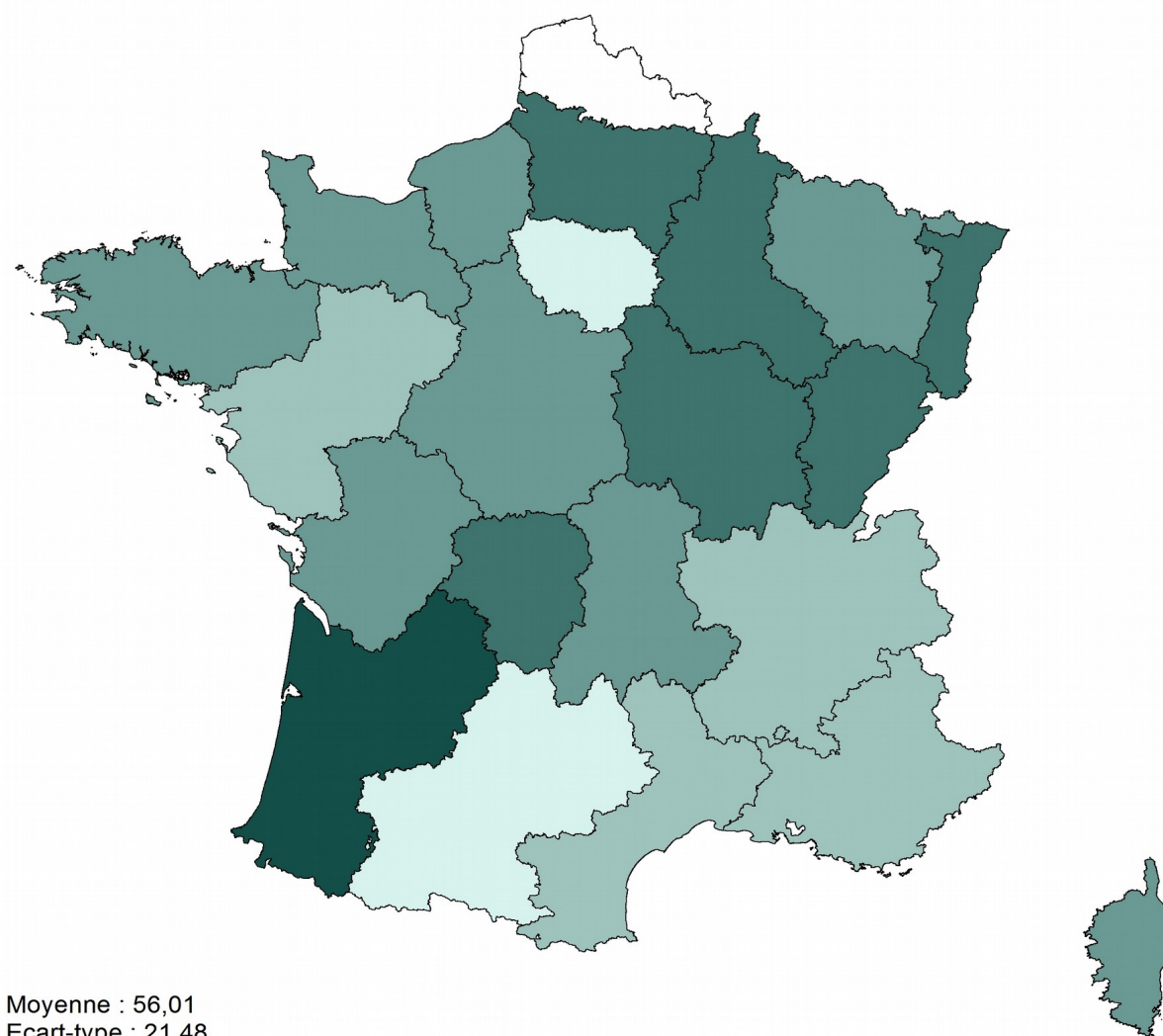
Moyenne : 39,83
Ecart-type : 16,21

4,43 - 15,52	< -1,5 Std. Dev.
15,53 - 31,73	-1,5 - -0,50 Std. Dev.
31,74 - 47,94	-0,50 - 0,50 Std. Dev.
47,95 - 62,09	0,50 - 1,4 Std. Dev.

1:6 000 000
0 150 300 Kilomètres

Chiffres IGN 2005 - 2012

Taux de prélèvements en peuplements de résineux par région



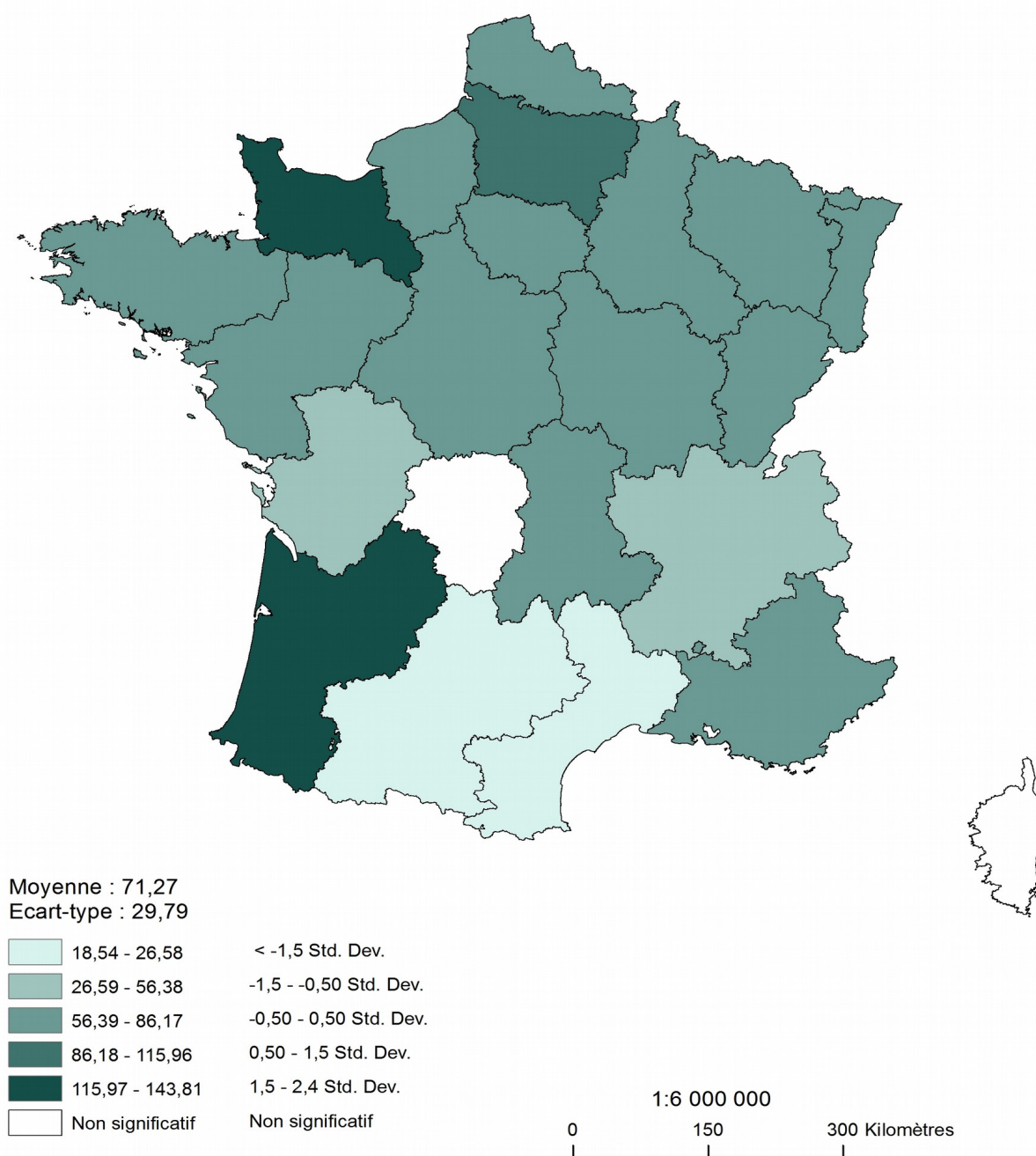
Moyenne : 56,01
Ecart-type : 21,48

21,79 - 23,79	< -1,5 Std. Dev.
23,80 - 45,27	-1,5 - -0,50 Std. Dev.
45,28 - 66,75	-0,50 - 0,50 Std. Dev.
66,76 - 88,23	0,50 - 1,5 Std. Dev.
88,24 - 118,60	> 1,5 Std. Dev.
Non significatif	Non significatif

1:6 000 000
0 150 300 Kilomètres

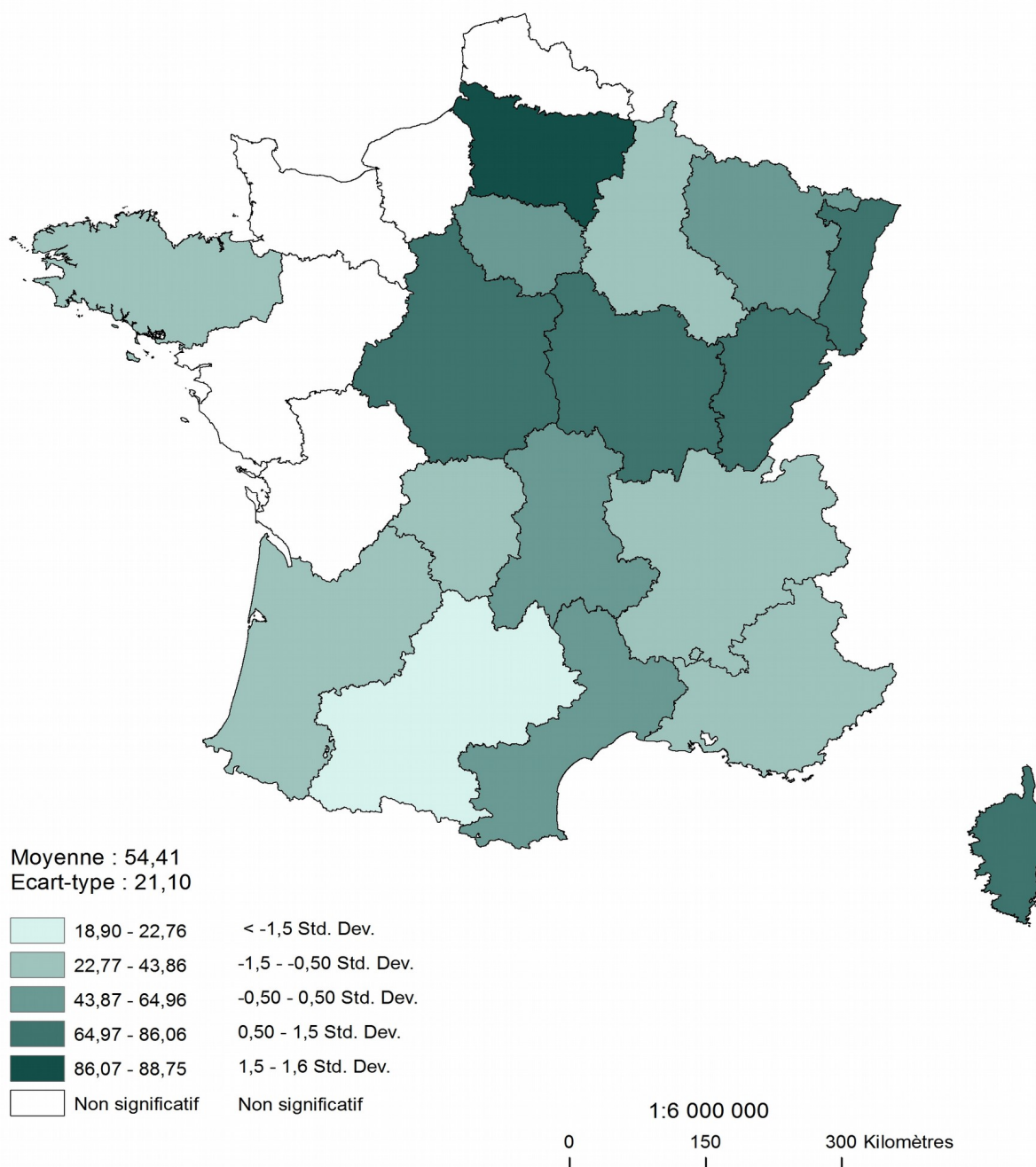
Chiffres IGN 2005 - 2012

Taux de prélèvements en forêt domaniale par région



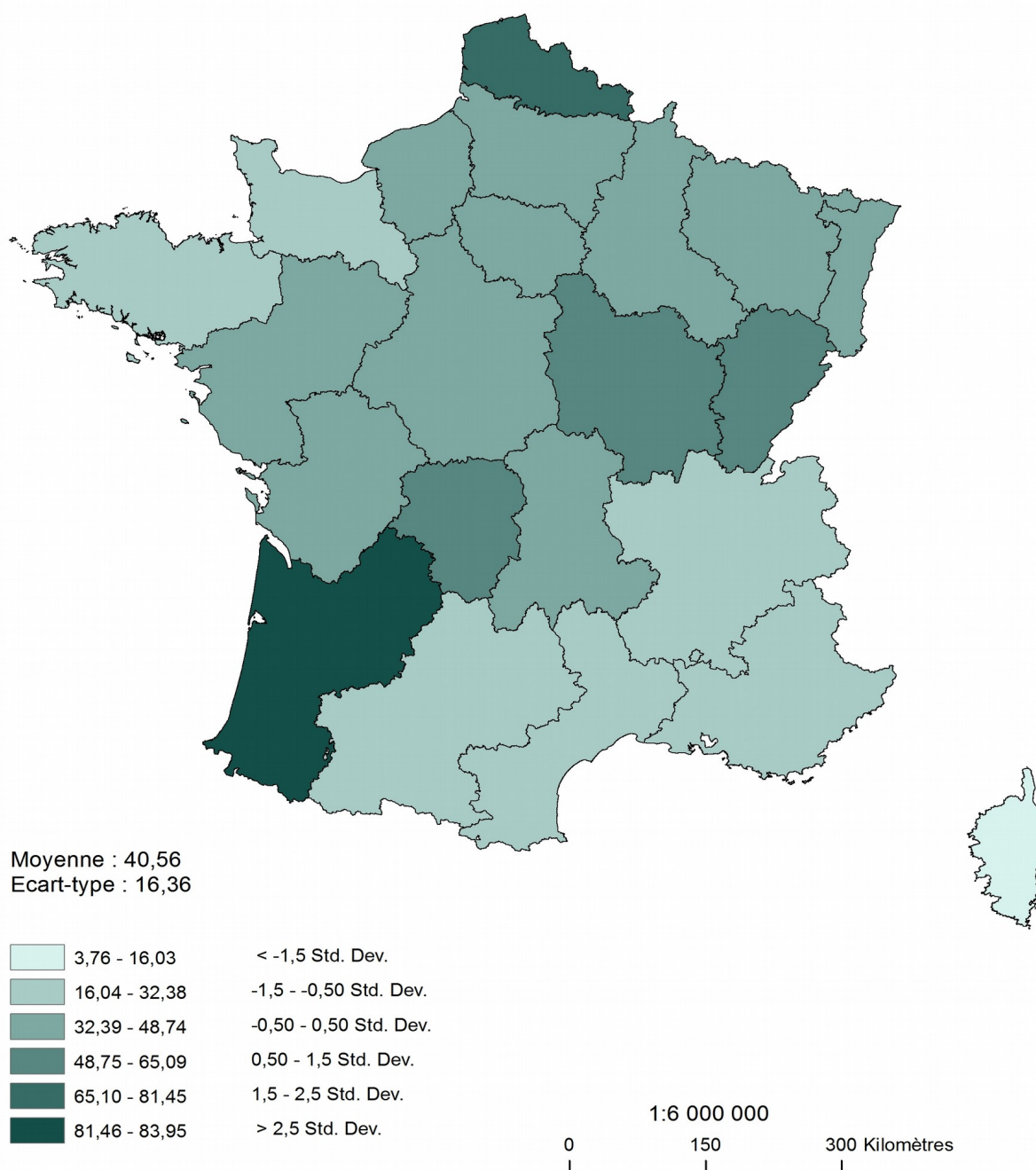
Chiffres IGN 2005 - 2012

Taux de prélèvements en autre forêt publique par région



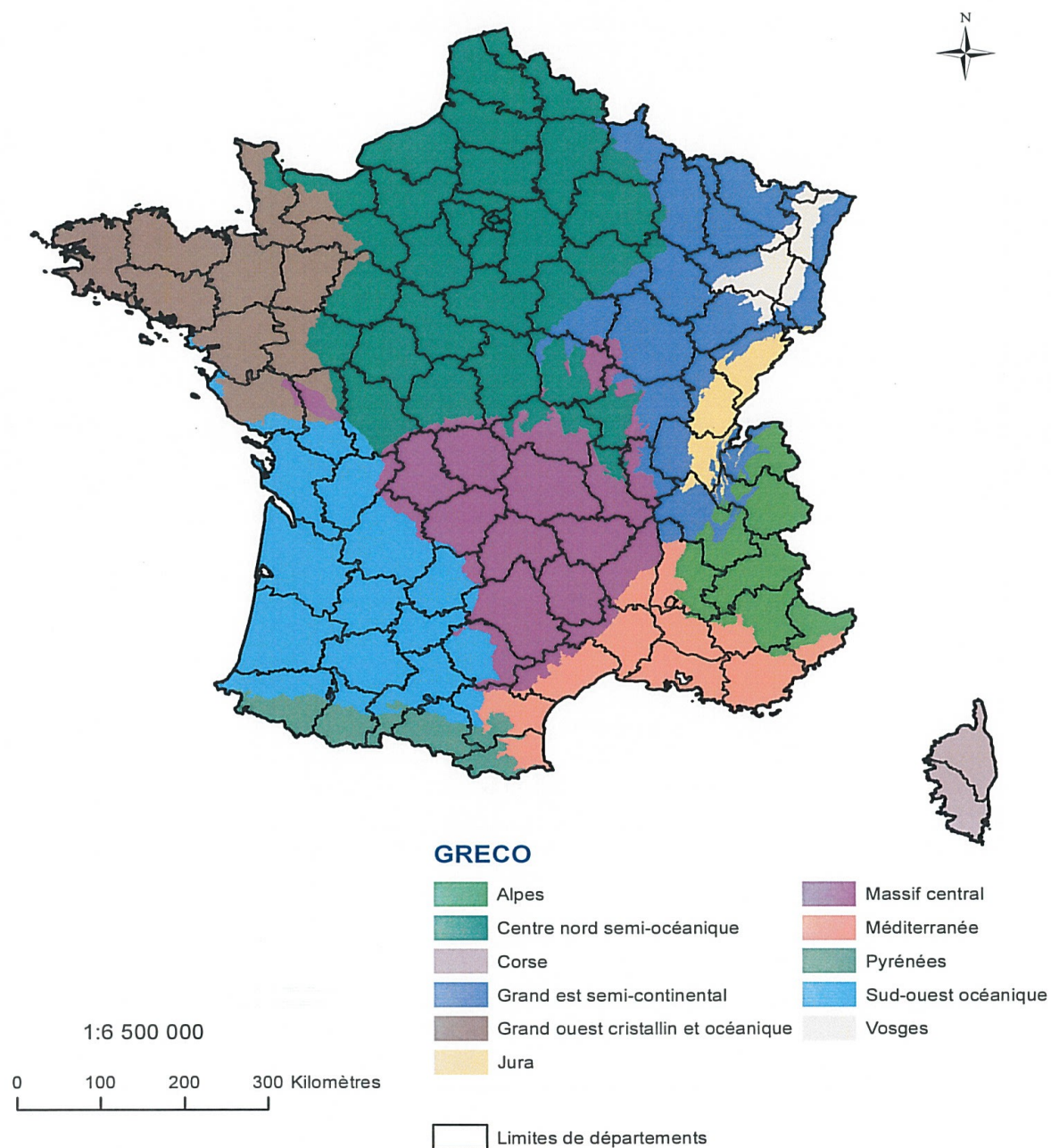
Chiffres IGN 2005 - 2012

Taux de prélèvements en forêt privée par région



Chiffres IGN 2005 - 2012

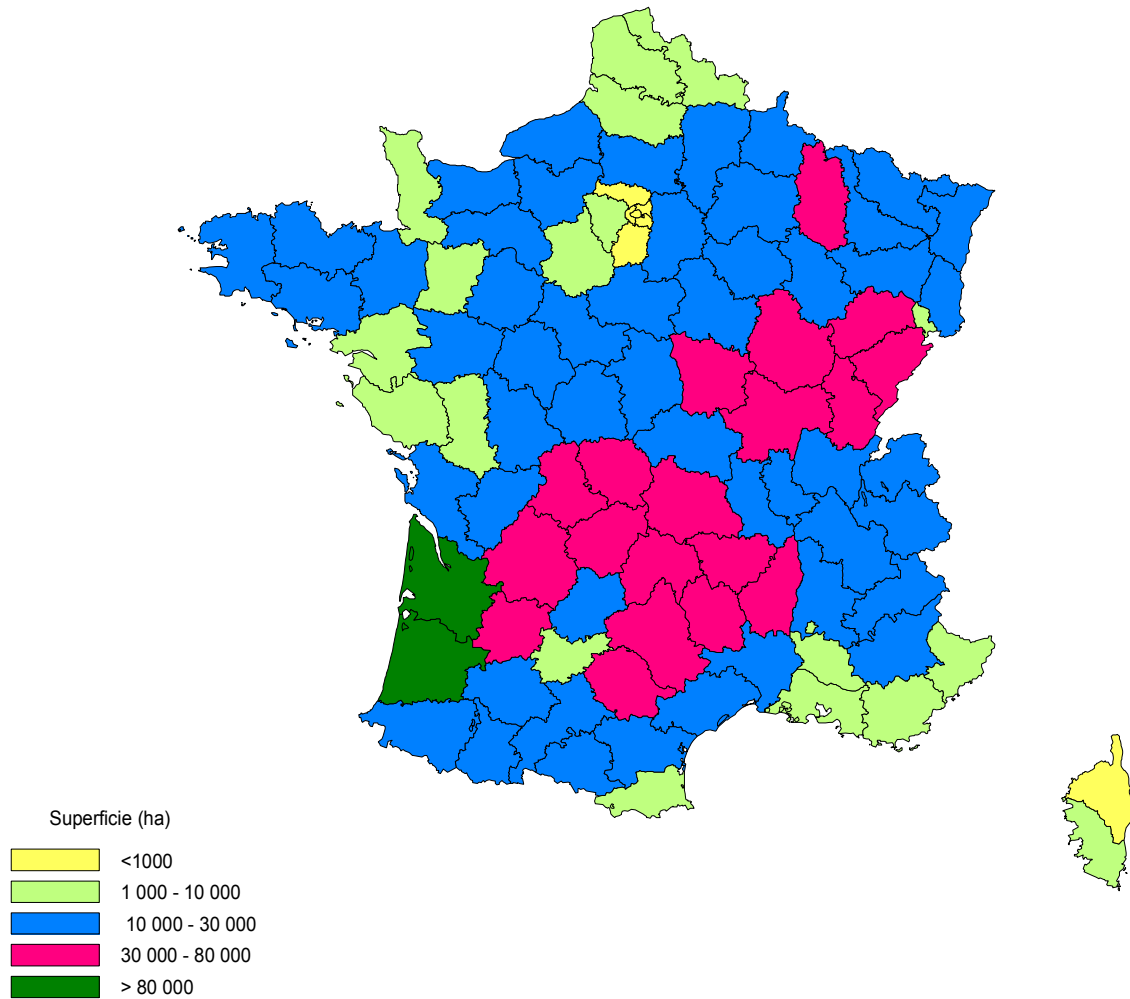
Carte des Grandes Régions ECOlogiques (GRECO)



Sources IGN :
Limites de GRECO 2011
Limites de départements (BD CARTO 2002®)

28/09/2015

Annexe 13 - Carte des interventions du FFN



Annexe 14 - Forêts non soumises (NS) au régime forestier en 1912

Département	Communal NS	Particulier NS	Total NS	% de communal NS
Ain	6922	69873	76795	9,00%
Aisne	1319	74999	76318	1,70%
Allier	96	53866	53962	0,20%
Alpes Hte Provence	8048	67606	75654	10,60%
Hautes Alpes	8703	27438	36141	24,00%
Alpes Maritimes	10112	43499	53611	23,00%
Ardèche	310	76579	76889	0,40%
Ardennes	1436	78474	79910	1,80%
Ariège	8795	61399	70194	12,50%
Aube	526	94783	95309	0,60%
Aude	4509	34339	38848	11,30%
Aveyron	667	60679	61346	1,00%
Bouches du Rhône	3278	60539	63817	5,00%
Calvados	40	34800	34840	1,10%
Cantal	2767	48595	51362	5,40%
Charente	0	78052	78052	0,00%
Charente Maritime	171	72036	72207	0,20%
Cher	436	103913	104349	0,40%
Corrèze	830	103366	104196	0,20%
Corse	12411	29989	42400	29,00%
Côte d'Or	2251	116411	118662	1,90%
Côtes d'Armor	17	32387	32404	0,10%
Creuse	172	30585	30757	0,60%
Dordogne	106	255672	255778	0,00%
Doubs	4943	40935	45878	10,80%
Drôme	5631	123485	129116	4,00%
Eure	533	98707	99240	0,50%
Eure et Loir	165	54273	54438	0,30%
Finistère	16	25926	25942	0,10%
Gard	2097	90715	92812	2,30%

Département	Communal NS	Particulier NS	Total NS	% de communal NS
Haute Garonne	3223	49953	53176	6,00%
Gers	400	46045	46445	0,90%
Gironde	32344	407299	439643	7,40%
Hérault	1410	62107	63517	2,20%
Ille et Vilaine	80	36861	36941	0,20%
Indre	110	69181	69291	0,20%
Indre et Loire	0	86873	86873	0,00%
Isère	7132	119987	127119	5,60%
Jura	3492	57692	61184	5,70%
Landes	49268	433276	482544	10,20%
Loir et Cher	274	129564	129838	0,20%
Loire	279	50811	51090	0,50%
Haute Loire	1256	74810	76066	2,90%
Loire Atlantique	32	27049	27081	0,10%
Loiret	332	90067	90399	0,40%
Lot	0	0	0	0,00%
Lot et Garonne	974	107642	108616	0,90%
Lozère	374	79501	79875	0,50%
Maine et Loire	520	43307	43827	1,20%
Manche	132	18929	19061	0,70%
Marne	3205	152209	155414	2,10%
Haute Marne	650	89096	89746	0,70%
Mayenne	128	9972	10100	0,40%
Meurthe et Moselle	408	35414	35822	1,10%
Meuse	810	54955	55765	1,50%
Morbihan	102	44315	44417	0,20%
Moselle	n.d	n.d	n.d	n.d
Nièvre	1	153313	153314	0,00%
Nord	210	21533	21743	1,00%
Oise	653	63067	63720	1,00%
Orne	645	57202	57847	1,10%
Pas de Calais	565	26962	27527	2,00%
Puy de Dôme	1442	64647	66089	2,20%

Département	Communal NS	Particulier NS	Total NS	% de communal NS
Pyrénées Atlantiques	21250	67375	88625	24,00%
Hautes Pyrénées	8330	22789	31119	26,80%
Pyrénées Orientales	2507	35903	38410	6,50%
Bas Rhin	n.d	n.d	n.d	n.d
Haut Rhin	n.d	n.d	n.d	n.d
Rhône	141	30104	30245	0,50%
Haute Saône	592	50744	51336	1,20%
Saône et Loire	281	98370	98651	0,30%
Sarthe	386	72969	73355	0,60%
Savoie	8690	59703	68393	18,00%
Haute Savoie	6758	70418	77176	8,80%
(ex) Seine	1392	49	1441	95,60%
(ex) Seine et Marne	100	87486	87586	0,10%
Seine Maritime	441	57920	58361	0,80%
(ex) Seine et Oise	296	78927	79223	0,40%
Deux Sèvres	12	33000	33012	0,00%
Somme	106	35336	35442	0,30%
Tarn	680	63869	64549	1,10%
Tarn et Garonne	0	46251	46251	0,00%
Var	11328	231050	242378	4,70%
Vaucluse	4391	46841	51232	0,00%
Vendée	16	20085	20101	0,10%
Vienne	0	76842	76842	0,00%
Haute Vienne	6	46863	46869	0,00%
Vosges	1125	39407	40532	2,80%
Yonne	411	118270	118681	0,30%
Territoire de Belfort	114	8019	8133	1,40%
TOTAL NS France entière	262142	6471480	6739630	4,00%
TOTAL Improductifs France entière	32924	247224	270148	12,20%
Total surface réellement forestière France entière	235248	6224264	6459482	3,60%

Annexe 15 – Tableaux départementaux

Présentation du département :

Le rappel des superficies indiquées respectivement par Daubrée en 1912 et par l'IGN en 2012 montre pour un certain nombre de départements des différences, le plus souvent minimales, mais parfois non-négligeable qui permettent au lecteur d'apprécier la difficulté de la comparaison, et aussi de pouvoir estimer le taux de boisement dans le département.

Tableau 1 «Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012»

Les données du tableau sont pour 1912, celles de Daubrée après déduction des terrains improductifs et agrégation du « *communal non soumis* » au « *communal* », pour 2012 les résultats d'inventaire forestier « *campagnes d'inventaire 2008 à 2012* », fascicules départementaux fournis par l'IGN, notamment les tableaux 3.1 de ces fascicules.

Tableau 2 «Structure foncière des propriétés forestières non soumises»

Daubrée globalise les "*forêts non soumises au régime forestier*", dans ses tableaux de « *catégorie de contenance* » (c'est-à-dire la structure foncière) ce qui introduit deux biais qu'il est impossible d'isoler dans la ventilation:

- l'inclusion des forêts communales "non soumises",
- l'inclusion des «terrains improductifs» dans les superficies forestières au sens Daubrée.

Aussi, le tableau 2 conserve-t-il son intitulé "Daubrée", étant entendu qu'**aujourd'hui** la catégorie "*forêts communales non soumises*" est réduite et non répertoriée, donc le «non soumis» (ou plutôt le «non relevant») est en fait la forêt appartenant à des particuliers, telle qu'elle est effectivement ventilée par Agreste en 2012.

Le biais introduit sur les données 1912 doit s'apprécier par rapport à la surface totale des forêts appartenant alors à des particuliers, soit 6 376 000 ha, à laquelle sont ici ajoutés 268 000 ha de forêts communales non soumises (terrains improductifs inclus), soit + 4,2%, et 247 000 de terrains improductifs, soit + 3,9%, et au total + 8,1 %. Cela étant, il est intéressant de noter que si ce biais ne modifie pas les ordres de grandeur, il a pour effet de relever la taille moyenne des forêts, ce qui a contrario conforte le constat montré par ces tableaux d'une concentration des forêts de plus de 10 ha (cf. pages 19 et 20 du rapport), puisque les surfaces réelles de 1912 sont à diminuer en moyenne de 8 %.

Par exemple pour le département de l'Ain l'écart de 10 000 ha entre les tableaux 1 et 2, c'est 3300 ha de terrains improductifs en forêts des particuliers et 6800 ha de forêts de collectivités non soumises.

Mais il reste un autre sujet c'est l'écart entre Agreste et l'IFN : soit 2,6 millions d' ha en 2012, or les forêts de moins de 1 ha en 1999 était estimé à 0,7 million. Il me reste donc 1,9 millions qui ne sont pas que la différence entre boisé et réel (IFN) et cadastre (Agreste).

Enfin l'attention du lecteur est appelée sur **l'importance des arrondis** qui explique un écart entre les données d'une colonne et le total de la même colonne dans les tableaux 1.

Département								
Ain								
Superf. « Daubrée »1912 (en 1000 ha) : 580					Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 579			
1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélève.	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	3	12	4	58	ε	400		
Com.	53	62	54					
Part.	66	21,1	115,7	141	+ 113 %	900		
Total	122	95,1	173,8	201	+65 %	1300	500	38,5 %
		268,8						

Observations : Surface des forêts publiques stable. Doublement de la surface des forêts des particuliers. Grande marge de progression des prélèvements au niveau départemental.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	34	43	1	27	0,04	6
Agreste 2012			2,1	70	0,1	12

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 6,9

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 3,4.

Département	
Aisne	
Superf. «Daubrée »1912 (en 1000 ha) : 735	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 744

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélève.	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	26,6	56,2	70,8	31	ε	250		
Com.	5	7,2	12,7			50		
Part.	74	60,2	160,3	104	+41 %	800		
Total	105,6	123,6	243,8	141	+33,5 %	1100	600	55 %
		367						

Observations : Surface des forêts publiques stable. Augmentation modérée de la surface des forêts des particuliers. Quasi doublement possible des prélèvements au niveau départemental.

2.Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée1912	6,3	11	1,3	38,8	0,1	26,5
Agreste 2012			1,9	43	0,1	31,5

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1,3

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,5.

Département Allier	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 738	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 738

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	24,3	25,5	34,4	26	n. s.	200		
Com.	1,5	1	4			n. s.		
Part.	53,9	18,6	146	103	+91 %	700		
Total	79,7	44,1	184,4	130	+63 %	900	530	59 %
		228,5						

Observations : Surface des forêts publiques stable. Doublement de la surface des forêts des particuliers. Grande marge de progression des prélèvements au niveau départemental.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,3	8,8	0,9	27,8	0,1	8,1
Agreste 2012			1,6	39,7	0,05	8,1

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : ε

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,2

Département Alpes de Haute-Provence	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 696	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 701

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	52,7	n. s.	0,1	71	+35 %	100		
Com.	55	5	19	66	+20 %	200		
Part.	67,2	5,4	44,2	256	+280 %	400		
Total	175,3	10,4	63,2	393	+124 %	800	220	27,5 %
		73,6						

Observations : Surface des forêts publiques en augmentation (RTM). Quadruplement de la surface des forêts des particuliers. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	10,5	32,9	1,2	28	0,1	14,7
Agreste 2012			2,7	69,1	0,2	41,5

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 8

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 2

Département Alpes (Hautes)	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 568	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 570

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	20	4,8	1,4	34	+70 %	100		
Com.	74	21,1	21,7	69	-7 %	200		
Part.	26	4,2	12,1	131	+404 %	300		
Total	120	30,1	35,2	234	+95 %	600	n. s.	n. s.
		65,4						

Observations : Surface des forêts domaniales en forte augmentation (RTM). Quintuplement de la surface des forêts des particuliers. Grande marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	45,5	23,5	0,6	11,5	ε	1,1
Agreste 2012			0,7	16,4	0,1	12

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 8,7

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1,5

Département Alpes-Maritimes	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 374	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 430

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	5,4	1	0,2	16	+196 %	n. s.		
Com.	44,8	20,6	12	65	+45 %	200		
Part.	38	5,5	23,2	177	+365 %	300		
Total	88,2	27,1	35,4	258	+192 %	500	n. s.	n. s.
		62,5						

Observations : Surface des forêts publiques en forte augmentation, en particulier la FD (RTM). Quintuplement de la surface des forêts des particuliers. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

les « terrains improductifs » totalisent 18 000 ha dans ce département

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	25,3	28,9	0,4	12	ε	12,5
Agreste 2012			0,8	16,1	0,1	13

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 10,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 5,6

Département Ardèche	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 556	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 557

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	8,8	3	4,3	10,7	+22 %	n. s.		
Com.	10,5	1,3	13,7	18	+71 %	100		
Part.	75,3	41,1	58,2	282	+274 %	1300		
Total	94,6	45,5	76,3	310	+228 %	1400	n. s.	n. s.
		121,8						

Observations : Surface des forêts publiques en légère augmentation (RTM).
 Quadruplement de la surface des forêts des particuliers, avec une légère augmentation de la proportion de résineux qui passe de 3/10 à 35 %. Interventions importantes du FFN.
 Marge de progression des prélèvements au niveau départemental.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	14,2	35,8	1,2	33,9	0,05	6,9
Agreste 2012			3,9	70,4	0,2	24,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,3
 et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1.

**Département
Ardennes**

Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 525 Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 526

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	22	19,9	58,2	30	+36 %	300		
Com.	38	16,8	91,8	40	n. s.	300		
Part.	77,4	75,5	172,8	80	n. s.	700		
Total	137,4	112,1	322,8	150	+9 %	1200	712	59 %
		434,9						

Observations : département très stable. Un léger accroissement du domanial.

C'est un cas exceptionnel où les données Agreste 2012 pour la structure de la propriété sont parfaitement cohérentes avec les données de l'IGN, et où la surface des forêts des particuliers est restée inchangée depuis Daubrée. Tout au plus on peut noter que les données Agreste n'intégrant pas les propriétés de moins de 1 ha, celles-ci sont négligeables, et que le nombre de propriété inférieures à 4 ha a diminué de moitié en un siècle.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	13,8	22,5	0,8	23,3	0,1	34
Agreste 2012	6,7	21,1	0,8	24,8	0,2	33,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,1.

Département Ariège	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 488	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 493

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	27,6	7,8	21,4	44	+59 %	100		
Com.	28,9	4,5	22,4	31	n. s.	200		
Part.	61,4	8,2	55,7	172	+180 %	800		
Total	117,9	20,5	99,5	247	+109 %	1100		
		120						

Observations : Daubrée intègre dans les forêts domaniales 55,4 milliers d' ha désignés « *terains improductifs, vacants* ». Surface des FD en forte augmentation (RTM). Triplement de la surface des forêts des particuliers. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	44,6	33,4	0,6	13,1	0,1	18,6
Agreste 2012			1,4	39,9	0,1	14,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 8,8

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Aube	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 601	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 603

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	12,5	8,6	31,5	12	n. s.	n. s.		
Com.	27,1	16,2	83,3	35	29 %	200		
Part.	92	51,2	184,2	107	16 %	700		
Total	131,6	76	299	154	20	900	500	57 %
		375						

Observations : hausse légère des surfaces des forêts des particuliers, marge d'exploitation appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	28,9	41,7	0,8	23,9	0,1	29,7
Agreste 2012			0,9	21,2	0,2	10,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,5

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,9.

Département Aude	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 631	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 637

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	18,2	19,9	13,1	28	+54 %	100		
Com.	22,4	3,3	15,5	51	+128 %	200		
Part.	33,4	19,3	49,1	188	+460 %	600		
Total	73	42,5	77,7	267	+265%	900	n.s .	
		120,2						

Observations : Surface des FD en hausse (RTM), forte augmentation des FC, sextuplement de la surface des forêts des particuliers. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,9	11,6	0,5	15,2	0,05	13
Agreste 2012			1,3	35,8	0,1	23,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 4,5

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1,9

Département Aveyron	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 874	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 879

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	3,3	n.s.	2,5	n.s.	n.s.	n.s.		
Com.	7,3	0,7	7,5	19	+160 %	100		
Part.	66,5	10,3	88,6	258	+288 %	900		
Total	77,1	11	98,6	277	+259 %	1000	n.s.	
		109,6						

Observations : faible proportion de forêts publiques, quadruplement des forêts des particuliers, Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	13,9	41,7	0,7	23,6	0,03	4,1
Agreste 2012			4,6	88,4	0,1	19

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,7

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,2.

Département Bouches-du-Rhône	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 525	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 511

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	0,7	n.s.	n.s.	n.s.				
Com.	23,9	4,2	9,2	33	+38 %	100		
Part.	56,4	16,5	40,7	74	+31 %	200		
Total	81	20,7	49,9	112	+38 %	200	n.s.	
		70,7						

Observations : légère hausse des surfaces. Forêts peu productives ; pression des feux de forêts.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	3	14,9	0,4	15,8	0,1	33,2
Agreste 2012			0,8	23,9	0,1	19,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 3,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 4,4.

Département Calvados	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 552	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 561

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	3,4	4,9	11,5	4	n.s.			
Com.	n.s.	n.s.	0,1	n.s.	n.s.			
Part.	32,3	3,9	77,7	45	+40 %	300	n.s.	
Total	35,7	8,8	89,3	50	+40 %	300	n.s.	
		98,1						

Observations : département peu forestier, taux de boisement de 9 %

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4,6	11,8	0,1	11,7	0,04	9,6
Agreste 2012			0,8	17,2	0,1	13,1

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : n.s.

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 2,5.

Département Cantal	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 574	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 578

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	1,4	2,9	1,4	1	n.s.			
Com.	15,6	8	18,5	25	+60 %	200		
Part.	46,9	19,4	38,4	130	+177 %	700		
Total	63,9	30,3	58,3	156	+144 %	900	270	30 %
		88,6						

Observations : Dominance des forêts particulières dont la surface évolue près du triplement. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	11,8	32,7	0,6	15,8	-	2,8
Agreste 2012			2,2	40,8	-	5,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 2,8

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1,9.

Département Charente	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 595	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 598

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	4,5	1,9	9,7	n.s.	n.s.	n.s.		
Com.	n.s.	n.s.	0,1	n.s.	n.s.			
Part.	73,2	9	181	125	+71 %	800		
Total	77,7	10,9	190,8	131	+69 %	800	270	34 %
		201,6						

Observations : pas de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse ; Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	10,3	42,8	1,1	27,8	-	7,4
Agrete 2012			2	41,4	-	10,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 4,9.

Département Charente-Maritime	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 683	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 691

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	7,9	2,4	15	15	+90 %	-		
Com.	0,7	0,1	1,4	1,4	+100 %	-		
Part.	69,5	20,4	227,4	97	+40 %	600		
Total	78,1	22,9	243,8	111	42 %	600	241	40 %
		266,7						

Observations : Forêts domaniales en extension : protection du littoral principalement.
Progression modérée des forêts des particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	32,8	51,8	0,8	16,2	-	4,2
Agreste 2012			1,1	25,8	0,1	10,1

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,2
et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 2,5.

Département Cher	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 720	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 730

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	12	11,4	18,3	18	-	100		
Com.	7,4	5,2	23,3	n.s.		n.s.		
Part.	103,8	40,2	272	157	+47 %	900		
Total	123,2	56,8	319,6	184		1000	570	57 %
		376,4						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse modérée ; Marge de prélèvement.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4,6	8,1	0,9	31	0,2	65,2
Agreste 2012			1,4	43,3	0,3	92,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,1.

Département Corrèze	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 587	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) :

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	0,1	0,1	0,2	-	n.s.	n.s.		
Com.	4,2	-	7,6	10	+138 %	100		
Part.	101,1	5,4	46	241	+138 %	1900		
Total	105,4	5,5	53,8	251	+138 %	2000	958	47,5 %
		59,3						

Observations : Dominance des forêts de particuliers dont la surface est multipliée par 2,4. Impact du FFN : la proportion de résineux passe de 1/10ème en 1912 à 32 % soit une multiplication par 7 de leur superficie. Il reste une marge des prélèvement appréciable .

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	15,1	77,8	1,1	25,3	-	1,1
Agreste 2012			4,7	105	0,1	17,5

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,8

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,3.

Département Corse	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 877	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 878

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	35,6	29,3	16,9	-	-	-		
Com.	77	13	56,7	107	n.s.	200		
Part.	27,8	13,3	21,1	387	+1292 %	700		
Total	140,4	56,6	94,7	494	+250 %	900	75	
		151,3						

Observations : le taux de boisement de l'île passe de 16 à 56 % par l'enfrichement de tout l'intérieur, d'où une multiplication par 14 (!) des surfaces appartenant à des particuliers. Sur la plupart de ces zones les traces d'anciennes terrasses sont encore visibles. Cette « forêt-friche » est absolument inexploitée, alors même que son potentiel de production n'est pas négligeable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	3,6	12,1	0,5	14	-	16,3
Agreste 2012			4,6	114,6	0,1	32,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 12,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,2.

Département Côte d'Or	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 876	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 880

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	40,3	23,2	111,3	47	+17 %	200		
Com.	104,1	41,3	255,8	112	+7,6 %	500		
Part.	116	54,9	290,4	171	+47,4 %	1000		
Total	260,4	119,4	657,5	331	+27 %	1800	750	42 %
		776,9						

Observations : Hausse modérée des surfaces forestières. Marge de prélèvement importante.

2 Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	8,2	10,7	0,9	32,8	0,3	75,2
Agreste 2012			1,3	38,2	0,2	65,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 2,3

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,4.

Département Côtes d'Armor	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 689	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 699

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	-	-	-	-		-		
Com.	-	-	-	-		-		
Part.	31,2	8,9	86,7	98	+214 %			
Total	31,2	8,9	86,7	98	+214 %	700		
		95,6						

Observations : Taux de boisement faible, 14 %. Forêts exclusivement de particuliers dont la superficie triple au cours du siècle. Niveau de productivité relativement élevé

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912						
Agreste 2012			0,8	25,4	0,1	15,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,1.

Département Creuse	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 557	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 560

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	0,5	0,2		-				
Com.	1,8	0,4	4,4	-				
Part.	30,3	12,4	80	147	+385 %	1200		
Total	32,6	12,4	86,2	164	+403 %	1300	800	61,5
		99,2						

Observations : Pas de forêts publiques. Presque un quintuplement des surfaces forestières. Par l'effet du FFN, les résineux, représentent 40 % de cette augmentation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4,8	16,7	0,4	11,7	-	2,3
Agreste 2012			2,9	63	0,2	31,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,2

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 0,4.

Département Dordogne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 918	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 923

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	-	-	-	-		-		
Com.	-	-	-	-		-		
Part.	255	163,3	327	407	+60 %	2300		
Total	255	163,3	327	407	+60 %	2300	790	34 %
		490,3						

Observations : département déjà très boisé en 1912. Pas de forêts publiques. Hausse modérée des surfaces, pour moitié par enrésinement. (impact du FFN). La marge de prélèvements reste considérable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	49,5	131,5	3,5	106,8	0,1	17,5
Agreste 2012			10,9	225,6	0,1	21,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,7.

Département Doubs	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 530	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 526

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	5,7	39,1	7	6	-			
Com.	105	172,4	180,3	115	+9 %	900		
Part.	40,8	44,4	75,5	108	+164 %	1000		
Total	151,5	255,9	262,8	229	+51 %	1900	1170	62 %
		618,7						

Observations : Importance des forêts communales. Forte hausse des surfaces des forêts des particuliers, où l'on observe une forte augmentation des forêts de plus de 10 ha.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,3	17,6	0,7	19,7	-	8,7
Agreste 2012			1,6	45,4	-	7,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 4,9

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Drôme	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 652	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 657

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	22	6,2	6,1	43	+95 %	100		
Com.	35,2	9,7	29,2	39	+11 %	100		
Part.	118,5	7,6	118,5	252	+113 %	600		
Total	175,7	23,5	153,8	334	+90 %	800	n.s.	
		177,3						

Observations :doublement des forêts domaniales (RTM). La variation des superficies de forêts des collectivités s'explique par l'acquisition par le département des 2500 ha de la forêt de Saoû. Cette acquisition n'a pas d'incidence négative sur la concentration des forêts de particuliers, pour lesquelles en un siècle la superficie de la classe plus de 100 ha triple.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	33,8	81,6	1,7	38,4	-	9,1
Agreste 2012			3,1	91,5	0,1	26,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 5,7

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 5,1.

Département Eure	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 596	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 604

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	12,7	17,8	35,8	17	+33,8	100		
Com.	-	0,1	1,2					
Part.	97,6	23,3	193,8	107	+10 %	700		
Total	110,3	41,2	230,8	124	+12,4 %	800	330	41,25 %
		272						

Observations : progression modérée des superficies. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,5	26,8	1	31,2	0,1	41,2
Agreste 2012			1,6	69,8	0,2	41,1

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,5

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 1,1.

Département Eure et Loir	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 587	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 594

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	6,5	7	12,7	7	n.s.	100		
Com.	0,2	-	0,3	n.s.	n.s.	n.s.		
Part.	53,7	8,8	104,1	61	+14 %	300		
Total	60,4	15,8	117,1	73	+21 %	400	210	52,5 %
		133						

Observations : Peu de forêts publiques. Progression modérée des superficies. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	15,4	17,6	0,5	14,4	0,1	22,5
Agreste 2012			0,6	13,2	0,1	28

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,2

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,6.

Département Finistère	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 673	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 677

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	3,6	4,7	5	4	-			
Com.	-	-	-	-	-			
Part.	25,9	4,5	71,6	90	+247 %	600		
Total	29,5	9,2	76,6	94	+219 %	600	n.s.	
		85,8						

Observations : Taux de boisement faible, 14 %. Forêts essentiellement de particuliers dont la superficie triple au cours du siècle. Niveau de productivité à l'ha relativement élevé.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	9,8	16,9	0,3	7,8	-	1,3
Agreste 2012			0,7	16,8	-	3,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : ε

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : .ε

Département Gard	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 584	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 584

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	13	-	2,6	25	+92 %	100		
Com.	45,8	0,4	45,5	47	-	100		
Part.	89,7	18	70,1	186	+107 %	500		
Total	147,5	18,4	118,2	256	+73 %	700	N.S.	
		136,6						

Observations :doublement des forêts domaniales (RTM). Doublement des forêts des particuliers.Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 2,1

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1,1.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	10,8	39,3	1,3	37,8	0,1	15,8
Agreste 2012			3	62,4	0,1	19,4

Département Haute-Garonne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 630	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 638

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	12,7	3,7	13,2	15	+18 %	100		
Com.	24,7	11,5	38,6	25	-	100		
Part.	49,9	3,9	96,3	91	+82 %	400		
Total	87,3	19,1	148,1	131	+50 %	600		
		167,3						

Observations : Hausse moyenne des forêts de particuliers

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	19,25	32,2	0,7	16,4	ε	4,6
Agreste 2012			1,9	29	ε	9,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 3,2

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : ε.

Département Gers	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 625	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 632

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	-	-	0,6	-	-	n.s.		
Com.	1,9	1	5	2	-	n.s.		
Part.	45,9	7,7	83,4	79	+72 %	400		
Total	47,8	8,7	89	81	+69 %	400	160	40 %
		97,7						

Observations : Hausse moyenne des forêts de particuliers

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	26	35,5	0,4	10,4	-	0,6
Agreste 2012			1,3	29	-	0,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Gironde	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 998	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 1017

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	16,6	33,3	4,6	19	+14 %	100		
Com.	28,3	45	34,8	32	-	200		
Part.	332,6	594,2	790,6	446	+38,6 %	2500		
Total	377,5	672,5	830	496	+30,9 %	2800	2020	72 %
		1502,5						

Observations : A la suite de la tempête Klaus, l'essentiel des forêts communales non « relevantes » a souhaité bénéficier du régime forestier, soit environ 15 000 ha.

2 Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 has	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	55,5	79,8	4	159,4	0,6	200,5
Agreste 2012			5,8	160,8	1,1	254,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 32,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 74,7.

Département Hérault	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 622	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 625

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	10,74	-	-	25	+132,7 %	200		
Com.	11,7	-	6,4	17	+45,3 %			
Part.	54,2	1,3	29	224	+313,3 %	500		
Total	76,9	1,3	35,4	266	+245,9 %	700	n.s.	
		36,7						

Observations : l'augmentation du domanial est le fait de la RTM. Quadruplement des forêts des particuliers. Marge de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	1,8	13,3	0,7	22,7	0,1	27,5
Agreste 2012			1,8	50,2	0,2	45,5

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 7,9.

Département Ille et Vilaine	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 673	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 684

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	7,3	10,3	13,37	7	-	100		
Com.	0,1	-	0,2	n.s.	-	-		
Part.	35,7	10,5	92,8	59	+65 %	400		
Total	43,1	20,8	106,7	68	+57,8 %	500	210	42 %
		127,5						

Observations : Taux de boisement faible, 10 %. Forêts principalement de particuliers dont la superficie triple au cours du siècle. Niveau de productivité relativement élevé

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	3,9	6,9	0,3	8,7	-	21,3
Agreste 2012			0,5	13,5	0,1	22,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,2.

Département Indre	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 680	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 690

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	11	5,4	22,1	11	-	100		
Com.	2,2	0,6	5,5	2	-	-		
Part.	67,2	12	181,7	117	74 %	600		
Total	80,4	18	209,3	130	61,7	700	190	27 %
		227,3						

Observations : pas de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse ; Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 has	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,5	15,4	0,7	23,1	0,1	28,5
Agreste 2012			2,4	48,3	0,6	37,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0.

Département Indre et Loire	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 616	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 616

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	8,8	7,1	20	9	-	100		
Com.	-	-	-	-	-	-		
Part.	81	6,3	157,6	141	+74 %	900		
Total	89,8	13,4	177,6	150	67 %	1100	400	36 %
		191						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse ; Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,8	21,8	0,9	27	0,1	38
Agreste 2012			2,4	48,3	0,2	54,1

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 5,1.

Département Isère	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 829	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 788

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	14,7	19,3	3,2	20	+36 %	100		
Com.	51,6	45,5	46,8	58	+12 %	300		
Part.	115,6	47,5	202,7	213	+84 %	1300		
Total	181,9	112,3	252,7	296	+63 %	1800	480	27 %
		365						

Observations : pour 1912 ne sont pas pris en compte dans les forêts domaniales 8,2 milliers d'ha « *terains improductifs et séries de reboisement* ». Hausse des FD par la RTM. Forêts de particulier en hausse. Marge de prélèvement importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	59,8	85,6	1,3	29,8	0,1	11,7
Agreste 2012			3,1	59,6	0,1	12,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 7,1

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : 4,4.

Département Jura	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 505	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 505

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	23	47,6	74	23	-	200		
Com.	89,7	99,4	232,4	99	10 %	600		
Part.	50,2	40,8	96	118	+135 %	800		
Total	162,9	187,8	402,4	240	+47,3 %	1600	930	58 %
		590,2						

Observations : Importance des forêts communales. Forte hausse des surfaces des forêts des particuliers, où l'on observe une forte augmentation des forêts de plus de 10 ha.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	14,4	28,1	0,6	17	0,1	16,1
Agreste 2012			3,8	59,6	0,1	14,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 3,5

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 7,5.

Département Landes	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 932	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 937

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	23,1	41,8	17,2	13	- 43,7 %	100		
Com.	57,1	166,5	55,9	26	- 54,5 %	100		
Part.	432	1186,8	436,8	530	+22,6 %	2800		
Total	512,2	1395,1	508,9	568	+10,8 %	3000	4000	133 %
		1904,1						

Observations : la diminution de la superficie des forêts domaniales peut s'expliquer par la non prise en compte par l'IGN de la dune côtière. Pour ce qui est des forêts communales, le parti pris pour 1912 d'inclure les « communales non soumises » dans le total « forêts communales », qui depuis ont pour l'essentiel été « intégrées » dans le régime forestier, indique a contrario la persistance d'une exception landaise que l'on peut ainsi chiffrer à environ 30 000ha.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	15,8	44,4	4,6	159,9	1	278,5
Agrete 2012			6,7	208,1	1,2	404,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 49,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,3.

A noter le fait que l'IGN donne pour les forêts des particuliers une surface inférieure de 80 000 ha aux données « Agreste ». Là encore il y a une anomalie à expliquer.

Département Loir et Cher	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 642	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 642

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	11,9	13,7	24,2	17	+42 %	100		
Com.	2,2	1,6	4,3	-	-	-		
Part.	123,7	49,2	238,6	211	+70,5 %	1200		
Total	137,2	64,5	267,1	228	66,2 %	1400	610	44 %
		331,6						

Observations : l'augmentation des forêts domaniales correspond exactement à l'acquisition du domaine de Chambord. Marge de prélèvement non négligeable

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	10,8	14,2	0,9	32,6	,35	83,1
Agreste 2012			2,9	97,5	0,3	69,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 5,9.

Département Loire	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 476	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 481

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	-	-	-	-	-	-		
Com.	3,2	8,2	2,8	3	-	100		
Part.	50,2	147,1	56,5	142	+183 %	1100		
Total	53,4	155,3	59,3	146	+173 %	1200	310	26 %
		214,6						

Observations : très peu de forêts publiques. Triplement de la superficie des forêts de particuliers. Marge de prélèvement non négligeable

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	8,1	35,6	0,5	15,3	-	2,2
Agreste 2012			3	57,2	-	5,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,3

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 0,6.

Département Haute-Loire	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 496	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 501

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	3,8	1	1	4	-	-		
Com.	10,8	13,2	5,6	15	+38,8 %	100		
Part.	72,9	174,1	86,2	180	+147 %	1400		
Total	87,5	188,3	92,8	200	+128 %	1600	900	58 %
		281,1						

Observations : Pas de FD, peu de FC. Les surfaces de forêts des particuliers augmentent de 147 %, soit 100 000 ha, à 60 % en résineux (impact du FFN). Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	35,2	56,1	1	18,3	-	2,6
Agreste 2012			8,6	48,1	-	1,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 2,3

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 1,9.

Département Loire-Atlantique	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 698	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 691

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	4,5	4,9	5,7	4	-			
Com.	-	-	-	-	-			
Part.	26,9	7,9	85,9	53	+97 %			
Total	31,4	12,8	91,6	57	+81,5 %			
		104,4						

Observations : Pas de forêts publiques. Augmentation relative de la forêt des particuliers, qui est proche du doublement. Le taux de boisement reste faible.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	8,1	6,9	0,2	2,2	-	12
Agreste 2012			0,4	10,9	0,1	14,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,1.

Département Loiret	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 681	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 681

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	38,6	10,5	97,4	38	-	200		
Com.	0,3	-	0,5	-	-			
Part.	87,8	11,4	180,1	153	+74 %	800		
Total	126,7	21,9		191	+50,7 %	1000	390	39 %
		299,9						

Observations : augmentation moyenne des forêts de particuliers. Marge de prélèvement importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	14,1	16,1	1	32,9	0,2	41,3
Agreste 2012			3,2	76,7	0,2	38,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,3.

Département Lot	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 521	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 523

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	-	-	-	-				
Com.	1	-	0,6	-				
Part.	100,7	10,1	65	246	+144 %	700		
Total	101,7	10,1	65,6	246	+142 %	700		
		75,7						

Observations : Pratiquement pas de forêts publiques. La forêt des particuliers augmente de 144 %. Marge de prélèvement à considérer en fonction de l'âge et de la nature des peuplements.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	16,7	7,7	1,4	29,3	-	2,6
Agreste 2012			3,9	83,4	0,1	10,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 6,9.

Département Lot-et-Garonne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 536	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 539

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	-	-	-	-	-			
Com.	1,8	0,7	3,7	-	-			
Part.	79,5	89,1	128,4	126	+58,4 %	800		
Total	81,3	89,8	132,1	126	+55 %	800	380	47,5 %
		221,9						

Observations : Progression modérée des forêts des particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,3	32,2	0,8	24,4	0,1	23,3
Agreste 2012			2,2	50,4	0,1	40,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 6,9.

Département Lozère	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 517	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 518

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	18,6	0,1	0,3	30	+61 %	200		
Com.	11,8	2,6	6,2	21	+78 %	200		
Part.	41,4	18,1	52	193	+366 %	700		
Total	71,8	20,8	58,5	245	+241 %	1100	310	28 %
		79,3						

Observations : Hausse des FD par la RTM. Hausse similaire des FC (boisement de « communaux »). Mais surtout quasi quintuplement des forêts de particuliers. Les aides du FFN ont permis le maintien de la proportion de résineux autour de 60 %. Les marges de prélèvement sont importantes et devraient s'accroître avec le vieillissement des peuplements.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	6,2	22,4	0,6	17,4	-	4,1
Agreste 2012			1,2	31,7	0,1	19

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Maine et Loire	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 722	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 723

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	1,8	3,2	2,6	n.s.	-	n.s.		
Com.	-	-	-	-	-	-		
Part.	50,8	6,4	171,1	87	+71 %	700		
Total	52,6	9,6	174,3	96	+82,5	800	340	42,5 %
		184						

Observations : Pas de forêts publiques. Progression modérée des forêts des particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	9,1	14,7	0,5	20,5	0,1	19,6
Agreste 2012			1,9	48,6	0,1	25,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 4.

Département Manche	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 593	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 602

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	0,3	-	2,1	n.s.		n.s.		
Com.	0,3	0,1	0,6	n.s.		n.s.		
Part.	18,7	3,1	40,4	28	+49,7 %	200		
Total	19,3	3,2	43,1	28	+45%	200		
		46,3						

Observations : taux de boisement très bas. Pas de forêts publiques, hausse modérée des forêts de particuliers.

tableau 2 :

Noter les superficies, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	3,8	6,5	0,2	4,8	-	7,7
Agreste 2012			0,4	7,1	-	9

Département	
Marne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) :	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) :

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	13,7	21	46,8	15	-	100		
Com.	15,2	13,5	45,1	18	-	100		
Part.	146,5	68,1	281,3	103	-30%	800		
Total	175,4	102,6	373,2	135	-23 %	1000	240	24 %
		475,8						

Observations : c'est le seul département de France où l'on constate une diminution des surfaces forestières : les extensions ont été largement compensées par l'effet des défrichements des savarts de la Champagne crayeuse. On y constate également une diminution proportionnellement plus importante de la récolte. Enfin c'est le seul département où l'on constate une dégradation de la structure foncière : les défrichements ont porté sur des tenures relativement importantes, alors que les extensions se sont faites comme partout sur des structures agricoles préalablement morcelées.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	18,9	47	1,8	51,8	0,2	57,3
Agreste 2012			1,1	25,1	0,2	46,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 3,2

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 6,4.

Département Haute-Marne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 622	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 626

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	16,5	13,5	35,3	32	94 %	200		
Com.	89,7	55,1	206,4	99	11 %	500		
Part.	88,9	51,9	188,8	124	38 %	800		
Total	195,1	120,5	430,5	255	30 %	1500	580	39 %
		551						

Observations : l'augmentation des superficies de forêts domaniales résulte de l'acquisition des 15 000 ha de la forêt d'Arc-en-Barrois en 1971. Marge de prélèvements importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	10,1	10,8	0,8	27,3	0,1	51,6
Agreste 2012			1,1	25,1	0,1	55,3

L'acquisition par l'État des 15 000 ha de la forêt d'Arc-en-Barrois, qui représentait à elle seule 30 % des forêts de plus de 100 ha dans ce département, n'a pas empêché une augmentation, certes légère, de la superficie des forêts de plus de 100 ha.

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,7

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Mayenne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 516	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 522

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	0,1	0,5	0,2	n.s.		n.s.		
Com.	0,1	-	0,3	n.s.		n.s.		
Part.	27,5	4,7	46,8	40	32 %	200		
Total	27,7	5,2	47,3	40	32 %	200	60	30 %
		52,5						

Observations : Taux de boisement faible. Pas de forêts publiques. Progression modérée des forêts des particuliers.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	1,7	4,6	0,2	8,4	0,1	17,1
Agreste 2012			0,6	12,5	0,1	18,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,7.

Département Meurthe-et-Moselle	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 528	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 529

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	31,1	32,4	80,1	33	-	200		
Com.	70,3	36,1	190	73	+4 %	400		
Part.	35,1	27,9	61,4	60	+68 %	400		
Total	136,5	96,4	331,5	167	+22 %	900	650	72 %
		427,9						

Observations : hausse modérée des forêts de particuliers.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	7,9	8,8	0,5	15,2	0,1	11,9
Agreste 2012			0,7	19,5	0,1	15,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Meuse	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 620	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 624

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	31,5	25,1	81,4	50	+58 %	300		
Com.	98,4	48	253	100	-	500		
Part.	54,8	28,4	111	81	+45 %	500		
Total	184,7	101,5	445,4	231	+25 %	1400	700	50 %
		546,9						

Observations : La hausse des superficies de FD correspond au reboisement de la zone rouge de Verdun. Hausse modérée des forêts des particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,8	16,7	0,7	20,6	0,1	18,5
Agreste 2012			1	25,9	0,1	25,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,8

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Morbihan	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 680	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 688

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	1,9	3,9	5,3	2	-			
Com.	0,1	0,2	-	-	-			
Part.	44,3	42,3	90,8	122	+175 %	900		
Total	46,3	46,4	96,1			900	350	39 %
		142,5						

Observations : Taux de boisement de 18 %. Forêts essentiellement de particuliers dont la superficie triple au cours du siècle. Niveau de productivité relativement élevé. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4,2	17,3	0,2	9	-	18,2
Agreste 2012			1,5	30,1	0,1	21

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0.

Département Nièvre	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 682	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 687

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	14,6	8,9	55,5	23	+58 %	200		
Com.	23,7	15,3	107,6	31	+31 %	200		
Part.	154,2	69,4	616,4	181	+17 %	1300		
Total	192,5	93,6	779,5	236	+22 %	1700	1300	76,5 %
		873,1						

Observations : augmentation modérée de toutes les catégories de forêts. La hausse de la superficie des forêts de particuliers est équivalente à celle des résineux qui passent en un siècle de 0 à plus de 30 000 ha ((FFN)

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	17,4	25,7	1,4	28,2	0,3	81,3
Agreste 2012			2,8	65	0,4	162,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 1,1.

Département Nord	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 568	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 577

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	19,3	47,6	32,5	20	-	200		
Com.	1,9	4,3	4,1	2	-	-		
Part.	21,6	30,3	42,5	31	+43 %	300		
Total	42,8	82,1	79,1	52		500	370	74 %
		161,2						

Observations : taux de boisement de 9 %. Hausse modérée des forêts de particuliers.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	0,6	1,8	0,2	7,3	-	12,7
Agreste 2012			0,6	14,6	-	8,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,2

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,1.

Département Oise	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 585	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 590

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	31,7	32,1	62,2	34	+7 %	200		
Com.	7,5	2,6	15,1	7	-			
Part.	61,9	41	149,6	86	+35 %	500		
Total	101,1	75,7	226,9	128	+25 %	800	440	55 %
		302,6						

Observations : Hausse modérée des forêts de particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	16,2	14,8	0,9	26,7	0,1	22,2
Agreste 2012			1,1	36,5	0,1	24,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,7

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,2.

Département Orne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 603	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 615

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	23,2	16,3	41	24	-	200		
Com.	0,6	-	1,3	-	-	-		
Part.	54,7	27,3	150,4	75	+37 %	600		
Total	78,5	43,6	192,7	101	+29 %	800	420	52,5 %
		236,3						

Observations : Hausse modérée des forêts de particuliers. Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	6,1	10,2	0,7	16,1	0,1	31,5
Agreste 2012			0,9	27,8	0,1	27,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,6

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,5.

Département Pas de Calais	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 661	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 672

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	7,5	13,8	17,6	8	-	-		
Com.	1,2	0,9	2,9	-	-	-		
Part.	26,8	32,7	68,5	46	+67 %	300		
Total	35,5	47,4	89	54	+51 %	400		
		136,4						

Observations : taux de boisement de 8 %. Peu de forêts publiques. Hausse modérée des forêts de particuliers.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	1,7	3	0,5	15,6	-	9
Agreste 2012			0,6	19,5	-	7,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,6

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Puy de Dôme	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 796	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 802

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	1,2	1,5	0,7	-	-	-		
Com.	19	11,3	23,9	31	+63 %	400		
Part.	60,6	49,5	72,2	231	+280 %	1900		
Total	80,8	62,3	96,8	265	+228 %	2300	900	39 %
		159,1						

Observations : Pas de FD. Hausse des FC. Quadruplement des forêts de particuliers. Importance des résineux, soit 46 % des surfaces. Marge de prélèvement importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	32,7	41,1	0,6	16,5	-	8,5
Agreste 2012			3,9	63,2	-	4,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Pyrénées-Atlantiques	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) :	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) :

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	0,4	0,2	1,1	-	—			
Com.	77,1	33,1	93,4	71	-	300		
Part.	67	22,7	132	167	+150 %	800		
Total	144,5	56	226,5	238	+65 %	1100	130	12 %
		282,5						

Observations : importance du « *communal non soumis* » en 1912

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	35,5	44,9	1,1	25,3	0,1	18,4
Agreste 2012			1,9	32,8	-	2,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 21,2

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,3.

Département Hautes Pyrénées	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 451	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 454

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	5	1,6	6,2	6	+20 %	-		
Com.	52,8	23,2	51,8	60	+14 %	400		
Part.	22	9	38,7	88	+300 %	400		
Total	79,8	33,8	96,7	152	+90 %	700	190	27 %
		130,5						

Observations : Hausse des FD par la RTM. Quadruplement des forêts de particuliers. Marge importante de progression des prélèvements au niveau départemental sous réserve de moyens d'exploitation.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	15,4	12,7	0,2	4,7	-	1,4
Agreste 2012			0,4	9,3	-	8,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 8,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,8.

Département Pyrénées Orientales	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 412	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 416

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	14,3	1,5	1,7	32	+123 %	100		
Com.	24,9	6,7	9,7	27	+8 %	100		
Part.	33,4	30,6	38,5	141	+322 %	300		
Total	72,6	38,8	49,9	200	+175 %	500	n.s.	
		88,7						

Observations : les superficies domaniales indiquées en 1912, incluaient en outre 12,6 milliers d'ha « *terrains improductifs et séries de reboisement* ». L'évolution importante en proportion de ces superficies traduit un effort de reboisement, essentiellement dans un but de protection. Le quadruplement des forêts de particuliers résulte de la déprise agricole.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,1	5,5	0,6	17,7	0,1	15,2
Agreste 2012			0,8	20,5	0,1	17,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Rhône	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 289	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 326

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement t	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	-	1,2	0,4	-	-	-		
Com.	0,5	-	0,5	-	-	-		
Part.	30,1	45,7	60	74	+146 %	600		
Total	30,6	46,9	60,9	74	+146 %	600	270	45 %
		107,8						

Observations : l'impact des reboisements résineux des monts du Beaujolais est visible : productivité élevée, de l'ordre de 8 m³ par ha et par an, et récolte très supérieure à celle de 1912

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	14,6	22,2	0,2	4,8	-	2,2
Agreste 2012			1	22,7	-	5,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0.

Département Haute-Saône	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 534	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 539

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	6,9	13,3	14,2	7	-	-		
Com.	115,9	100,3	422,8	117	-	700		
Part.	50,7	23,5	160,8	107	+111 %	900		
Total	173,5	137,1	597,9	231	+33 %	1700	1310	77 %
		735						

Observations : FC dominante, doublement de la forêt des particuliers.
Enrésinement de plus de 20 000 ha, par le FFN.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	14,6	14,4	0,5	14,3	0,1	22,7
Agreste 2012			1,5	26,5	0,1	19,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,6

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,1.

Département Saône et Loire	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 856	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 861

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	13,6	21	35,5	14	-	100		
Com.	28,5	18,5	101,9	33	+15 %	200		
Part.	98,2	43,8	170,5	168	+70 %	1400		
Total	130,3	83,3	407,9	215	+53 %	1700	740	43,5 %
		491,2						

Observations : Hausse moyenne des surfaces de forêts de particuliers.
Enrénements de l'ordre de 20 000 ha par le FFN. Marge de prélèvement importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	20,3	29	1,5	44,2	0,1	28,5
Agreste 2012			3,9	76,2	0,2	36,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,3

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0.

Département Sarthe	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 621	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 625

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	10,5	20,9	15,8	11	-	100		
Com.	0,7	0,2	1,9	-	-	-		
Part.	69,5	15	142,2	101	+45 %	900		
Total	80,7	36,1	159,9	117		1000	440	44 %
		196						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse modérée ;
Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	13	27,3	0,7	23,7	0,1	22,4
Agreste 2012			1,2	30,4	0,1	33,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,4.

Département Savoie	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 576	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 627

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	3,8	0,1	0,9	6	+50 %	-		
Com.	84,1	56,8	55,6	82	-	500		
Part.	37,1	19,7	52,2	113	+204 %	700		
Total	125	76,5	108,7	202	+62 %	1100	265	24 %
		185,3						

Observations : l'inventaire classe 80 % des surfaces de ce département en terrains d'accès difficile. Forte hausse des forêts de particuliers.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	58,2	37,1	0,3	6,4	-	4,9
Agreste 2012			0,5	8,6	-	4,9

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 8,7

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,6.

Département Haute-Savoie	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 432	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 461

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	0,6	0,1	-	3	-	-		
Com.	45,4	34,6	41,2	48	+6 %	300		
Part.	67,7	33,4	87,9	129	+91 %	900		
Total	113,7	68,1	129,1	180	+58 %	1200		
		197,2						

Observations : l'inventaire classe 75 % des surfaces de ce département en terrains d'accès difficile.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	66,4	57,4	0,8	12,5	-	7,3
Agreste 2012			0,6	12	-	5,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 6,8

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 2,7.

Département Seine et Marne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 591	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 593

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	23,1	4,6	37,6	34	+45 %	200		
Com.	1	0,9	3,2	5	-	-		
Part.	86,1	26,8	266,1	94	+7 %	600		
Total	110,2	32,3	306,9	133	+19 %	800	360	45 %
		339,2						

Observations : Hausse des FD par l'effet d'acquisitions.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	31,1	20,6	0,8	28,4	,1	38,6
Agreste 2012			1,4	32,4	0,1	41,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 1,4.

Département Seine et Seine et Oise (Ile de France Ouest)	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) :	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) :

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	27,2	8,7	74,7	35	+29 %	200		
Com.	8,4	0,6	4,5	6	-	-		
Part.	74,7	16,3	179,5	82	+10 %	400		
Total	104,3	25,6	258,8	123	+18 %	600	200	33 %
		284,4						

Observations : Même dans ces départements périurbains de l'ancienne Seine et Seine et Oise, les surfaces forestières augmentent, certes sensiblement moins que la moyenne nationale. L'augmentation des superficies domaniales correspond exactement à la diminution des surfaces de forêts de particuliers d'une superficie supérieure à 100 ha.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	18,8	20,1	1	27,2	0,1	32
Agreste 2012			0,9	26,5	0,1	25,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1,7

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 4,3

Département Seine Maritime	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 604	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 634

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	33,1	47,5	105,4	41	+32 %	300		
Com.	1	1	3	1	-	-		
Part.	57,4	28,1	133,6	65	+13 %	400		
Total	91,5	76,6	242	107		700	380	54 %
		318,6						

Observations : l'augmentation des surfaces domaniales et la diminution des forêts « non soumises » correspondent exactement à l'acquisition par l'État de la forêt d'Eu en 1913, soit 9 300 ha.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,8	17,3	0,6	19,1	0,1	22
Agreste 2012			0,9	28	0,1	12,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,5.

Département Deux-Sèvres	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 600	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 604

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	6,7	6,4	29,8	7	-	n.s.		
Com.	0,1	-	0,4	-	-	-		
Part.	32,8	4	98,4	43	+31 %	300		
Total	39,6	10,4	128,6	50	+26 %	300	230	77 %
		139						

Observations : Département à faible taux de boisement, où l'augmentation des surfaces forestière reste inférieure à la moyenne nationale. Le taux de prélèvement élevé s'explique par la populiculture du marais poitevin.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,5	6,6	0,9	18,2	-	8,3
Agreste 2012			0,4	11,2	-	8,5

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Somme	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 616	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 621

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	4,2	2,3	12,8	5	-	-		
Com.	0,6	0,4	1,6	-	-	-		
Part.	35,1	32,4	77,3	50	+42 %	300		
Total	39,9	35,1	91,7	55	+38 %	300	180	60 %
		126,8						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse modérée.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	2,5	5,3	0,6	19,9	0,1	10,2
Agreste 2012			0,9	26,8	—	7,2

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,1

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,2.

Département Tarn	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 574	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 580

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	7,4	5,4	10,4	8	-	100		
Com.	10,8	0,4	18,2	16	+48 %	100		
Part.	63,6	11,6	110,9	156	+145 %	900		
Total	81,8	17,4	139,5	181	+121 %	1100	n.s.	
		156,9						

Observations : peu de forêts publiques. Forte augmentation des forêts de particulier. Les enrésinements représentent presque la moitié de cette augmentation de surface (effet du FFN)

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	32,5	40,9	0,9	18,4	-	5,2
Agreste 2012			2	44,1	0,1	19,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,7

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 0,3.

Département Tarn et Garonne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 372	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 374

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	1,3	0,6	5	1	-			
Com.	-	-	0,1	-	-			
Part.	46,3	3,3	44,1	67	+45 %			
Total	47,6	3,9	49,2	68	+43 %	300	n.s.	
		53,1						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse modérée.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	12	34,3	0,5	11,5	-	0,5
Agreste 2012			1	20,8	-	0,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0.

Département Var	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 599	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 605

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	9,3	3,6	3,8	29	+222 %	-		
Com.	43,2	21	28,3	60	+39 %	100		
Part.	216,2	61,2	126,2	258	+19 %	500		
Total	275,7	85,8	158,3	346	+25 %	600		
		144,1						

Observations : En 1912 la superficie totale des terrains improductifs enregistrés comme forêts est de 23 600 ha. Forte Hausse (relative) des FD par la RTM. Le Var est un des départements où les prélèvements semblent avoir diminué depuis 1912.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	30,5	51,8	2,6	81,9	0,4	108,7
Agreste 2012			3,5	90,4	0,5	90,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 11,3

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 14,8.

Département Vaucluse	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 358	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 359

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	7,2	0,7	3,8	7	-	ε		
Com.	36,5	2,3	20,5	43	+18 %	ε		
Part.	43,7	0,9	23,5	96	+120 %	200		
Total	87,4	3,9	47,8	139	+59 %	200		
		51,7						

Observations : Assez forte hausse des forêts de particulier. Productivité à l'ha faible

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	13,1	28,4	0,6	13,4	-	9,4
Agreste 2012			1,5	33,4	0,1	8,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 4,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 3,1.

Département Vendée	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 658	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 677

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	7,9	3,4	12,4	8	-	ε		
Com.	-	-	-	-	-	-		
Part.	20,1	4	50	34	+70 %	200		
Total	28	7,4	62,4	42	+50 %	200		
		69,8						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particuliers en hausse modérée.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	1,1	5	0,4	9,9	-	5,2
Agreste 2012			0,5	14,1	-	4,3

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : ε

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : ε.

Département Vienne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 697	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 704

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	6,2	4,8	8,9	6	-	ε		
Com.	0,3	-	-	-	-	-		
Part.	70,1	9,2	0,6	118	+68 %	700		
Total	76,6	14	161,3	124	+62 %	700	290	41 %
		175,3						

Observations : peu de forêts publiques. Forêts de particulier en hausse modérée ;
Marge de prélèvement appréciable.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4,3	23,6	1	39,2	—	14
Agreste 2012			3,4	57,9	0,1	33,7

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 6,7.

Département Haute-Vienne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 548	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 556

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	0	0	0	0	-			
Com.	0,5	0,1	0,8	1	-			
Part.	45,6	9,7	144,7	157	+244 %	1200		
Total	46,1	9,8	145,5	158	+243 %	1200	630	52,5 %
		155,3						

Observations : Pas de forêts publiques. Les forêts de particuliers font plus que tripler leur superficie. En 1912 forêt uniquement de feuillus, en 2012 environ 30 000ha de résineux (effet FFN)

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	4	17,8	0,7	22,9	-	6,2
Agreste 2012			2,2	57,6	0,1	16,4

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « *terres improductives* » en forêts des particuliers : 1,3.

Département Vosges	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 586	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 590

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	55,8	143,4	108,5	56	-	500		
Com.	119,9	167,1	242,6	126	+6 %	900		
Part.	38,9	37,6	57	112	+188 %	1100		
Total	214,6	348,1	408,1	294	+37 %	2500	1340	53,6 %
		756,2						

Observations : Triplement des forêts de particuliers, certes très minoritaires en 1912. a noter une marge de prélèvement importante, contrairement aux départements voisins notamment d'Alsace-Moselle.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises

	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	22,9	13,6	0,4	12,2	0,1	14,7
Agreste 2012			1	23,2	0,1	27,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 1,1

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,5.

Département Yonne	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 741	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 746

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	14	8,3	42,1	14	-	100		
Com.	33,9	9,6	92,9	36	-	200		
Part.	117,7	32,4	310,2	180	+63 %	1200		
Total	165,6	50,3	445,2	230	+38 %	1500	640	43 %
		495,5						

Observations : Hausse moyenne des forêts de particuliers. Marge de prélèvement importante.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	22,1	33,6	1,3	43,6	0,2	41,5
Agreste 2012			1,9	59,4	0,2	56,6

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0,4

et des « *terrains improductifs* » en forêts des particuliers : 0,5.

Département Territoire de Belfort	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) : 59	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 61

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012

	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	en %
Dom.	0	-	-	ε	-			
Com.	12,7	5,7	49,4	14	-	100		
Part.	8	2,7	21,9	12	+48 %	100		
Total	20,7	8,4	71,3	26	+26 %	200	150	75 %
		79,7						

Observations : peu de forêts publiques. Hausse modérée des superficies des particuliers

tableau 2 : Noter les superficies, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises :

et des « *terains improductifs* » en forêts des particuliers : .

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
Par 1000	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	5,7	2,3	-	1,5	-	4,3
Agreste 2012			0,1	2,6	-	1,9

Alsace-Moselle (départements de la Moselle du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)	
Superf. « Daubrée » 1912 (en 1000 ha) :	Superficie IGN 2012 (en 1000ha) : 1459

1. Evolution des superficies et récolte entre 1912 et 2012								
	1912			2012				
Prop.	Surface	Récolte BO	Récolte BF	Surface	% de variation 1912/2012	Accroissement	Prélèvement	Taux de Prélèvement
	1000 ha	1000 m3	1000 m3	1000ha		1000 m3	1000 m3	1000 m3
Dom.	150	n. d.	n. d.	150	-	1300		
Com.	199	n. d.	n. d.	204	-	1800		
Part.	153	n. d.	n. d.	143	-	1100		
Total	502	n. d.	n. d.	497	-	4200		
		n. d.						

Observations : les chiffres quasi-inchangés en un siècle s'expliquent par l'importance relative des forêts relevant du régime forestier dans ces trois départements, et par l'absence de déprise agricole. Le taux de boisement de 34 % est supérieur à la moyenne nationale, ainsi que la productivité forestière, 8,5 m³/ha/an.

2. Structure foncière des propriétés forestières non soumises						
	Moins de 10 ha		De 10 à 100 ha		Plus de 100 ha	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
Daubrée 1912	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Agreste 2012			0,6	21	0,2	39,8

Nota : superficie, en 1000 ha, en 1912 des forêts de collectivités non soumises : 0

et des « terrains improductifs » en forêts des particuliers : 0.